

# COURTISOLS

## SES ORIGINES, SON NOM ET SON PATOIS

(extraits d'ouvrages, à l'exception des recensions bibliographiques)

« Voyage de dom Thierry Ruinart en Lorraine et en Alsace (1696) » dans *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, Nancy, 1862, p. 128 (Texte traduit du latin par l'abbé Marchal : « en ce qui concerne les passages d'une importance majeure, j'ai placé le texte même à côté de la traduction »)

Nous éprouvâmes autant de difficultés à sortir de Beaulieu que pour y arriver, mais après quatre lieues de chemin, nous atteignîmes les immenses plaines de la Champagne où jaillissent plusieurs ruisseaux des sources appelées Summes « *quae summae appellantur* » tels que les Summes de la Bionne »*Bionnae* », de la Tourbe, « *Turbae* », de la Remie « *Remiae* ». nous nous arrê tâmes quelques instants à la source de la Vidule « *Vidulae* », près Courtisols (Marne), qui a pris son nom de la fabrication des fromages qui s'y fait « *Curtisolorum vicus ob caseos nominatus* ».

J. Vincent, , « Notice d'un ancien polyptyque » *Journal des Sçavans pour l'année 1770 (juin, p. 415-421 et décembre, p. 805-809)*

Le P. Sirmond, qui, selon des textes qu'il cite, avoit eu connoissance de notre manuscrit a trouvé probablement ailleurs, comme le prouvent ses variantes, un fragment qui en avoit été extrait. C'est celui qui regarde un jugement, ou sentence rendue, contre les prétentions de plusieurs serfs de l'Abbaye de S. Remi, qui se disoient libres, et les déclare absolument *mancipia*. Baluze, d'après la vérification qu'il en avoit faite sur le Manuscrit de Sirmond a inséré ce jugement dans le II tome des Capitulaires, sous ce titre : *Notitia de mancipiis sancti Remigii per judicium scabinorum evindicatis in placito Missorum Hincmari Archiepiscopi...*

Je dis donc maintenant que l'acte judiciaire dont il est question, et qui est de l'an 847, semble indiquer l'existence d'une justice plus économique. Il est visible 1°, que la Sentence est rendue dans une terre de l'Abbaye, *actum in curte Acutiosi, Agutiore, ou Augutiore*, et Hincmar en était Seigneur comme Abbé de S. Remi.

**Lettre de Grosley, de décembre 1776 (voir ci-dessous *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. V, 1823, p. 328-332)**

M. Auguis, membre de la société royale des Antiquaires de France, présenta, en 1819, à cette compagnie, une lettre autographe de Grosley, daté de décembre 1776, et par laquelle ce savant avait demandé à l'académie de Champagne, récemment établie à Châlons, des renseignements sur le village de Courtisols ou Courtisou, dont les habitans passaient pour avoir conservé un dialecte et des usages particuliers .

**Texte du chirurgien Claude Normand, paru dans l'Annuaire de la Marne de 1812, p. 59-60.**

Courtisols, un des plus anciens et des plus considérables villages du département de la Marne, est aussi le plus peuplé du canton de Marson dont il fait partie ;

On ne trouve nulle part aucuns renseignements bien positifs sur son origine. On pense seulement que les habitans de *Zoug* ou *Zurig*, et ceux des environs de *Constance*, qu'Arioviste fit passer dans les Gaules, pendant les guerres de César, en furent les fondateurs, ou, si déjà il existait, s'en rendirent possesseurs après en avoir chassé les Gaulois.

Pour donner plus de conviction à ce sentiment, on l'appuie de l'analogie qu'il y a toujours eu du langage, des exercices, des modes et des coutumes des habitans de Courtisols avec l'idiome, l'habitude et les usages de Suisses.

Peut-être aussi en trouverait-on quelque probabilité dans le mot *Courtezoug*, que nous nous rappelons avoir lu, il y a environ quarante ans, dans un des anciens titres de cette commune, et que depuis ce temps-là la malveillance a fait disparaître de ses archives.

Nous laissons à des hommes plus versés que nous dans la chronologie ancienne et moderne, le soin d'interpréter ce mot *Courte-Zoug*. Il serait assez vraisemblable que si les peuples dont nous venons de parler sont venus fonder ou habiter ce pays, ils l'auront en même temps qualifié d'un nom qui ait quelque rapport avec celui du canton d'où ils étaient sortis, en le nommant *Courtezoug* ; dénomination qui peut fort

bien signifier *Courte-zoug* ou *Petite-Zoug*, et que depuis on a altéré, en écrivant, les uns Courtizou et les autres Courtisols.

Ce qui semblerait encore donner quelques indices que Courtisols a été fondé ou habité par une colonie suisse, c'est que, de temps immémorial, ce village a été, à l'instar de l'Helvétie, divisé en cantons, et qu'on y a toujours remarqué beaucoup de familles qui portaient le surnom de suisse, comme encore aujourd'hui on y en compte partiellement plus d'une douzaine qui conservent ce titre.

Telle a été jusqu'à ce jour l'opinion générale sur la fondation de Courtisols, et sur l'origine de nos premiers habitants.

On tient encore par tradition, que ce village s'étendait anciennement jusqu'au près de Saint-Etienne-au-Temple ; et que comprenant celui de Melette dans son enceinte, ils renfermaient ensemble près de 8000 âmes ; mais que se trouvant placé dans ces fameux champs catalauniques, rendus si célèbres dans l'histoire, par l'effroyable et sanglant combat qui s'y donna entre l'armée Romaine et celle d'Attila, roi des Huns, il fut vigoureusement maltraité.

**Caquot, « Compte rendu des travaux de la société pendant l'année 1819 », Séance publique de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne tenue à Châlons, le 30 août 1819, p. 20-30**

La société royale des Antiquaires de France vous a consultés sur l'origine, les mœurs, les usages, le mode de culture et le langage de Courtisols\*, dont une tradition immémoriale attribue la fondation à une colonie suisse.

Vous vous êtes empressés de faire part à Mr Hubert, chirurgien à Somme-Suippe, né à Courtisols, et à Mr Normand, chirurgien établi depuis plus de quarante ans dans ce village, tous deux vos correspondans, de la demande qui vous était faite, en les engageant à vous transmettre les renseignements qu'ils pourraient avoir recueillis sur cet objet.

Mr Hubert, toujours plein de zèle, vous a fait parvenir un Mémoire dans lequel il remplit, aussi bien qu'il est possible, les désirs de la Société.

Chargé par vous d'examiner ce mémoire et d'y joindre mes propres observations, je n'ai pu remonter au-delà de 1113. En cette année, ou à la fin de 1112, Guillaume de Champeaux, prélat d'un rare mérite, qui comptait Abélard au nombre de ses élèves, et qui avait déjà fondé l'abbaye de Saint-Victor à Paris, fut nommé évêque de Châlons. Dans la première année de sa prélature, il érigea le prieuré de Courtisols, à la dotation duquel contribua grandement Hugues Ier, comte de Champagne, avant de partir pour son premier voyage de la Terre sainte, en 1113\*.

Mr Hubert n'a pas été plus heureux que moi ; mais le fait qu'il avance est encore plus important. Il dit avoir lu qu'en 1114\*\*, Hugues, comte de champagne, prêt à partir pour la Terre sainte, abandonna les droits qu'il avait sur Courtisols à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, qui, effectivement, a longtemps fourni des prévôts à ce village, ainsi que l'atteste entre autres, le commencement de la déclaration de Jean de Courtenay, dont parle Mr Hubert, et qu'il aurait dû citer. Elle est datée de décembre 1267, on lit : « *Joannes, permissione divina, Rhemensis archiepiscopus, dilecto filio Mattheo monacho sancti remigii Rhemenis, preposito de Curteansorum, cathalaunensis dioecesis, etc* ».

Voilà, en 1267, Courtisols appelé *Curte ansorum*, qui paraît signifier lieu où l'on élève des oies. Cependant on peut assurer que depuis 1400, et peut-être que jamais on n'a fait aucun nourri de ces oiseaux ; et la raison en est simple, toutes les maisons sont séparées de la rivière par des terres en culture ; les marges pattes et la voracité de ces animaux pâturants auraient bientôt foulé, dévoré et réduit à rien les plus riches récoltes.

Une autre étymologie du mot Courtisols, très-ingénieuse si elle pouvait être vraie, est celle que propose Mr Normand\*. Il prétend avoir vu, il y a quarante ans, écrit *Courtezoug* sur un des anciens titres de cette commune, qui, depuis ce temps, aurait disparu de ses archives. D'après lui, des habitans de Zug expatriés, auraient, comme ces modernes colonies suisses, qui, traversant les mers, vont fonder au Brésil une *nouvelle Fribourg*, voulu donner à la terre de l'exil le nom toujours si cher de la patrie, et se seraient plu à l'appeler une petite *Zug*, *Zug la Courte*, en patois *Courtezoug*, et par corruption *Courtisols*. Cette supposition a

---

\* On prononce Courtizou. Il est situé à deux lieues N. E. de Châlons, sur la route de Châlons à Metz.

\* Histoire de Châlons, M.S. anonyme attribué à Dom François, page 228. Il est à la bibliothèque de cette ville.

\*\* l'auteur de Mr Hubert se trompe d'un an ; c'est en 1113. Art de Vérifier les dates, tom. , page 615

\* Marlot, *Historia Rhemensis*, Tom2, lib. 3, cap. 40.

\* Statistique du canton de Marson, Annuaire de la Marne, année 1812.

quelque chose de si séduisant que nous désirerions que la réflexion ne vint pas affaiblir l'espèce de vraisemblance que l'esprit entraîné peut lui accorder au premier coup d'œil.

D'abord le titre ne se trouve pas ; Ensuite il faudrait examiner si le mot *court* appartient à la langue suisse ; car des gens qui veulent se rappeler leur pays, choisiront des mots de leur pays et non de la contrée étrangère qu'ils habitent, parce qu'ils veulent, en quelque sorte, la naturaliser avec eux, si l'on peut s'exprimer ainsi, au lieu de s'y naturaliser. Il faudrait examiner si le mot *court* a pu, même dans l'habitude usuelle du langage, être synonyme du mot *petit*, dans le sens de *Petitezug*, dans le sens du *parvam Trojam* de Virgile.

Vient l'idiome de Courtisols. Mr Hubert passe cet article assez légèrement, en faisant observer que, dans la prononciation, les lèvres s'ouvrent peu et que la langue frappe fréquemment le palais ; ce qui est vrai.

Ce langage a quelque chose de sifflant et d'enfantin, et lorsqu'il est prononcé rapidement il devient inintelligible même à ceux qui peuvent l'avoir étudié, mais ne le parlent pas. Comme pourrait être l'anglais pour un français qui l'ayant appris l'entendrait, pour la première fois, parler à un habitant de la Grande Bretagne.

Dans ce patois, toutes les gutturales se prononcent par les dentales corrélatives avec une addition de la lettre *s* plus ou moins sensible. Le *ch*, suivi d'une voyelle ouverte, devient un *t* avec un léger sifflement, tellement imperceptible que l'on ne peut savoir s'il précède ou s'il suit la consonne, et qu'il est impossible de le figurer. Chapeau, *ttapée* ; chaud, *taud*. Le *g* suivi d'un *e* devient un *d* fortement appuyé, après lequel se fait entendre distinctement le son du *z*. La grange, *la graindze*. Le *j* est presque le *z* des italiens, dont on frôle à peine le *d*. jeune, *dzoune* ; jardin, *dzardin* ; je vas à Châlons, *dz'va à Ttalons*. Au contraire l'*s*, plus ou moins sensible, devient une gutturale plus ou moins appuyée. Du poisson, *dau poichon* ; la sœur, *la cheure* ; le cousin, *le coujin*. Il est quelques mots qui n'appartiennent qu'à ce patois, un tablier, *ein ecourtseuie* ; dans les autres villages, c'est un devantier, une banette. Le sinaud, *le hordeu* ; un coffre, *in icrin* ; un passage ou chemin, *un étie* : ils n'ont point d'autre mot pour signifier le pain que *la mitze* ; de la viande, *de la tzarre* ; de la paille, *de l'ytran*.

Mr Hubert pense que le courtisien est, en grande partie, l'ancien gaulois ou celtique plus long-temps et mieux conservé ; mais j'ajouterai qu'il est probable qu'il s'y trouve un mélange de mots étrangers inconnus aux villages voisins. Un fait remarquable vient à l'appui de ce que j'avance. Il m'a été attesté par Mr Martin, secrétaire de la mairie de Courtisols, et d'ailleurs ce fait s'est passé devant plusieurs témoins.

Il y a dix ans, environ, un régiment suisse\* passait par Courtisols. Mr Martin se trouvant dans une maison où quelques-uns de ces soldats étaient logés, entendit un d'eux dire à son camarade : *ei-t-meingne l'itry dins l'icrin ?* (As-tu mis l'étrille dans le coffre ?) Etonné d'entendre une phrase courtisienne dans la bouche d'un étranger, il demande, en français, à ce soldat s'il est de ce pays ou des environs ; mais le suisse n'entendait pas le français et ne lui répond pas. Il s'établit alors, entre eux, une conversation patoise, semblable à celle que l'on avait avec les soldats russes lorsque le besoin avait appris les mots de leur langue les plus nécessaires aux usages de la vie ; et près du quart des mots courtisiens s'est trouvé suisse, à quelques nuances près dans la prononciation. Ces soldats, disaient-ils, venaient du canton de Zurich.

Cet antique patois, dont les courtisiens sont fiers, et qu'ils regardent comme une preuve irrécusable de leur origine étrangère, est bien dégénéré, et maintenant les petits enfans n'entendent plus ce que leur disant leurs grands pères ; encore un demi-siècle, peut-être et la fréquence des voyages, l'étendue des relations commerciales le feront entièrement disparaître.

Après un tableau vrai et animé de l'industrie et de l'activité qui règnent dans ce beau village, Mr Hubert passe aux mœurs et aux usages de ses habitans. Il parle de ces gâteaux ronds et percés que les jeunes fiancés envoient à leurs voisins, et qu'on appelle les *premiers honneurs* ; à leur mort, d'autres seront envoyés de même, ce seront alors les *derniers honneurs*. Il raconte le touchant adieu que la jeune fille fait à ses parens et à la chaumière natale, lorsqu'elle les quitte pour aller s'unir à une autre famille et en former une troisième. Il peint la *lessive du mort* ; cérémonie funèbre, où les voisins vont en silence, l'une après l'autre, la coëffe pendante, laver le linge de leur voisin décédé, tandis que sa veuve et ses enfans pleurent assis sur le bord de la rivière.

Ces mœurs ont quelque chose de patriarchal, ces usages qui sont encore religieusement observés, annoncent un peuple bon, serviable, rempli de zèle pour ses voisins qui sont tous ses amis, d'une bonne foi toujours intacte, d'un commerce sûr et de bon conseil. Tel est en effet le Courtisien.

---

\* Peut-être du pays de Vaud

En résumé, Courtisols est un village à part, et si l'on n'a pas la preuve certaine de son origine suisse, tant de présomptions viennent à l'appui de cette hypothèse qu'il serait déraisonnable de ne pas regarder au moins comme des semi-preuves, et cette tradition immémoriale et constante ; et le surnom de suisse attaché depuis des siècles à plusieurs de ses familles ; et la division en cantons\* et ce langage conservé pur et étranger à tous les patois environnans ; et ce fait de soldats suisses parlant le patois courtisien ; et cette industrie qui a fait d'un terrain ingrat un bocage enchanteur ; et ces usages, restes précieux des mœurs simples de l'antique Helvétie ; et cet heureux isolement des maisons jetées au hasard, au milieu de peupliers élevés, d'arbres fruitiers, de haies d'aubépines taillées en palissades, de jardins, de prairies artificielles, de champs cultivés ; isolement que recherchaient les peuples de la Germanie\* dont la Suisse faisait autrefois partie ; isolement qui rappelle encore ces agrestes chalets dont Jean-Jacques fait une peinture si fraîche et si délicieuse... Le Mémoire de Mr Hubert et les notes que j'y ai jointes ont paru à la Société des Antiquaires d'un tel intérêt, qu'en vous adressans ses remerciemens, elle vous a promis de vous communiquer les renseignemens qu'elle obtiendra de Mr l'ambassadeur français, près le Gouvernement suisse\*.

**« Sur le village de Courtisols », dans *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. V, 1823, p. 326-364**

M. Auguis, membre de la société royale des Antiquaires de France, présenta, en 1819, à cette compagnie, une lettre autographe de Grosley, daté de décembre 1776, et par laquelle ce savant avait demandé à l'académie de Champagne, récemment établie à Châlons, des renseignemens sur le village de Courtisols ou Courtisou, dont les habitans passaient pour avoir conservé un dialecte et des usages particuliers. Comme la lettre ne paraissait pas avoir obtenu de succès, la Société royale désira que M. le baron de Ladoucette, son

---

\* Courtisols qui s'étend sur la Vesle, dans un bassin de deux lieues de long, était plus considérable autrefois : il était divisé en sept cantons. Le canton de Melette, plus fort à lui seul que les six autres, a été détruit sans doute pensant les guerres de Charles VII ; il est remplacé par le village de Lépine.

\* Tacite, de Mor. Germ., N.e 16

\* La Société d'Histoire de Zurich a depuis adressé à celle des Antiquaires de France, la lettre suivante :  
Monsieur le Président,

La Société d'Histoire de Zurich a reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre dont vous avez bien voulu l'honorer, sous la date du 29 juin 1819, et par laquelle vous nous communiquez des renseignemens bien intéressans sur le bourg de Courtisols, près de Châlons-sur-Marne.

Les archives de Zurich ne présentent pas la moindre trace, par laquelle l'objet en question puisse être éclairci, et la Société est persuadée que, si la tradition par rapport à l'origine des habitans de Courtisols se trouve juste, la colonie doit avoir été établie par des particuliers sans aucun concours du gouvernement suisse : d'ailleurs les arrangemens pour les créances de particuliers suisses y aient pris aucune part, d'autant plus que ces créanciers étaient souvent des militaires qui, lors de leur réforme faisaient de tels arrangemens. Quant aux usages de Courtisols, dont le Mémoire de M. le préfet de la Marne fait mention, notre pays présente à la vérité quelques usages semblables ; mais ces mêmes usages se retrouvent plus ou moins dans beaucoup de provinces allemandes, où les coutumes des anciens temps se sont conservées particulièrement la lessive, à l'occasion de la mort de quelqu'un, se fait en beaucoup d'endroits, avec l'aide des voisins.

Un examen bien soigné de l'idiome de Courtisols a démontré que la langue allemande ni ses divers dialectes n'y entrent pour rien du tout, ni pour les constructions de phrases, ni pour les mots étrangers à la langue française. Par contre des renseignemens donnés par des personnes qui connaissent le patois du canton de Vaud, prouvent qu'il y a entre cet idiome et celui de Courtisols des ressemblances frappantes. Un de ces personnes à laquelle on a donné lecture de la parabole de l'Enfant prodigue, a tout de suite compris le sens, y ajoutant cependant, que cet idiome n'est pas tout-à-fait celui de sa contrée. Pour les mots séparés que donne le Mémoire, elle n'en connaissait que celui qui signifie viande, qu'elle dit être en usage dans son pays. Il paraît donc certain que les habitans de Courtisols, si réellement ils sont descendans d'une colonie suisse, doivent tirer leur origine de la Suisse occidentale ou romane, et les militaires suisses qui, d'après le mémoire de M. le préfet de la Marne, se servaient de cet idiome, ne peuvent nullement avoir été natifs du canton de Zurich : il est plutôt à présumer que leur chef était Zurichois, et qu'ils se sont nommés d'après lui. Voilà, Monsieur le Président, les renseignemens insuffisans que la Société a pu recueillir et qu'elle a l'honneur de vous présenter. Il se pourrait cependant que, par rapport à l'idiome de Courtisols, des informations prises à Fribourg, Lausanne, Genève ou Neuchâtel donneraient de nouveaux éclaircissemens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le président, Meyer de Knornn.

Le secrétaire, Escher, professeur en Histoire.

Zurich, 24 7.bre 1819

Pour extrait : Baron de Ladoucette, P. de I. S. R. d. A. d. F.»

président, entrât, sur cet objet, en correspondance avec M. le baron de Jessaint, préfet du département de la Marne. Ce magistrat voulut bien transmettre, le 12 juin 1819, un mémoire de M. Hubert, chirurgien, né à Courtisols, et un rapport de M. Caquot fils, vice-secrétaire-archiviste de la Société d'Agriculture, commerces sciences et arts du département de la Marne. Suivant les renseignements qu'on y recueillit, il était probable que des Suisses avaient fondé Courtisols. Aussi, d'après la volonté de la Société royale, son président communiqua les renseignements à celle d'histoire, qui fleurit à Zurich. M ; le comte Auguste de Talleyrand, ministre de France près la confédération helvétique, voulut bien faire passer successivement la réponse de Zurich et une note de M. Bridel, ministre protestant, l'un des hommes de la Suisse qui ait fait le plus de recherches sur les anciennes mœurs et usages. Avant d'envoyer cette note, M. l'ambassadeur la communiqua à M. de Müllemer, Avoyer de Berne, instruit sur tout ce qui concerne l'histoire de son pays et qui approuva entièrement les idées énoncées par M. Bridel. La société croit rendre un service aux amis des sciences en publiant : 1) la lettre de Grosley ; 2° extrait de la notice de M. Hubert et du rapport de M. Caquot en ce qui concerne l'archéologie ; 3° la réponse de la Société d'histoire de Zurich ; 4° la note de M. Bridel, qui renferme des détails curieux sur les usages et le patois de la Suisse romane ; 5° extrait de conjectures transmises par M. d'Herbès sur l'étymologie du mot Courtisols, et sur l'explication de quelques termes du patois courtisien...

### ***Lettre autographe de Grosley, p. 328-332***

En traversant, il y a plusieurs années, le très-long village de Courtisou, peu éloigné de Châlons, j'appris vaguement que ce canton avait une langue qui n'avait rien de commun avec celle des cantons limitrophes. Je viens d'apprendre d'un Châlonais :

1° Que le village de Courtisou, outre la langue et l'accent châlonais, en a une qui lui est propre, qui se conserve par tradition, dont l'accent n'a rien de commun avec celui de Châlons, ni avec la langue française, et qui n'est entendue d'aucun des villages voisins ;

2° que les habitans de ce village ne se marient presque toujours que chez eux ; qu'ils s'aident et se secourent avec une bienfaisance et une générosité étrangères au commun des paysans ;

3° Qu'au voisinage de villages qui se sont donnés aux manufactures, celui de Courtisou est demeuré fidèle à l'agriculture, et qu'à force de travaux, d'engrais et de soins, son territoire rapporte communément la moitié ou un tiers plus que les territoires voisins ;

4° que le curé de Courtisou, homme d'esprit, homme éclairé, est parvenu à apprendre la langue de ses ouailles.

Dans l'histoire de Vérone, sa patrie, le marquis Mafféi a inséré des détails aussi intéressans que singuliers sur un phénomène du même genre qu'offre un canton du Véronois .

Sur les limites, dit-il, du Véronois, du Vicentin et du Trentin, est une peuplade de douze villages, qui ont *Progno* pour chef-lieu. Les habitans de ces villages, charbonniers pour la plupart, ont un idiome particulier étranger et inintelligible aux villages voisins. Cet idiome excita la curiosité de Frédéric X, roi de Danemark, dans son passage à Vérone, en 1708 ; il y reconnut avec le plus grand étonnement l'allemand dans toute sa pureté, c'est-à-dire tel qu'on le parle dans la Saxe...

De ce phénomène, le marquis Mafféi infère que les *Prognotes* sont un reste de Cimbres défaits par Marius dans la Gaule-Transalpine (à notre égard), où ces peuples avaient débouché par le Véronois. Je n'évaluerai point cette conjecture : une armée défaite dans le cœur d'un pays où elle avait pénétré les armes à la main, ne laisse point de détachemens dans ce pays...

La Champagne attend de vous, Messieurs, à l'égard de Courtisou, la découverte que procura le roi de Danemark à la province de Vérone. Peut-être le curé de Courtisou y est-il déjà parvenu par la comparaison de l'idiome de son villages avec les langues actuelles de l'Europe...

Si, comme il y a apparence, l'idiome de Courtisou dérive de quelqu'une des langues du nord ; si, dans cette supposition, vous suivez la voie ouverte par le marquis Mafféi, par la recherche du peuple, dont les gens de Courtisou sont un essaim, vous n'aurez que l'embarras du choix. Il est inutile de remonter avec le maquis jusqu'aux Cimbres et aux teutons : tous les barbares qui ont inondé les Gaules depuis que Constantin eut levé le cordon de troupes qui les couvrait sur le Rhin<sup>1</sup> ont passé sur le territoire de Châlons...

Il serait sans doute plus vraisemblable et plus simple de regarder la peuplade de Courtisou comme un essaim de ces troupes de barbares, distribuées dans les Gaules par les empereurs eux-mêmes, successeurs de

---

<sup>1</sup> « ce cordon qui embrassait le Rhin, était soutenu par des camps retranché (Hiberna), pareils à celui qui subsiste encore à Kuperli, près de Châlons, et par les forts que Drusus avait élevés... »

Constantin, soit pour la défense, soit pour le repeuplement de ce beau pays, plus dévasté par la finance, si l'on en croit le saint prêtre Salvien, que par les incursions périodiques des barbares. Ces corps répandus dans les gaules faisaient le fond de l'armée qu'Aetius ramassa pour marcher contre Attila. Orléans avait pour garnison un corps d'Alains commandés par un prince de leur nation. Les Sicambres, les *Laeti*, etc. étaient répandus dans d'autres parties. Je les ai rassemblées dans le mémoire sur l'expédition d'Attila, et sur sa défaite dans notre Champagne, mémoire qui faisait partie de mes *Recherches pour servir à l'histoire de Troyes*.

Au voisinage de cette dernière cille, les trois villages des Ricey sont une peuplade de Suisse. La tradition est l'unique garant de ce fait. Leur langage ne diffère de celui des cantons voisins, que par quelques mots et par une prononciation plus vive et plus brève. L'ancien habillement que conservent encore quelques Ristottes est exactement le même que celui des femmes du centre de la Suisse où les nouvelles modes n'ont pas encore pénétré.

La seule tradition est une bien faible autorité sur de pareils objets, en comparaison d'un langage encore subsistante, telle que celle qui s'est conservée à Courtisou.

**Extrait d'un mémoire sur Courtisols, par M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe, p 332-342**

Une tradition immémoriale et constante nous apprend que ce village a été formé par une colonie suisse à laquelle le terrain fut cédé en paiement de certaines créances dont par là le trésor fut déchargé. A l'appui de cette tradition, viennent, dit-on : 1° une analogie de langage avec celui de l'Helvétie ; La division de la commune en cantons, qui, avant la révolution, avaient chacun leurs droits et leurs usages ; 3° le surnom de Suisse affecté à quelques familles.

D'autres font venir les habitants de la Germanie, et ce, d'après l'usage général de séparer les maisons par des jardins, des chènevières, à la manière des Germains [en note, il est précisé que « les Germains n'habitaient point les villes, dit Tacite de *moribus Germanorum* ; ils ne peuvent souffrir que leurs maisons se touchent les unes des autres ; chacun laisse autour de son domicile un petit terrain ou espace qui est clos »]

D'autres enfin leur donnent tout uniment une origine gauloise indiquée par son nom latin (*curtis ansorum* pour *anserum*) (On sait que ces sortes de barbarisme sont assez communes dans la basse latinité), et qui signifie lieu où l'on nourrit des oies<sup>1</sup> ». La syllabe *court* se trouve effectivement dans le nom de plusieurs villages...

Il résulte de là que ces sentimens sont fort incertains, et peut-être approcherait-on de la vérité en les réunissant tous trois. Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir que l'origine de Courtisols remonte à une haute antiquité (...), il était autrefois plus considérable qu'aujourd'hui ; des fouilles et une tradition constante attestent qu'il s'étendait dans l'espace de trois lieues, depuis Sommevesle jusqu'à Saint-Etienne-au-Temple, il ne reste du canton le plus étendu, celui de Melette, prochainement Saint-Etienne, que quatre ou cinq maisons...

L'idiome de Courtisols paraît distinct du langage usité dans cette partie de la Champagne ; on peut remarquer cependant que beaucoup de mots sont français ; mais une multitude de ces mots, et leurs terminaisons en quelque sorte barbares et difficiles à prononcer, et par conséquent à se faire comprendre aux étrangers, ont fait croire au mélange d'un patois étranger avec la langue générale. Nous pensons cependant que ce langage n'est autre que celui de l'ancien Gaulois, ou celtique, plus longtemps et mieux conservé que dans les autres villages ; j'aurais désiré en donner un aperçu, et en traduire quelques phrases ; mais, quoique j'entende et parle facilement cet idiome l'impossibilité d'en peindre les expressions sur le papier me force de renoncer à cette entreprise. Je ferai observer seulement que, dans la prononciation, les lèvres s'ouvrent peu, et que la langue frappe fréquemment le palais. Il est à remarquer que les Courtisiens entre eux s'entretiennent de préférence dans leur patois, et que, si dans le cours de leur conversation, ils adressent la parole à un étranger, ils le font en un français intelligible, et aussitôt reprennent leur idiome accoutumé. Jamais, dans ce pays, on ne chante de chanson dans cet idiome...

Vous me permettrez, monsieur, de vous citer quelques usages assez singuliers pour trouver ici place.

---

<sup>1</sup> « Si Courtisols doit son nom à l'éducation des oies, il a perdu sa vocation, puisqu'on n'élève plus aucun de ces oiseaux dans ce village ; Mabillon, *de re diplomatica*, l. 2, ch. Ier, n° 11, donne aussi à la commune de Courtisols le nom de *curtis ansorum*. On écrivait anciennement Courtisoües (oües) pour oies. C'est ainsi que, par corruption, la rue aux Ours, à Paris, portait autrefois le nom de rue aux Oies, parce que alors elle était remplie de rôtisseurs, dont le principal emploi était de vendre des oies (Traité de la Police, t. II, tit. 28, ch. 2) »

Quelques habitants étaient désignés comme génaux ou sorciers ; probité, talens, moralité, fortune, rien ne pouvait déterminer une alliance avec ces familles, et ces malheureux proscrits étaient forcés de se marier entre eux ; ce préjugé est à peu près détruit.

Après la mort d'une personne, les parens du défunt distribuent des gâteaux aux cinquante maisons les plus voisines (un pareil cadeau a également lieu hors des mariages) ; le lendemain, ils font la lessive, et portent les effets auprès de l'eau : chaque voisine, la coiffe pendante, en signe de deuil, se rend en silence sur le bord de la rivière, secoue une partie du linge, le frotte, le bat, le lave et s'en va... Une autre prend sa place... ; plusieurs se succèdent jusqu'à la fin de l'ouvrage, ce qui dure ordinairement depuis le matin jusqu'à midi.

Cette cérémonie, tout à fait officieuse et lugubre, se passe dans un silence triste et profond ; mais il n'en est pas ainsi d'une autre, en des circonstances plus gaies et plus heureuses.

Le soir des noces, qui toutes à peu près se font au printemps, dans les granges dégarnies de leurs pailles et de leurs grains, les jeunes mariés, assis près de la porte, attendent les passans ; chaque convive, en se retirant, reçoit de l'épouse deux gâteaux formés en doubles nœuds ; on se doute bien que ces gâteaux, désignés sous le nom de présens, sont échangés contre des pièces plus solides, et qu'à la fin la poche de la mariée est mieux garnie que son panier.

Cet usage en rappelle un autre qui a lieu dans le même temps : le jour des noces, la future mariée fait publiquement ses adieux à son père et à sa mère, les embrasse, et part pour l'église, conduite par ses sœurs, ou par deux de ses amies. Au sortir de la messe, les filles qui lui avaient donné le bras, le présentent au nouveau marié, tandis que les conducteurs de celui-ci donnent le leur à l'épouse, et la mènent, avec sa famille, dans la maison de son mari, où le festin les attend.

***Extrait du rapport fait le 1<sup>er</sup> juin 1819 à la Société d'agriculture, commerce sciences et arts du département de la Marne par M. Caquot fils sur un mémoire de M. Hubert (p.343-347)*** [Ce rapport de Caquot conservé dans les archives de la SACSAM, Arch. Marne, 1 J 197, séance du 1<sup>er</sup> juin 1819, f<sup>o</sup> 181 r<sup>o</sup>)

Tout ce que M. Hubert dit de l'idiome de Courtisols est vrai ; il le peint assez bien, en faisant observer que, dans la prononciation, les lèvres s'ouvrent peu, et que la langue frappe fréquemment le palais. Ce langage a quelque chose de sifflant et d'enfantin ; et, lorsqu'il est prononcé rapidement, il devient inintelligible, même à celui qui l'aurait étudié, mais ne le parlerait pas...

dans ce patois, toutes les gutturales se prononcent par les dentales corrélatives avec une addition de la lettre *s*, plus ou moins sensible. Le *ch*, suivi d'une voyelle ouverte devient un *t*, avec un léger sifflement tellement imperceptible que l'on ne peut savoir s'il précède ou s'il suit la consonne. Chapeau - *ttzapé* ; chaud - *ttzau*<sup>1</sup>. Le *g*, suivi d'un *e*, devient un *d* fortement appuyé, après lequel se fait entendre distinctement le son du *z*. La grange - la *grainddze* Le *f*, consonne, est presque le *z* des Italiens, dont on frôle à peine le *d*, jeune - *dzoune* ; jardin - *dzardin* ; je vas à Chalons, *dz'va* à *ttzalon*.

Au contraire, l'*s* plus ou moins sensible devient une gutturale plus ou moins appuyée, du poisson, d'*au poichon* ; la sœur, la *cheure* ; le cousin, la *coujin*.

Il est quelques mots qui n'appartiennent qu'à ce patois. Un tablier, *ein écorsenie* ; dans les autres villages, c'est un devantier, une bannette. Le iuand, le *hordeu* ; un passage ou chemin, *ein étie* ; un coffre, *ein icrin*, etc., etc. Ils n'ont point d'autre mot pour signifier du pain que *d'la mittze* ; de la viande, *d'la ttzare* ; de la paille, *d'l'ytran*. J'ai fait réciter avec le plus grand soin ma parabole de l'enfant prodigue, par des femmes, par des vieillards, et j'ai tâché de noter la prononciation le moins mal qu'il m'a été possible.

Un fait bien remarquable m'a été attesté par M. martin, secrétaire de la mairie de Courtisols, du zèle et de l'intelligence duquel j'ai à faire l'éloge ; et d'ailleurs ce fait s'est passé devant plusieurs témoins.

Il y a dix ans environ, un régiment suisse<sup>1</sup> passait par Courtisols. M. Martin, se trouvant dans une maison où quelques soldats étaient logés, entendit l'un d'eux dire à son camarade *ei-t-meingne l'itrij<sup>1</sup> dins l'icrin* (as-tu mis l'étrille dans le coffre) ? Etonné d'entendre une phrase courtisienne dans la bouche d'un étranger, il demande en français à ce militaire s'il est de ce pays ou des environs ; mais le suisse n'entendait pas le

---

<sup>1</sup> « pour faire mieux sentir la prononciation qu'il est si difficile de peindre, j'ai pris le parti de redoubler les lettres sur lesquelles la langue doit appuyer en frappant les dents »

<sup>1</sup> « il était sous les ordres de Murat, alors grand-duc de Berg »

<sup>1</sup> « je me sers ici (et j'en agirai de même dans la parabole de l'enfant prodigue du *j*, voyelle finale des Italiens, pour désigner un *i* sur lequel il faut appuyer, et qui en représente deux. Les trois points placés sur les trois dernières lettres de *mein* indiquent qu'elles doivent rester dans le gosier.

français, et ne lui répondit pas. Alors il s'établit entre eux une conversation patoise, semblable à celle que nous avons avec des soldats russes, lorsque la nécessité nous avait apparus les mots de leur langue les plus indispensables aux usages de la vie, et près du quart des mots courtoisiers s'est trouvé être suisse, à quelques nuances près, dans la prononciation. Ces militaires étaient du canton de Zurich.

Cet antique patois, dont les courtoisiers sont fiers, et qu'ils regardent comme une preuve irrécusable de leur origine étrangère, est bien dégénéré, et maintenant les petits enfants n'entendent plus ce que leur disent leurs grands-pères. Encore un demi-siècle, peut-être, et la fréquence des voyages, l'étendue des relations commerciales, le feront entièrement disparaître...

En résumé, Courtisols est un village à part ; et si l'on n'a pas la preuve certaine de son origine suisse, tant de présomptions viennent à l'appui de cette hypothèse qu'il serait déraisonnable de ne pas regarder au moins comme des semi-preuves, et cette tradition immémoriale et constante, et le surnom de suisse attaché, depuis des siècles, à plus de cinquante familles, et la division en cantons, et ce langage conservé pur et étranger à tous les patois environnants, et ce fait des soldats de Zurich parlant la langue de Courtisols, et cette industrie qui a fait d'un terrain ingrat un bocage enchanteur, tandis que les villages voisins n'ont que des récoltes ordinaires, et ces usages, restes précieux des mœurs simples de l'antique Helvétie, et cet heureux isolement des maisons jetées au hasard, au milieu de peupliers élevés, d'arbres fruitiers, de haies d'aubépines taillées en palissades, jardins, de prairies artificielles, de champs cultivés, où le chanvre élève ses tiges d'un vert foncé près du froment qui jaunit, et du trèfle aux fleurs rouges à la senteur de miel ; isolement que recherchaient les peuples de la Germanie dont la Suisse faisait autrefois partie, isolement qui rappelle encore ces agrestes chalets dont Rousseau fait une peinture si fraîche et si délicieuse.

[Suit, p. 347-351, la parabole de l'Enfant prodigue, en français et dans l'idiome de Courtisols]

***Lettre de Meyer de Knornn, président de la société d'histoire de Zurich, au président de la Société royale des antiquaires de France, datée de Zurich 24 septembre 1819 (p. 351-353)***

Les archives de Zurich ne présentent pas la moindre trace, par laquelle l'objet en question puisse être éclairci, et la Société est persuadée que, si la tradition par rapport à l'origine des habitans de Courtisols se trouve juste, la colonie doit avoir été établie par des particuliers sans aucun concours du gouvernement suisse : d'ailleurs les arrangemens pour les créances de particuliers suisses y aient pris aucune part, d'autant plus que ces créanciers étaient souvent des militaires qui, lors de leur réforme faisaient de tels arrangemens. Quant aux usages de Courtisols, dont le Mémoire de M. le préfet de la Marne fait mention, notre pays présente à la vérité quelques usages semblables ; mais ces mêmes usages se retrouvent plus ou moins dans beaucoup de provinces allemandes, où les coutumes des anciens temps se sont conservées particulièrement...

Un examen bien soigné de l'idiome de Courtisols a démontré que la langue allemande ni ses divers dialectes n'y entrent pour rien du tout, ni pour les constructions de phrases, ni pour les mots étrangers à la langue française. Par contre des renseignements donnés par des personnes qui connaissent le patois du canton de Vaud, prouvent qu'il y a entre cet idiome et celui de Courtisols des ressemblances frappantes. Un de ces personnes à laquelle on a donné lecture de la parabole de l'Enfant prodigue, a tout de suite compris le sens, y ajoutant cependant, que cet idiome n'est pas tout-à-fait celui de sa contrée. Pour les mots séparés que donne le Mémoire, elle n'en connaissait que celui qui signifie viande, qu'elle dit être en usage dans son pays. Il paraît donc certain que les habitans de Courtisols, si réellement ils sont descendans d'une colonie suisse, doivent tirer leur origine de la Suisse occidentale ou romane, et les militaires suisses qui, d'après le mémoire de M. le préfet de la Marne, se servaient de cet idiome, ne peuvent nullement avoir été natifs du canton de Zurich : il est plutôt à présumer que leur chef était Zurichois, et qu'ils se sont nommés d'après lui...

Il se pourrait cependant que, par rapport à l'idiome de Courtisols, des informations prises à Fribourg, Lausanne, Genève ou Neuchâtel donneraient de nouveaux éclaircissements.

***Extrait d'une note de M. Bridel, ministre protestant dans le canton de Vaud (p. 353-357)***

La tradition qui fait de Courtisols une colonie suisse n'est pas dénuée de probabilité, quoiqu'elle n'assigne aucune date.

Courtisols semble dériver de notre mot patois *courti*, jardin (hortus), qui entre dans le nom de plusieurs villages suisses, comme *Courtville*, *Courtion*, *Courtetelle*, *Courtelari*, etc. *Courtison*, comme l'appellent quelques géographes français, veut dire mot à mot, *qui ont des courtis*, des jardins.



Le patois de Courtisols, sans être absolument celui de la Suisse romane, lui ressemble assez, et il m'a été très-facile de comprendre, à l'aide du dernier, la parabole de l'Enfant prodigue. Mais, comme notre langue patoise a plusieurs dialectes, tels que le *Vallaisan*, le *Vaudois*, le *Fribourgeois*, le *Neuchâtelois*, celui du ci-devant *évêché de Basle*, maintenant réuni au canton de *Berne*, il n'est nullement aisé de déterminer duquel de ces dialectes il tient davantage ; cependant le fréquent emploi de la diphtongue *eu* me porterait à présumer que ce serait celui de la partie *de l'évêché de Basle* où se trouvaient les vallées de *Saint-Ymier*, *Moutiers-le-Grandval*, *Delémont*, *Saint-Ursane*, dans le Jura, parce que l'*eu* y est fréquent. Notre patois des Alpes ou du pied des Alpes termine ses mots en *a*, *é*, *i*, *au*, et très peu le sont en *eu* : nous disons *ressuscita*, *retrova*, *apri*, *baillhi*, etc. et non *ressusciteu*, *retreuveu*, *apreu*, *baillieu*. En analysant la parabole, j'y trouve cependant nombre de mots étrangers à notre patois...

Ces exemples suffisent pour établir une différence manifeste entre ces deux idiomes, outre celles qu'indiquent plusieurs constructions à nous inconnues.

Dans notre patois les sorciers s'appellent *vaudai* et non *genaux*, qui paraît dériver de *genius*. Il est vrai que, dans l'évêché de Basle, *djenoadje* est sorcière, et cette ressemblance serait une induction que la colonie de Courtisols vient de cette contrée ; car les mots qui tiennent aux Mythes et aux superstitions sont très-anciens dans chaque peuplade, et s'y conservent long-temps.

Quant aux mœurs, la loyauté, la droiture et la bonne foi n'appartiennent point exclusivement aux peuplades helvétiques ; tant s'en faut : et si l'autorité paternelle, la foi conjugale, la fidélité à sa parole sont mieux établies ou mieux conservées à Courtisols qu'autre part, je n'en tirerais point, quelque honorable qu'elle fût pour notre nation, une induction favorable à la tradition dont il s'agit.

Dans les mariages, la coutume de faire des présents à l'épousée est commune à presque toutes les nations, tant sauvages que civilisées ; mais nous avons des usages particuliers et caractéristiques dans nos noces villageoises : il faudrait examiner s'ils existent à Courtisols. Ici l'épousée, en sortant de l'église, doit feindre de retourner dans la maison paternelle ; ses jeunes parens l'y entraînent, les parens de l'époux s'y opposent ; de là naît un combat simulé, à l'avantage des derniers. Là, l'épousée, en entrant dans la maison de son mari, doit soigneusement éviter de toucher le seuil de la porte (*leinder*) : en conséquence, elle le franchit d'un saut. Si son trousseau est conduit sur un chariot, la quenouille et le rouet ornés de rubans dominant le reste du bagage. Autre part, on lui offre en entrant, les clefs dans un bassin rempli de grains et de céréales. En passant devant les maisons des parens et des voisins, on lui jette des noisettes, des amendes, des châtaignes, des fèves. – A son arrivée, une vieille femme, qui s'appelle *Bernada* (du celtique *Bern*, monceau, abondance), lui jette sur la tête une poignée de froment. De là même étymologie vient dans nos Alpes le nom de *Bernausa* à une distribution de crème ou de fromage frais, qu'on fait le premier dimanche d'août à tous les pauvres qui se rendent au chalet.

La coutume funéraire à l'égard du linge du défunt nous est inconnue. Dans la Suisse Romane on couvre de couronnes la bière de la jeune vierge. On plante des fleurs sur sa fosse. On habille en vallais, des meilleurs habits du trépassé un pauvre qui assiste au convoi funèbre, etc. – L'anecdote des soldats de Zurich passe ma portée. On ne parle qu'allemand dans ce canton, séparé par plusieurs autres de ceux où le patois roman est usité ; et le mot *icrain* est absolument étranger à notre idiome, où un coffre s'appelle *tso*, *arta*, *bahut* ou *manna* (ce dernier mot passe pour être bas-breton). Comment, je le demande, ces soldats zuricois pouvaient-ils entendre quelque chose au langage de Courtisols ? Il y a probablement quelque méprise dans ce narré, à moins que ce fussent quelques Vaudois, Fribourgeois ou vallaisans qui se trouvaient dans une compagnie zurichoise ; et encore n'aurais-je pas compris la phrase rapportée par M. martin, si elle n'eût été traduite, n'y retrouvant aucun de nos patois.

En examinant avec attention la parabole, je trouve qu'elle tient plus, par les nombreuses élisions et la fréquence de la diphtongue *eu* au patois lorrain et à celui du ban de la Roche (sur lesquels M. Oberlin a publié un Essai en 1775), qu'à aucun patois de la Suisse Romane.

***Conjectures<sup>1</sup> sur l'étymologie du mot Courtisols, et sur l'explication de quelques termes du patois courtisien par M. d'Herbès, associé correspondant de l'académie de Châlons, à Ay, près d'Épernay, département de la marne, communiquées par l'auteur à M. Bottin, secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France, en février 1823 (p. 358-364)***

---

<sup>1</sup> Elles ont été suggérées à l'auteur par la lecture d'une dissertation sur ce sujet qui se trouve dans l'Annuaire de la marne (année 1820)

Je ne discuterai point longuement sur la dénomination de *curte anсорum* (*cors anserum*), et dans la basse latinité, *cortis* ou *curtis anserum*, donnée à Courtisols par Jean de Courtenay, archevêque de Reims en 1267 ; elle est suffisamment réfutée, et par la tradition contraire et par le genre de productions du sol (Voyez l'Annuaire de la Marne, année 1820, p. 166). On sait d'ailleurs que si nous sommes redevables aux ordres monastiques d'avoir soustrait à l'aveugle fureur des barbares les ouvrages des anciens qu'ils nous ont transmis, et d'avoir ainsi entretenu le feu sacré des sciences près de s'éteindre, nous avons d'un autre côté des reproches à faire aux moines du moyen âge, de ce qu'ils ont souvent altéré, tronqué le texte des auteurs, et forgé, à tout hasard, des noms, sans consulter l'étymologie, dont ils étaient bien plus rapprochés que nous et par le temps et par le langage... Il est donc évident que ce n'est qu'avec beaucoup de circonspection qu'on doit puiser à de pareilles sources, sans quoi on serait exposé à tirer de fausses conséquences, et par suite entraîné dans des erreurs inextricables. Je reviens à mon sujet.

Le choix d'un nom pour les habitations, déterminé par une infinité de causes, qu'il serait superflu de rappeler ici, l'a été fort souvent, entre autres, par la nature et la position des lieux, ainsi que par la forme de ces habitations, soit prises isolément, soit considérées respectivement entre elles.

Or chaque maison de Courtisols, entourée de terres labourables, de prés, de vergers, de saussaies, etc., forme ce que l'on appelait autrefois une *court* (cette dénomination subsiste encore en Normandie, et se rencontre dans la composition de noms de lieux). Ces courts sont éloignées les unes des autres, elles sont isolées ; de là découle naturellement le nom de *court-isolées*. On ne manquera sûrement point de me faire observer qu'il n'est pas probable que des émigrans, quittant le pays natal, aient choisi pour leur nouvelle demeure une dénomination étrangère, qui même ne se retrouve plus que mutilée ; mais cette objection pourrait bien n'être que spécieuse ; et sans examiner si le substantif *court* et l'adjectif *isolé* appartiennent au patois de Courtisols, n'est-il pas possible (et ce ne serait certainement point le premier exemple) que les habitans des villages voisins de la nouvelle colonie, frappés de la singulière distribution de ses habitations, lui aient donné un nom qui peignît leur position respective, et qu'il ait prévalu sur celui qu'aurait pu lui imposer un petit nombre d'inconnus qui à peine parvenaient à se faire comprendre ? D'ailleurs rien ne prouve (Annuaire de la Marne 1812, p. 59, lig. 20) que ce village n'existait point avant l'émigration qui lui a fourni la peuplade en question (En note, il est ajouté que Bergier, dans les Antiquités de Reims, prétend que les noms dans la formation desquels entre le mot *cort* ou *court*, « sont vraies habitations de nos vieux gaulois, plus anciennes de beaucoup que les places qui portent le nom de *ville* ou *villers*). Quant aux deux *e* supprimés, ce peut-être une altération qui n'a rien que de naturel chez un peuple d'un dialecte différent ; au reste, l'emploi des accens n'étant point connu autrefois, et ces *e* pouvant presque arbitrairement être muets, il ne serait pas surprenant qu'ils eussent disparu, et que l'on n'eût conservé que la lettre *s* distinctive du nombre. Il est encore possible que le mot *court* ait été employé au masculin par les conquérans de la Gaule, venus d'outre-Rhin... Ainsi, dans cette hypothèse, *Court-isolées* se trouvait réduit à *Court-isoles*. Si maintenant on considère l'espace immense qui nous sépare de l'époque de la fondation de ce village ; si on se reporte à ces temps d'ignorance et de barbarie où les langages étaient confondus et sans règles, où les hommes les plus instruits savaient à peine lire et écrire ; si on se retrace les invasions successives des divers peuples, et leur influence inévitable sur la langue des contrées où ils exerçaient leurs ravages, on ne sera pas surpris d'une différence aussi légère, qui même n'a peut-être jamais existé, et on conviendra qu'il est beaucoup d'étymologies moins vraisemblables que celle-là.

Pour faciliter les recherches sur le patois de Courtisols, il eût fallu, après avoir consulté les anciens manuscrits de ce village, présenter, d'un côté, l'orthographe de l'oraison dominicale, et en regard placer la prononciation figurée ; sans ce secours, il est très-difficile de trouver les analogues ou de remonter aux racines.

Dans les mots *ein ecourtsenie*, *in icrin*, *un etie*, il me semble que les articles ne sont point orthographiés correctement, puisque très-probablement ils devraient être écrits l'un comme l'autre ; peut-être a-t-on été induit en erreur par une prononciation vicieuse. Quoi qu'il en soit, je vais tenter de donner l'explication des termes insérés dans le rapport quia été fait à la société de Châlons.

[Suit une étude étymologique de quelques termes du patois de Courtisols : *Ttapée* (chapeau, bonnet), *taud* (chaud), *coujin* (cousin), *poichon*, *chæur* (poisson, sœur), *dzoune* (jeune) ; *dzardin* (jardin), *ecourtsenie* (tablier), *sinaud* (grenier à foin, rendu par *hordeu*), *etie* (chemin), *mitze* (pain), *tzarre* (viande), *ytran* (paille) *graindze* (grange)...]

Confiné dans un coin de la province, n'étant pas à portée de consulter ni de puiser aux sources ; n'ayant que des notions très-superficielles sur la matière en question, je n'ai pu, pour ainsi dire, qu'effleurer mon sujet ; mais je suis persuadé qu'il serait facile de démontrer jusqu'à l'évidence que le patois des Courtisiens est

composé, en grande partie, du gaulois ou vieux français, dont la prononciation s'est plus ou moins altérée, et a été surtout modifiée par le voisinage de l'Italie, et qu'ensuite, après l'émigration, il aura emprunté quelques termes à la langue des lieux avec lesquels cette peuplade était en relation. A l'égard de son pays originaire, il est probable, d'après ce que je viens de dire, qu'elle descend d'un peuple de l'Helvétie, voisin de l'Italie, tel que les Valaisans, etc. ; et quand même il n'y aurait plus maintenant similitude de langage, ce ne serait point une raison pour en inférer contre cette assertion, dont l'analogie des racines pourrait fournir la preuve.

**« Continuations des recherches sur le village de Courtisols », dans *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. VI, 1824, p. 219-223**

On donne communément une origine suisse à ce village, situé au milieu de la champagne. Le tome V de la collection des mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France contient différentes pièces relatives à ce point historique, et entre autres, pag. 353, l'extrait d'une note de M. Bridel, ministre du culte réformé, dans le canton de Vaud, qui trouve probable l'origine attribuée à Courtisols, s'appuyant sur plusieurs points de ressemblance qu'il remarque entre le patois de Courtisols et celui de la Suisse Romane. Dans l'intention d'approfondir cette question, M. Bridel a dressé une série de mots du patois Roman de la Suisse, à traduire en patois de Courtisols. La société croit devoir consigner dans sa Collection cette nomenclature, telle qu'elle a été renvoyées par M. le préfet de la marne, à qui elle avait été communiquée<sup>1</sup>.

[Suit un tableau à trois colonnes consacrées aux mots en patois roman, en français et en idiome de Courtisols]

**Tourneux, *Attila dans les Gaules en 451*, Paris 1833**

[Tourneux reconstruit la bataille telle que, selon lui, elle a pu se dérouler en 451. Après la défaite d'Attila, il évoque le départ des Huns mais, si on trouve dans son ouvrage certaines des idées fausses reprises ultérieurement par l'abbé Boitel ou Geneviève Dévignes (comme l'origine des mottes de Bussy), Tourneux ne parle pas d'une fondation de Courtisols par les blessés de l'armée d'Attila]

**G. A. J. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes 1834, p. 46**

Baier, dissyll., donner. Lorrain bayer, dans le même sens. Oberlin. Languedoc. Baila. A Courtisols, en Champagne, on dit bailleume pour donnez-moi, ce qui ressemble beaucoup au rouchi »

Le rouchi est « le patois parlé dans le pays dont Valenciennes peut être considérée comme le centre. »

**E. du Méril, *Histoire de la poésie scandinave*, Paris, 1839, p. 244-245**

BUCK (caper), buc, vieux français : S'el sang del buc chiald n'est tempree. *Traduction de Marbode*. Le vieil espagnom disait buco ; bouc ; bouquin ; dans le patois de Courtisols (Marne), bica signifie chèvre. A ce mot se rattachent probablement *bucquer* et *burguer*, vieux français : lequel Thomas en ce disant burga et bouta tellement icelle femme, qu'il la fist choir a terre ; ap. Carpentier, *Glossarium*, t. I, col. 652.

***Panorama pittoresque de la France*, t. III, 1839, *Route de Paris à Strasbourg*, département de la Marne, p. 6**

Ce village était, vers la fin du XVIIe siècle, un des plus misérables hameaux de la Champagne ; quelques familles s'y fixèrent et y introduisirent d'heureuses améliorations agricoles ; grâce à leurs travaux, le pays a complètement changé d'aspect ; des terrains qu'on avait jugés stériles se sont couverts de bois ; des prairies artificielles ont remplacé de maigres pâturages ; les troupeaux s'y sont multipliés ; de beaux froments ont remplacé l'avoine la plus chétive ; enfin le territoire de Courtisols est devenu le plus florissant du département, et le village est maintenant cité, pour sa population et sa prospérité, comme il 'était autrefois pour sa misère. Voici le tableau qu'en a fait M. de Jessaint, préfet du département : « en venant de Sainte-Menehould à Châlons, on aperçoit de la route une grande commune appelée Courtisols. Cette commune a

---

<sup>1</sup> « Extrait de la lettre d'envoi datée de Châlons, du 6 décembre 1823.

M. le maire de Courtisols n'a pu, malgré ses recherches, trouver rien qui indiquât que ce village ait été fondé par une colonie Suisse. Celles de M. Lenormand, qui n'existe plus, avaient de même été infructueuses.

Les familles les plus anciennes de Courtisols sont celles des Colsenet, des Laurinet, des Gobillard, des Appert et des Pérardel ; il ne s'en trouve aucune dont le nom puisse faire supposer une origine étrangère. Ce village, 'a jamais eu de seigneurie particulière ; il était en quelques portions de son territoire, affranchi de la dîme, etc. »

environ 10,000 mètres d'étendue. Les maisons y sont espacées, et chaque habitant a autour de lui ses *accius* et partie de son héritage, comme dans le département de la Seine-Inférieure. On prétend que c'est une ancienne colonie d'helvétiques qui est venue s'établir dans ce canton, et que la jargon qui leur est particulier provient héréditairement de leurs ancêtres.

**J. F. Schnakenburg, *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*, Berlin, 1840, p. 34 -36**

Avant de quitter la Champagne il faut nous arrêter un moment au village de Courtisols dont la langue et les usages particuliers ont été l'objet de beaucoup de recherches malheureusement infructueuses, et qui est à peu près dans le nord ce que la Gavacherie est dans le midi.

Ce village est situé à deux lieues de Châlons sur marne, à quelque distance de la source du Vesle qui le traverse ; les terres qui en dépendent sont côtoyées en partie par la grande route qui conduit de Metz à Paris. Une ancienne tradition attribue son origine à une colonie suisse, et l'on est tenté de ses ranger de cet avis en voyant les jolies maisons propres et bien entretenues, qui contrastent singulièrement avec celles des villages voisins, les champs supérieurement cultivés par une population laborieuse et la division du pays en cantons avec des droits et des usages particuliers.

Le patois de Courtisols est, à la vérité, composé en grande partie de mots proprement français, mais une foule d'expressions originales et surtout des articulations fort difficiles à imiter et par conséquent fort difficiles à comprendre ne permettent presque pas de douter de son origine étrangère. Il est beaucoup plus difficile de rendre par des lettres les articulations particulières de ce patois que celles de bien d'autres idiomes de cette espèce. Un trait caractéristique du langage de Courtisols est cette prononciation qu'on désigne par le mot de *bléser* et qui lui donne quelque chose d'enfantin en augmentant toutefois la difficulté de le comprendre.

Le *ch* français, suivi d'une voyelle se change en un son tout semblable au *th* anglais ; p. ex. *thapé*, chapeau ; *thau*, chaud. Le *g* devant un *e* ou *i* se change en *dz* ; p. ex. *graindze*, grange. Le *j* prend le son du *z* italien adouci ; p. ex. *dsonne*, jeune ; *dzardin*, jardin ; *ds' va a Thalon*, je vais à Châlons. La lettre *s* au contraire se prononce *ch* prononcé à la française ; p. ex. d'*au poichou*, du poisson ; *la cheur*, la sœur ; ou en *j*, comme dans *coujin*, cousin.

Parmi les mots particuliers au village de Courtisols, citons quelques-uns qui admettent peut-être une origine allemande. Tels sont *écorsénie*, en allemand *Schürze* ; *ein etié*, en allemand *eine Stiege* ; *d'ytran*, en allemand *Streu*, *Stroh* etc.

Quelque fiers que soient les habitants de Courtisols de leur patois, qu'ils préfèrent toujours au français lorsqu'ils sont entre eux, on ne saurait nier cependant qu'il a subi quelques altérations depuis une cinquantaine d'années, au point que les enfants ne comprennent pas bien quelquefois leurs grands parents.. Aussi n'y a-t-il point de chansons dans ce patois.

**P. Bataillard, « De l'apparition et de la dispersion des Bohémiens en Europe ». Deuxième période. – suite, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1844, p. 530-532**

Le mercredi 7 novembre 1453, soixante à quatre-vingts Bohémiens se présentèrent devant la ville de la Cheppe (à trois ou quatre lieues de Châlons-sur-Marne), « en entencion de y estre logiez. » Ce qu'il y a surtout de remarquable dans cette visite, c'est que parmi eux « y en avoient aucuns qui portoient javelines, dars et autres habillements de guerre. » Cette circonstance n'était peut-être pas toute nouvelle cependant ; peu de temps auparavant, « aucuns de la dite compagnie ou autres semblables avoient esté logiez illec, et y avoient fait plusieurs maulx, en desrobant... » C'est pourquoi le procureur royal de la ville refusa de les recevoir, disant « qu'il y avoit plusieurs villes voisines, les aucunes à une lieue et les autres à moins, esquelles ils n'avoient pas esté logiez, et qu'ils y allassent, se bon leur sembloit. » La pièce d'où nous extrayons ces détails nous en fournit d'autres non moins curieux...<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Lettres de rémission pour Meugin Gineval* : « Charles, etc. savoir faisons à tous présens et avenir, Nous avoir receu humble supplication de Meugin Gineval, contenant que le mercredi devant la feste Saint-Martin d'iver derrenièrement passé, environ heure de prime, plusieurs Egyptiens vulgaument nommez Sarrazins, qui avoient esté logiez en la ville de Courtisolt, arrivèrent à l'entrée de la ville de la Cheppe en entencion de y estre logiez ; entre lesquels en y avoit aucuns qui portoient javelines, dars et autres habillement de guerre. Et s'efforcèrent par parolles de vouloir logier en icelle ville, tant ceulx qui estoient venuz les premiers, estans environ dix ou douze, comme plusieurs autres de leur compagnie qui venoient après, faisans en tout jusques au nombre de soixante à quatre vins personnes ou environ. A la

**J. Chalette, *Précis de la statistique du département de la Marne, t. II, dictionnaire des communes, 1845***

Dictionnaire étymologique sur les noms des 683 communes du département de la Marne :

p. 11 : « Courtisols, de *curtes isolae, solae, insulae*, demeures isolées.

p. 91 : « S'il est vrai que Courtisols comptait 8000 âmes et avait un territoire qui comprenait l'Épine et Melette, lors de la défaite d'Attila, on pourrait croire que ses habitants détruits et dispersés, ont été remplacés par des transfuges de l'armée de ce prince, et que c'est le hun corrompu qu'on y parle ».

**F. Michel, *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne, Paris, 1847, t. II, p. 104- 105.***

Il nous faut maintenant rentrer assez avant dans l'intérieur de la France pour retrouver une autre peuplade étrangère, que les malheurs de la guerre ou d'autres circonstances encore inconnues ont amenée sur notre territoire. A quinze kilomètres de Châlons-sur-Marne, au canton de Marson, il existe un village nommé Courtisols, dont les habitants ont conservé un dialecte et des usages particuliers. Déjà avant 1176, le savant Grosley s'était préoccupé de cette étrange population, et dans une lettre en date du mois de décembre de cette année, il avait demandé à l'académie de Champagne, récemment établie à Châlons, de renseignements sur ce village. Comme la lettre ne paraissait pas avoir obtenu de succès, la Société des Antiquaires de France, auquel feu M. Auguis l'avait présentée en 1819, provoqua de nouveau les recherches sur ce point et en publia le résultat dans les tomes V et VI de ses mémoires<sup>2</sup>. Malheureusement ce résultat est bien peu de chose, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'académie de Châlons fit preuve d'esprit en laissant la lettre de Grosley sans réponse. Quoi qu'il en soit, la plupart de ceux qui sont allés à la découverte de l'origine de Courtisols, se sont attachés à justifier la tradition du pays, tradition immémoriale et constante qui nous apprend que ce village a été formé par une colonie suisse, à laquelle le terrain fut concédé en paiement de certaines créances dont par là le trésor de l'état fut déchargé. La même chose, ou à peu près, s'est dite également d'une commune voisine de Troyes en Champagne et peu éloignée de Châlons, des Riceys, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, dont les habitants seraient aussi une peuplade de Suisses ; mais ici, comme pour Courtisols, la tradition est l'unique garant de ce fait, et nous savons combien peu de confiance mérite en général cette source d'information.

**J. Corblet, *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard, ancien et moderne, Paris, 1851, p. 289.***

BERBIS, brebis. – Os *m'avez donné des berbis galeuses, euj' vous les reinds teigneuses.* (Sermon de M.<sup>e</sup> Grégoire). – *Congénères* : Lunéville, *berbis* ; Courtisols, *burbis* ; Franc-Comptois, *barbis* ; vieux Catalan, *berbitz* ; Ital., *berbice*. – *Etym.* du Rom. *Berbis* dérivé du vieux latin *berbix*, qu'on trouve dans Pétrone.

**P. Tarbé, *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne, t. I, Reims, 1851, p. LXXII***

Près de Châlons se trouve Courtisols (*Curtis Ausorum*), cette commune si connue dans les fastes de la linguistique : on a voulu faire de son patois un dialecte allemand, ou pour le moins helvétien. La comparaison qu'on va en faire avec les textes des autres patois de Champagne, démontrera que les gens de Courtisols sont de bons français de vieille race, de vrais champenois parlant gallo-romain ou roman : dans leur langage on trouvera peut-être quelques termes d'origine tudesque ; mais les Francs n'ont-ils pas occupé nos contrées bien avant Clovis ? N'y a-t-on pas parlé la langue germanique jusqu'à la fin du Xe siècle ? Tous les patois de Champagne, l'idiome familier et populaire de nos cités renferment des mots de race allemande. A Courtisols, le fonds de la langue est le gallo-romain, ou plutôt le latin, tel que le firent les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. On y parlait aussi français ; on savait l'écrire ; et le grand cartulaire de saint Remi contient de nombreuses chartes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, rédigées à Courtisols dans l'idiome alors usité dans l'Île de France et la Champagne. Nous en publions une.

---

venue desquels se assemblèrent aucuns des manans et habitans de ladite ville de Cheppe l'un après l'autre, deux à deux, trois à trois, ainsi qu'ilz oïrent le bruit de ladite venue... »

<sup>2</sup> Le tom. V renferme : 1° la lettre de Grosley (pag. 328-332) ; 2° un extrait d'un mémoire sur Courtisols par M. Hubert, et d'un rapport de M. Cacquot sur ce mémoire (pag. 332-347) ; 3° la parabole de l'enfant prodigue dans l'idiome de Courtisols (pag. 347-351) ; 4° une lettre du président de la Société d'histoire de Zurich (page 351-353) ; 5° un extrait d'une note de M. Bridel (pag. 353-357) ; 6° un extrait de conjectures transmises par M. d'Herbès sur l'étymologie du mot Courtisols, et sur l'explication de quelques termes du patois courtisien (pag. 357-364). Dans le tome <vi>, on trouve une continuation des recherches sur Courtisols, qui s'étend de la pag. 219 à la pag. 223.

[l'auteur publie p. 135-140 la parabole de l'enfant prodigue en patois de Courtisols, un glossaire, la conjugaison des verbes être et avoir et une charte en français de 1266 relatant un accord entre Pierre de Courtisols, chevalier, et Munier de Bourc]

**E. du Ménil, *Essai philosophique sur la formation de la langue française*, Paris, 1852, p. 110**

En accordant le titre de citoyen romain à tous les sujets de l'empire, le décret de Caracalla appela tous les gaulois suffisamment riches à exercer les fonctions de curiales. Ces administrateurs-percepteurs étaient tenus de subvenir à toutes les dépenses de la municipalité, et ne pouvaient échapper à une charge aussi onéreuse que par la ruine qui les ravalait à la condition des plus pauvres, ou par leur élévation dans une classe privilégiée où ils affectaient les mœurs et le langage des plus vieux Romains. Une telle institution n'apporta pas seulement la destruction de la classe moyenne, elle empêcha de se reformer, et assimila les indigènes aux Barbares qu'on avait transportés parmi eux à titre de colons. Les idiomes celtiques auraient pu cependant se perpétuer dans quelques localités isolées dont l'ancienne population était restée plus compacte<sup>5</sup> ; mais leur influence sur la formation d'une langue commune au pays entier eût été insignifiante, et les rapports continus de tous les habitants avec les soldats et les magistrats romains les obligeaient d'apprendre le latin. L'établissement d'assemblées provinciales dont les décisions devenaient des lois pour toute la Gaule en rendit la connaissance encore plus indispensable, et dans les invasions répétées, les guerres intestines et le mélange des peuples qu'elles avaient amené, les caractères les plus tranchés de chaque dialecte s'étaient effacés : il ne restait plus que d'informes patois qui ne suffisaient pas à l'expression des pensées les plus simples. La conversion de tous les habitants au christianisme acheva de les faire tomber en désuétude.

**Abbé Boitel, *Histoire de saint Alpin, 8<sup>e</sup> évêque de Châlons-sur-Marne et vainqueur d'Attila*, Châlons, 1853, p. 86**

Attila n'avait pu emmener avec lui une foule de blessés, de malades, de malheureux qui restèrent dans leurs campements au nombre d'environ huit mille et qui formèrent un village sur le cours de la Vesle, qui est énormément long et qu'on appelle Courtisols. On y parle encore le hun corrompu. La population, par suite de différentes guerres, se retrouve de beaucoup diminuée : elle n'est plus que de 1,900.

***Encyclopédie moderne. Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts de l'industrie, de l'agriculture et du commerce*, Nelle éd, t. XXIII (art. patois), Paris, 1853, col. 407.**

Dans la Marne, le bourg de Courtisols, près de Châlons, est remarquable par les points de ressemblance qu'il offre son patois particulier avec certains dialectes populaires de la Suisse romane .

**B. Guérard, *Polyptyque de Saint-Remi de Reims ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du neuvième siècle de notre ère*, Paris, 1853.**

Chapitre XVII [Curtis Agutior]

B. Guérard traduit *Curtis Acutior* par Aguilcourt et *Conciacus villaris* par Coucy-les-Eppes.

Chapitre XIII [Notitia census debiti villarum Sancti Remigii quantum solvitur ab ipsis, quibusve terminis]

B. Guérard traduit *Sanctus Julianus* par Saint-Julien de Courtisols, cant. Marson, Marne ou par Saint Julien, com. Pierry, canton Epernay, Marne)

**MM. Missas et Michelot, *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, Paris, 1854, P. 256**

Courtisols, com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Marson, sur la Vesle. Fabriques de toiles de chanvre ; commerce de graines grasses et bestiaux. Les habitants de ce bourg descendent, dit-on, d'une ancienne colonie d'helvétiques ; ils se distinguent par leurs connaissances agronomiques, leur patois et une foule d'usages particuliers. 1,900 hab.

---

<sup>5</sup> Cette conservation plus ou moins imparfaite d'une vieille langue au milieu de populations qui en parlent une différente existe encore maintenant à Courtisols, village à deux lieues de Châlons-sur-Marne, et dans une enclave nommée La Gavacherie (dans les arrondissements de Libourne, La Réole et Marmande), où le patois a des formes qui se rattachent évidemment plutôt à la langue d'oïl qu'à la langue d'oc. Selon Giovanelli, il y aurait aussi dans la Haute-Italie trois groupes isolés dont le langage serait dérivé du haut-allemand, et M. Rinne a dit dans son *deutsche Grammatik*, p. 20, qu'une colonie établie, en 1590, dans la Crimée, y a conservé jusqu'à nos jours, un dialecte bas-allemand.

**M. Moléri, Guides-itinéraires. De Paris à Strasbourg avec les embranchements de Reims, de Gray, de Thionville et de Forbach, Paris, 1855, p. 38-40**

Ce qu'il faut placer au premier rang entre les curiosités du département de la Marne, c'est un village nommé Courtisols, situé à 12 kilomètres de Châlons, sur la route de Sainte-Menehould et peuplé de plus de 2000 habitants. Ce village n'était, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'un misérable hameau ; il compte aujourd'hui 10000 mètres d'étendue, de l'une à l'autre de ses extrémités. Composé de deux rues parallèles, dont les maisons sont séparées par des plantations, il se divise en trois paroisses : Saint-Julien, Sainte-Memmié et saint-Martin. « On prétend, dit M. de Jessaint, que c'est une ancienne colonie d'Helvétiens qui est venue s'établir dans ce canton, et que le jargon qui leur est particulier provient héréditairement de leurs ancêtres. Au reste, on ne peut pousser le génie agricole plus loin que ces industriels cultivateurs. Ils ont eu l'art de perfectionner les engrais, et ils sont venus à bout de fertiliser un des sols les plus ingrats de la contrée. Ils ne se sont pas contentés d'être habiles colons ; à cette première source de prospérité ils ont réuni celle du commerce. Personne n'a peut-être étendu plus qu'eux cet esprit mercantile et spéculateur. On les trouve, on les rencontre partout, même à des distances éloignées. Parfois ils s'adonnent à un commerce d'échange, qu'ils exercent avec intelligence et profit<sup>1</sup>. » Malte-Brun est, quant à l'origine des habitants de Courtisols, d'une autre opinion que celle dont parle M. de Jessaint : selon ce savant géographe, leur langage est simplement un patois français, et le nom de leur village signifie *habitations isolées* ; au lieu d'être helvétienne, leur origine pourrait être celtique. Il est en effet tout naturel de penser que les Courtisiens sont d'anciens gaulois qui ont conservé les mœurs et le langage de leurs ancêtres.

Les mariages, chez les Courtisiens, se font au printemps ; les noces ont lieu dans les granges dégarnies de gerbes ; le soir, au moment de se retirer, les nouveaux époux distribuent aux convives deux gâteaux formés en double nœud.

Les enterrements y sont suivis d'une cérémonie singulière : le surlendemain d'un décès, tout le linge lessivé du défunt est porté, dès le matin, par les parents, sur le bord de la rivière ; là se rendent aussi les voisins, laissant pendre, en signe de deuil, les barbes de leur coiffe. Alors chacune s'avance à son tour, frotte quelques pièces de linge, les bat, les lave et se retire. Cet étrange blanchissage dure ordinairement jusqu'à midi.

**J. M. Quérard, *Le Quérard. Archives d'histoire littéraire, de biographie et de bibliographies françaises*, Paris, 1855, p. 91**

Lettre adressée par Ph. Bridel à J. M. Quérard le 20 mars 1834 : « j'ai aussi envoyé à l'Académie celtique, aujourd'hui Société des Antiquaires de France, divers articles, dont voici les titres des principaux ... Il y a aussi dans ces mêmes mémoires quelques pièces de ma façon pour déterminer si le village Courtisols est une colonie suisse

***Curiosités philologiques, géographiques et ethnologiques*, Paris, 1855, p. 258-259**

Le village de Courtisols situé en Champagne à 15 kilomètres de Châlons-sur-marne, et qui s'étend sur deux rues parallèles au midi et au nord de la Vesle, à la distance d'environ 60 pas, présente un phénomène assez extraordinaire pour avoir occupé longtemps, sous la Restauration, l'attention de la Société des Antiquaires, et pour mériter celle de nos lecteurs.

« 1<sup>o</sup> Outre la langue et l'accent châlonnais, il en a une qui lui est propre, qui se conserve par tradition, dont l'accent n'a rien de commun avec celui de Châlons, ni avec la langue française, et qui n'est entendue d'aucun des villages voisins.

2<sup>o</sup> Les habitants de ce village ne se marient presque jamais que chez eux ; ils s'aident et se secourent avec une bienfaisance et une générosité étrangère au commun des paysans ;

3<sup>o</sup> Au voisinage de villages qui se sont donnés aux manufactures, celui de Courtisols, est demeuré fidèle à l'agriculture, et à force de travaux, d'engrais et de soins, son territoire rapporte communément la moitié ou un tiers de plus que les territoires voisins<sup>1</sup> ».

Nous trouvons dans un mémoire de M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe, d'autres détails qui achèvent d'établir la différence qui existe entre ce village et son entourage, au milieu duquel il était isolé et par sa langue et par ses mœurs.

---

<sup>1</sup> *Description topographique du département de la Marne.*

<sup>1</sup> Grosley, lettre à l'académie de Champagne, décembre 1776.

Ainsi quelques habitants y étaient désignés comme génaux ou sorciers, et probité, talent, moralité, fortune, rien ne pouvait déterminer une alliance avec ces familles, et ces malheureux proscrits étaient forcés de se marier entre eux.

Après la mort d'une personne, les parents du défunt distribuent des gâteaux aux cinquante maisons les plus voisines (un pareil cadeau a également lieu lors des mariages) ; le lendemain, ils font la lessive et portent les effets auprès de l'eau : chaque voisine, la coiffe pendante, en signe de deuil, se rend en silence sur le bord de la rivière, secoue une partie du linge, le frotte, le bat, le lave, et s'en va... Une autre prend sa place... ; plusieurs se succèdent jusqu'à la fin de l'ouvrage, ce qui dure depuis le matin jusqu'à midi.

**L. du Bois, *Glossaire du patois normand, augmenté des deux tiers, et publié par M. Julien Travers, Caen, 1856, p. 40***

BIQUETTE : petite chèvre ; jeune bique, qu'en patois Courtisols on appelle *bica*.

**C. J. Pierquin de Gembloux, *Histoire littéraire philologique et bibliographique des patois et de l'utilité de leur étude, Paris, 1858, p. 90-91***

Ce qu'il y a de plus obscur, de moins connu, ce sont les origines, des peuples, leur filiation, leur migration et quelquefois même leur mélange avec des populations victorieuses. Les annalistes ne donnent point ces détails importants, et s'ils se décident un jour à regarder ce point comme le plus intéressant et le plus important de leurs travaux, il est bien évident qu'ils n'en retrouveront jamais les éléments ailleurs que dans l'étude philologique des patois. Avec ce secours seulement on expliquera comment tel village de telle nation n'appartient réellement point à la race indigène. On ira même jusqu'à préciser l'époque probable de la migration totalement inconnue. Les savans se sont beaucoup occupés d'un phénomène de ce genre. Une tradition vague et sans preuves donne une origine suisse à un village situé au milieu de la Champagne. Le cinquième volume des Mémoires de la Société royale des Antiquaires contient différentes pièces relatives à ce point historique fort curieux et entr'autres l'extrait d'une note du savant Bridel, ministre du culte réformé, dans le canton de Vaud, qui trouve probable l'origine attribuée à Courtisols, et parmi les raisons péremptoires sur lesquelles il se fonde, est la ressemblance entre le patois de Courtisols et celui de la Suisse romande. On comprend en effet que c'est le seul moyen de trancher la question en l'absence de tout document, de toute assertion historique, et alors même qu'ils existeraient, cette preuve resterait encore d'un très-grand poids pour les confirmer. C'est ainsi que nous n'avons pas besoin sans doute de démontrer que les Burgondes, que les Francs, que les Arabes, que les Anglais, que les Allemands, etc., firent des séjours plus ou moins longs en France ; mais il n'en est pas moins vrai que si l'histoire n'en avait point parlé, et si la tradition en était totalement perdue, ce serait encore dans les patois qu'il faudrait en rechercher les preuves.

**J. Desnoyers, « Topographie ecclésiastique de la France pendant le Moyen Age et dans les temps modernes, jusqu'en 1790 », *Annuaire historique pour l'année 1859, p. 226***

Le doyenné de Bussy-le-Château, dans le grand Archidiaconé, est aussi désigné, dans la plupart des pouillés sous le nom de doyenné de Courtisols, ou de Courtisors, ou de Courtisou. Cette localité, située à peu de distance au sud de la première, avait eu primitivement une étendue et une importance que manifeste encore l'existence de trois églises, dont deux avaient pour patrons les plus anciens du diocèse, S. Martin et S. Memmie, ce qui en fait remonter l'origine antérieurement à l'invasion des Huns<sup>2</sup>.

**Roger, baron de Belloguet, *Ethnogénie gauloise ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, Paris, 1861, p. 30-31***

Si nous revenons dans notre Occident, où nous avons dit que ces contrastes s'étaient généralement effacés, nous pourrions néanmoins en retrouver encore quelques-uns peu connus, il est vrai, mais non moins réels. Ils seraient sans doute plus nombreux, si les auteurs qui nous ont entretenus de ces petites populations qui conservaient dans un isolement traditionnel, leurs anciens idiomes et leurs usages particuliers, avaient apporté plus d'attention à leurs caractères physiques. Mais c'est une observation qu'ils ont malheureusement négligée pour la plupart, ou qu'ils n'ont faite que d'une manière vague ou par trop sommaire. Ainsi nous n'avons rien à dire, au point de vue qui nous occupe, de ces petites îles *hétéroglosses*,

---

<sup>2</sup> Le pays environnant Courtisols a très-longtemps conservé un patois et des usages qui lui étaient propres (*Mém. de la soc. des Antiq. De France*, t. V, p. 326)



si curieuses d'ailleurs, des prétendus Cimbres du Véronais, et du Vicentin, – des colonies germaniques et slaves du Frioul, – des villages allemands de certains comtés de la Hongrie, – des *Halloren* ou sauniers wendes de Hall-la-Saxonne, auxquels on attribue aussi une origine celtique, – de nos suisses champenois de Courtisols et des Riceys, etc. ; – ni des étranges peuplades de l'Espagne, qui ont même perdu leurs idiomes particuliers, les Patones, les Vaqueros, et ces Hurdes de l'Estramadoure si fabuleusement poétisés sous le nom erroné de Batuecas...

**Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne. Histoire et Monuments, Paris-Chaumont-Châlons, 1861, t. II, p. 66***

Ce gros bourg dont la grande rue ne compte pas moins de cinq kilomètres de longueur, semble encore un problème quant à la question de son origine ; ses habitants se servent en effet d'un langage très-différent des patois divers usités en Champagne ; on a voulu à cause de cela les rattacher à la famille germanique, faire venir leurs ancêtres d'Helvétie ; la question n'est pas moins compliquée et la solution n'est pas à la veille d'être retrouvée ; je me bornerai à dire qu'aujourd'hui les savants les plus compétents ont reconnu que l'idiome employé dans ce village ne renferme aucun caractère germanique.

**« Notions sur les communes du département de la Marne pour servir au dictionnaire géographique, historique et archéologique de la France », 1<sup>ère</sup> partie, 2<sup>e</sup> partie des *Mémoires de la SACSAM, 1861, p. 64***

Une tradition immémoriale attribue la fondation de Courtisols à une colonie suisse ; quelques-uns cependant, le font descendre des Gaulois, des Huns ou des Germains. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il remonte à une haute antiquité ; la cloche de Saint-Martin paraît très ancienne. Le patois de Courtisols, qui tend à disparaître, n'est pas compris des villages voisins. Courtisols en diffère aussi par ses mœurs et par ses usages particuliers. Ce village est cité dans des titres fort anciens. En 1050, on l'appelait Courtisi (tit. De l'abbaye de Saint-Remy de Reims, inv. T. I ; p. 426)...

**J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu. Traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieu fournis par divers documents, Paris 1867, p. 60***

Du génitif pluriel masculin *orum* de la seconde déclinaison en composition. – Il a souvent passé dans le dérivé français avec une partie de sa flexion grammaticale, à cause de la valeur que la pénultième or recevait à la fois de la quantité et de l'accent. Il y a lieu de croire que cela fut une règle de la langue française à son origine. Les textes du treizième siècle en donnent l'indice par quelques locutions qui s'étaient conservées jusque-là... Le son pur de s'est conservé dans Francorchamp, *Francorum campus*, près de Spa (Belgique). Il a gardé sa sonorité, avec mutation de la liquide, dans Courtisols, *Curtis Ausorum* (Marne)

**E. Littré, « C. R. De la formation française des anciens noms de Lieu, par Jules Quicherat ». – Histoire et théorie de la conjugaison française, par Camille Chabaneau. Premier article, des noms de lieu, *Journal des Savants, mai 1869, p. 267-268***

Il est curieux de suivre le parallélisme entre la langue des noms communs et celle des noms de lieux. De la déclinaison latine l'usage avait conservé, en un très-petit nombre de mots, le génitif pluriel en *orum* : *geste Francor*, *gent Paienor*, *gent Sarasinor*, et quelques autres ; de cela il nous reste *leur*, qui est *illorum*. Ce génitif est un débris de tradition conservé dans un recoin de la langue, en désaccord avec la métamorphose générale ; car cette métamorphose, réduisant tout à deux cas, un sujet et un régime, excluait un génitif particulier. Ces génitifs en or existent dans quelques noms de lieux : Francorchamps, *Francorum campus* (Belgique, près de Spa) ; Courtisols, *Curtis Ausorum* (Marne) ; Villepreux, *Villa Peror* au XII<sup>e</sup> siècle, primitivement *Villa Pirorum* ; Francorville au XIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui Franconville, *Francorum villa* (Seine-et-Oise).

**A. Longnon, *Etudes sur les pagi de la Gaule. Deuxième partie. Les pagi du diocèse de Reims, Paris, 1872, Appendice A, Du polyptyque de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, p. 111-112***

« I. de l'âge du polyptyque.

Le polyptyque de l'abbaye de Saint-Remy de Reims remonterait au temps d'Hincmar suivant Baluze<sup>2</sup> et les auteurs du Nouveau traité de Diplomatique<sup>1</sup> ; mais suivant Mabillon, il serait d'un siècle postérieur à ce prélat, qui occupa le siège épiscopal de Reims de 845 à 882 ; en effet, l'illustre diplomate le jugeait, en 1681, écrit depuis plus de sept siècles<sup>2</sup>. L'opinion de Baluze et dom Tassin a été cependant adoptée par M. Guérard et on le conçoit aisément, car on trouve dans le précieux registre deux actes rédigés sous l'épiscopat d'Hincmar. La présence de ces actes doit probablement servir à expliquer aussi les raisons qui, dans le dernier siècle, faisaient qualifier le polyptyque de *Liber de redditibus sancti Remigii tempore Hincmari descriptus*, titre que Dom Vincent nous apprend lui avoir été donné à tort par deux de ses devanciers<sup>3</sup>, et qui, en raison de sa date récente, ne doit pas être pris en considération. Le plus ancien des deux actes contemporains d'Hincmar, celui sur lequel Guérard appuie son opinion relative à l'ancienneté du polyptyque est un jugement rendu à Courtisols<sup>4</sup> (*Curtis Acutior*), le 13 mai 847 : *Actum in Curte Acutiori, III idus maias, in placito publicon anno VI regante Carolo, rege glorioso, regente autem Ingmaro, archiepiscopo, sanctam sedem Remensem anno III*<sup>o</sup> <sup>5</sup>. On y remarque un scabin du nom de Geimfrid et le maire Adroin qui figurent tous deux quelques lignes plus haut, parmi les neuf témoins entendus lors de la rédaction du rôle consacré au fisc de Courtisols. Ce rapprochement prouve péremptoirement, en effet que le chapitre du fisc de Courtisols remonte à l'année 847 ; mais cette date ne peut pas être attribuée à l'ensemble du polyptyque. On peut trouver, en quelque sorte, une preuve de cette allégation dans un autre acte daté de 861, dix-septième année de l'épiscopat d'Hincmar et relatif à la cession de Condé-sur-Marne (*villa Condatum super fluvium Matronam*), cession faite par le roi Charles le Chauve<sup>1</sup> »

**M. A. Granier de Cassagnac, *Histoire des origines de la langue française*, Paris, 1872, p. 225-229**

Il est une autre théorie, s'il se peut plus hasardée et plus étrange encore ; c'est celle qui attribue la diversité des patois à une décomposition du latin, influencée par le climat<sup>1</sup>... faire de la décomposition du latin la cause de la formation des dialectes ou patois est donc une pensée irréfléchie...

Eh bien, il y a dans les patois français quinze manières entièrement différentes de dire l'*enfant*, et dix manières également différentes de dire le *cochon*...

Voici maintenant les dix noms du cochon ; sans employer les mots porc ou cochon, qui sont très-répandus : En dialecte de Courtisol, Châlons-sur-Marne..... Cotau

....

Eh bien nous le demandons au bon sens de M. Littré lui-même, le latin et le climat suffisent-ils pour expliquer ces différences ? Qu'est-ce que le latin a de commun avec *gachon*, *boubé*, *gouya*, *droley* ou *matton* ? Comment le climat qui aurait produit *cotau* et *gagnoux*, aurait-il produit *grougeos* et *cayon* ?

Il y a même des dialectes qui ont la vertu de mettre immédiatement la théorie du climat en déroute. Ce sont des patois qu'on pourrait appeler erratiques. Semblables à ces blocs énormes, transportés par des forces inconnues dans des contrées où ne se trouve aucune roche analogue, ces patois se montrent dans des milieux absolument contraires à leur propre nature.

Ainsi, dans l'arrondissement de la Réole, en plein pays de langue d'oc, on rencontre le gavache de Monségur et le gavache de La Motte-Landeron, qui sont des dialectes de langue d'oïl<sup>1</sup>.

---

<sup>2</sup> Baluze dit, en parlant du polyptyque : « *scriptus, ut opinor, tempore Hincmari* » (*Capitulare regum Francorum*, t. II, c. 1247) ; et ailleurs ; « *vetus polyptycus Sancti Remigii remensis, aevo Hincmari, nisi fallor, scriptus* (Ibid., t. II, c. 1273)

<sup>1</sup> tome V, p. 449

<sup>2</sup> « *Egregium vero in primis est remigianum (polyptichum) illud, ante annos scriptos septingentos* » (Mabillon, *De re diplomatica*, p. 235)

<sup>3</sup> *Le Journal des Sçavans*, année 1770, p. 417.

<sup>4</sup> M. Guérard a traduit *Curtis Acutior* par Aguilcourt (Aisne) dont le nom ancien est *Aculiaca Curtis*. Ne doutons pas qu'il s'agisse de Courtisols. En effet ce village est nommé par Hugues Capet au nombre des villages de l'abbaye de Saint-Remy (Varin, Arch. adm. De la ville de Reims, t. I, p. 177) et il est indubitable que son église de Saint-Martin représente l'église dédiée au même saint, in *Curte Agutiore* (Polyptyque de Saint-Remy, p. 123).

<sup>5</sup> Polyptyque ch. XVII, §127, p. 57

<sup>1</sup> Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remy, p. 106.

<sup>1</sup> « prenait, comme cela doit être, le latin pour point de départ, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne, une série de dégradations » « les patois sont le latin, modifié par le climat. » - Littré, *Hist. de la langue française*, t. II, ch. VII, des patois, p. 97.

Ainsi, dans le département de la Marne, arrondissement de Châlons, en plein pays de langues d'oïl, on trouve le dialecte de Courtisols, qui est un patois de langue d'oïl.

**P. Bataillard, « Sur la langue et l'origine des habitants du village de Courtisols (département de la Marne) », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. IX, 1874 p. 698 -705 (séance du 5 novembre 1874)**

Le procès verbal de la séance du 16 juillet, lu dans la séance du 1<sup>er</sup> octobre, m'a rappelé la courte discussion qui a eu lieu sur le sujet indiqué en tête de la présente note, et que j'avais perdue de vue, quoique je me fusse promis de recourir à quelques anciennes notes que j'ai recueillies autrefois sur ledit sujet. J'y reviens aujourd'hui.

Les habitants de Courtisols m'ont en effet occupé quelques instants il y a bien longtemps, dans un petit voyage que je fis, en 1841, à Châlons-sur-Marne et dans les environs, à la recherche d'informations sur les Bohémiens de cette région. J'avais rencontré aux archives de la préfecture de la Marne un écrit intitulé : « Statistique et dialecte ou patois du village de Courtisols, canton de Marson, arrondissement de Châlons, par chaude (Claude ?) Normand père, ancien chirurgien-major des armées, membre correspondant de l'Académie des géorgophiles de Provence et de la Société d'agriculture, etc. du département de la marne, résident à Courtisols. » La note que je retrouve de cet écrit ne mentionnant pas de date ni de lieu d'impression, non plus que le format, je me demande maintenant si cette notice était imprimée ou manuscrite. Toujours est-il que j'en ai pris quelques extraits, que je vais résumer. Parlant de ce village, l'auteur disait : « On ne trouve nulle part aucuns renseignements bien positifs sur son origine. On pense seulement que les habitants de Zug ou Zurig et ceux des environs de Constance (Suisse) qu'Arioviste fit passer dans les Gaules, pendant les guerres de César, en furent les fondateurs, ou, si déjà il existait, s'en rendirent possesseurs après en avoir chaussé les Gaulois... » Et c'est là l'opinion que l'auteur adoptait.

Il constatait d'ailleurs que la population de ce village est belle, honnête, remarquablement active et industrielle, qu'elle excelle en agriculture, etc.

« Les habitants de Courtisols, ajoutait-il, sont les seuls peuples de Champagne qui parlent entre eux un langage que leurs voisins n'ont jamais pu se rendre familier. Je n'ai jamais remarqué, et personne n'a encore pu me dire que l'usage s'en fût étendu ailleurs, ni qu'il eût porté la moindre altération aux divers dialectes ou patois usités dans les villages circonvoisins, qui même ne le comprennent pas... »

Puis venaient les échantillons du dialecte courtisien, comprenant les textes suivants : Evangile de l'enfant prodigue, d'après saint Luc, chap. XV ; Oraison dominicale ; Salutation angélique ; Symbole des Apôtres ; et finalement un petit vocabulaire de trois pages, suivi de quelques proverbes.

Après avoir parcouru ces textes, j'ai pris la note suivante que je reproduis faute de mieux, en ajoutant que j'avais alors peu de compétence en matière de philologie romane et que j'en aurais encore moins aujourd'hui : « On a voulu expliquer ce langage par une origine suisse ou allemande des habitants ; mais il paraît qu'on a fait des recherches, desquelles il résulte que certains mots ne sont pas expliqués ; on prétend en définitive que ces mots viendraient des Huns<sup>1</sup>, auxquels se rattacherait conséquemment l'origine de la population. Pour moi, je ne sais s'il se trouve dans ce langage quelques mots tout à fait étrangers ; mais ce qui me paraît clair, c'est que le fond de ce patois n'est autre que celui de la langue d'oïl. »

C'est à cette dernière conclusion que je m'arrête provisoirement. Je crois qu'il y a là comme un îlot de vieux patois français qui s'est conservé, tandis qu'autour de ce village la langue se transformait comme dans la plupart des autres contrées de la France d'en deçà de la Loire. Le fait ainsi entendu est déjà curieux ; et, pour l'expliquer, il faut sans doute supposer que ce patois a toujours été différent de ceux qui l'environnaient : c'est ce qui est d'ailleurs attesté par les remarques reproduites plus haut. Ainsi se représente forcément la question d'une origine particulière des habitants ; mais il ne me paraît pas nécessaire que cette origine se rattache à quelque race exotique, comme celle des huns, ou des Sarrasins, ou des Tsiganes : il me semble, au contraire, qu'on comprend mieux un patois français transformé finalement en langue française, qu'un patois *français* spécial se formant et se maintenant dans une petite population d'origine et de langue tout à fait exotiques. Il suffirait donc que la population de Courtisols fût une petite colonie venue de la Suisse me paraît déjà plus acceptable que celle d'une origine hunnique. Mais est-il nécessaire de remonter au temps de César, c'est-à-dire à une époque où le vieux français n'existait pas

---

<sup>1</sup> La Gavacherie comprend 40 paroisses des arrondissements de Libourne, La Réole et Marmande. La tradition veut qu'elle ait été formée, à la fin du quinzième siècle, par l'établissement en ce pays de colons venus de la Saintonge.

<sup>1</sup> Je n'ai pas besoin de rappeler que c'est dans les Champs catalauniens qu'Attila fut vaincu en 451.

encore, et d'aller jusqu'à une contrée (celle de Zug, de Zurich et de Constance) qui fut de bonne heure envahie par la race et la langue allemandes ? C'est ce que je me garderai bien de décider. Je ne prétends, en effet, apporter ici que quelques éléments de plus à une question qui reste ouverte.

Ce que je tiens à ajouter, c'est que, tout considéré, une origine bohémienne me paraît aussi peu vraisemblable qu'une origine hunnique ou sarrasine. Dans le premier moment, en entendant M. de Quatrefages appeler l'attention sur le village de Courtisols et se demander s'il n'y avait pas là quelque reste de population sarrasine, je me suis vaguement souvenu d'un document de 1453 que j'ai publié il y a trente ans, et où il est question d'une bande d'« Egyptiens, vulgairement nommée Sarrazins, qui avoient esté logiez en la ville de Courtisols », et qui se présentèrent ensuite dans la ville de la Cheppe, où l'on refusa de les recevoir, d'où résulta une rixe dans laquelle un Bohémien fut tué, etc<sup>2</sup>. Mais, à la réflexion, il me paraît clair que ce passage de Bohémiens à Courtisols est un fait accidentel comme il s'en est produit partout, et qui ne saurait avoir aucun rapport probable avec les origines ethniques de la population de ce village. J'ajouterai que, si mes souvenirs de 1841 ne me trompent pas, j'ai fait alors un détour pour traverser le bourg de Courtisols, en allant de Châlons visiter le prétendu *camp d'Attila*<sup>2</sup> qui est situé près de la Cheppe, et que dans un coup d'œil rapide que j'ai jeté en passant sur les habitants, je n'ai rien remarqué qui puisse justifier une origine bohémienne, ou même sarrasine. Je retire donc les quelques mots que j'ai lancé un peu à la légère dans la courte discussion de la séance du 16 juillet dernier.

M. Gustave Lagneau. A propos des habitants de Courtisols, sur lesquels M. Bataillard attire l'attention, je rappellerai qu'avant 1776 Grosley s'était déjà occupé de cette petite population, qui, sur la proposition d'Auguis, devint plus tard le sujet de recherches faites par Hubert Caquot, Bridel, d'Herbès, publiées par la Société des Antiquaires de France<sup>3</sup>, et résumées par M. Francisque Michel dans son ouvrage sur les races maudites<sup>4</sup>. Cette population de Courtisols (canton de Marson, département de la Marne), à 15 kilomètres de Châlons-sur-Marne, suivant une tradition immémoriale, serait « une colonie suisse, à laquelle le terrain aurait été cédé en paiement de certaine créance. » Cette population aurait un dialecte et des usages particuliers. Suivant le pasteur suisse Bridel, ce dialecte aurait quelques analogies avec celui des habitants du canton de Bâle, anciennement occupé par les Rauracs, plus loin mentionnés à propos d'une petite population, celle des Riceys. La parabole de l'Enfant prodigue en patois de Courtisols et un vocabulaire assez étendu, insérés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, permettraient peut-être aux linguistes de reconnaître la provenance de ce patois.

Si, comme je suis porté à le penser, on peut rapporter à Courtisols quelques remarques communiquées par M. de Saulcy à M. Broca sur un village voisin de Notre-Dame de l'Epine, localité peu éloignée de Courtisols, ces colons étrangers parleraient encore une langue incompréhensible aux populations circonvoisines, et construiraient leurs maisons à certaines distances les unes des autres, contrairement à la disposition ordinaire des villages voisins.

J'ajouterai que, dans un département limitrophe, dans le département de l'Aube, une origine suisse ou helvétique est également attribuée à la population des trois Riceys, petites localités voisines, dont la plus importante est chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Seine »

[Suit un texte sur le village des Riceys]

***Bulletin de la société d'anthropologie de Paris, t. IX, 1874, p. 593-594 (séance du 16 juillet 1874)***

*Communication sur l'ethnologie de la France* par M. P. Broca.

M. de Saulcy me signale le fait suivant qu'il a vue de ses yeux.

Près Châlons-sur-Marne, au-delà de Notre-Dame-de-l'Epine, existe un village appelé Courtezou, qui est bâti d'une manière spéciale, toutes les maisons étant séparées les unes des autres par des intervalles, contrairement aux usages des villages voisins, et où l'on parle une langue particulière que ne comprennent pas les habitants des villages environnants (renseignement fourni en juillet 1873 à Contréxéville.

---

<sup>2</sup> Lettres de rémission pour Martin Ginéval, publiées dans mon mémoire de 1844 sur *l'Apparition des Bohémiens en Europe*, tirage à part, p. 50-51.

<sup>2</sup> Cet emplacement fortifié, d'ailleurs très-curieux, ne date certainement pas d'Attila ; il est d'une époque beaucoup plus ancienne. M. Alexandre Bertrand me dit que c'est un refuge appartenant soit aux Gaulois, soit aux populations qui avaient précédé les Gaulois, et qui date peut-être du cinquième siècle av. J.-C.

<sup>3</sup> Mémoires de la société royale des Antiquaires de France, t. V, P. 332 à 364, et t. VI, p. 219 à 223 ; 1823 et 1824.

<sup>4</sup> Histoire des races maudites de France et d'Espagne, t. II, p. 104, 1847.

M. Bataillard ajoute aux réflexions de M. Broca que dans cette région il existe des bohémiens ; le fait résulte de documents empruntés aux Archives nationales. Il y aurait en conséquence intérêt à étudier à cet égard la question de langage pour établir les répartitions ethnologiques.

**« Etudier les différents patois du département, spécialement sous le rapport étymologique », *Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Châlons-sur-Marne en 1875, Paris, 1876, p. 181-183***

M. Garinet dit que M. Lenormand, qui a été cinquante ans chirurgien à Courtisols, s'est beaucoup occupé de cette question, et qu'il était d'avis que le langage parlé à Courtisols ne constituait pas un patois proprement dit, mais était simplement le résultat de la mauvaise prononciation des vieux mots français du pays. M. Garinet ajoute que le Congrès peut se faire une idée exacte du langage courtois en consultant la version en ce langage de la parabole de l'enfant prodigue.

M. Buvignier est du même avis que M. Lenormand...

M. de Felcourt déclare que le dialecte de Saint-Amand est trop répandu pour qu'on puisse le considérer comme un patois spécial, que ce n'est, en définitive, qu'une manière particulière de parler le vieux français, mais qu'il en est tout autrement du patois de Courtisols et de celui en usage à Noirlieu et dans les environs de Sainte-Menehould.

M. le comte de Mellet termine la discussion en engageant la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la marne, à mettre au concours la question des patois champenois.

**A. Boucherie, « Dialectes modernes. Une colonie limousine en Saintonge (Saint-Eutrope) », *Revue des langues romanes, 2<sup>e</sup> série, t. I, 1876, p. 261.***

La philologie, comme la géologie, a ses *blocs erratiques* ; ce sont des groupes de population généralement peu considérables, qui se trouvent isolés et fixés au milieu d'autres populations beaucoup plus nombreuses et parlant un idiome différent. Tels étaient, en Allemagne, les villages colonisés par les émigrés protestants venus de France après la suppression de l'édit de Nantes ; tels sont de nos jours, – en laissant de côté l'Europe centrale et orientale, où cette superposition de populations différentes s'est opérée sur une plus grande échelle, – les groupes germaniques des environs de Vérone et de Bassano (Italie du Nord), les colonies albanaises de l'Italie du Sud, les colonies grecques de Calabre, de Sicile, de Corse même ; les colonies lombardes de Sicile, et la colonie catalane de Sardaigne.

La France présente le même phénomène, mais dans de moindres proportions. On y signale deux agglomérations de ce genre bien connues des philologues : le petit canton de Courtisols, dans la Champagne, et, au N.-E. de Bordeaux, la Petite Gavacherie (villes principales, Pellegrue et Montségur)...

**Paul Meyer, « Compte rendu du n° 5 du 15 mai 1876 de la Revue des langues romanes, p. 407 » (à propos de l'article de M. Boucherie, Une colonie limousine en Saintonge), *Romania, n° 5, 1876.***

Je ne sais pas ce que M. B. veut dire lorsqu'il parle, comme d'une colonie, du canton de Courtisols, en Champagne. Il n'y a là rien qui ait le caractère d'une colonie. Les habitants de Courtisols parlent un patois qui n'est que l'ancien dialecte champenois plus ou moins altéré. Ce qui fait la différence entre eux et leurs voisins, c'est qu'ils ont conservé un patois qui dans la contrée environnante a cédé la place au français.

**A. Boucherie, *Revue des langues romanes, 2<sup>e</sup> série, t. II, 1876, p. 279* (à propos de la critique par Paul Meyer de l'article de M. Boucherie, une colonie limousine en Saintonge)**

P. 405. périodiques. En rendant compte de la Colonie limousine en Saintonge, M. P. M. émet une assertion tout à fait extraordinaire. Selon lui « les habitants de Courtisols parlent un patois qui n'est que l'ancien dialecte champenois plus ou moins altéré (!) ».

**P. Meyer, *Romania, n° 6, 1877, p. 152-153* (à propos de la réponse de A. Boucherie à sa critique précédente)**

Dans le compte-rendu de ce même numéro de la *Romania*, M. Boucherie trouve « tout à fait extraordinaire » que j'aie dit que le langage des habitants de Courtisols n'est qu'un patois champenois. Il n'y a d'extraordinaire ici que l'étonnement de M. B., qui serait certainement bien embarrassé s'il lui fallait définir ce qu'il appelle la colonie ou l'agglomération de Courtisols. S'il avait eu connaissance des textes en

patois de Courtisols qu'a publiés M. Tarbé dans ses *recherches sur l'hisotire des patois de Champagne* (I, 135-7), il n'eût pas été d'un autre avis que le mien .

**E. de Chambure, *Glossaire du Morvan. Etude sur le langage de cette contrée comparé avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande, 1878, p. 18***

R. se transpose dans l'intérieur de beaucoup de mots « « conteurdie, enteur-deux, enteurmi, enteurteni, enteurmôler », ou dans la syllabe initiale « erbondi, erc'mencer, erculer, redouner, erfromer, erfuser, ersembler », que la région bourguignonne articule « eurbondi, eurc'mencer, eurqueuler, eurdouner, eurfromer », etc. Nous disons encore « beurtelle, queurson, queurver, crouvi, teurtôs », etc., bretelle, cresson, crever, couvrir, trétous. Notre Père se prononce « noteur Père » ; « conteur lu » = contre lui, <i>auteurment </i> = autrement, « encombeurment » = encombrement. Quelques patois de Champagne et du Berry nous offrent la même métathèse. Dans la célèbre parabole en langage de Courtisols, l'Enfant prodigue dit à son père : « J'ai péché conteul ciel et conteur vou itou.

***Dictionnaire encyclopédique des sciences médiévales, dir. A. Dechambre (art. Lagneau), 4<sup>e</sup> série, t. V, Paris, 1879, p. 120.***

Le *champenois*, intermédiaire au picard et au bourguignon, se parlant dans les départements de la Marne, de l'Aube et dans une partie de celui de la Haute-Marne, se rattacherait surtout au dialecte ou patois *bourguignon* qui serait parlé dans les départements de la Nièvre, de l'Yonne, de la Haute-Saône, de la Côte d'or et dans une partie de ceux de l'Allier et de Saône-et-Loire .

Enfin le *franc-comtois* serait parlé dans les départements du Doubs, du Jura et d l'Ain.

Il faut encore rappeler qu'à Courtisols, près de Châlons-sur-Marne, dans le département de la Marne, se trouve une petite population dont le langage suivant M. Bridel et quelques autres personnes s'étant occupées de cette petite localité, paraîtrait révéler une origine suisse (Bridel, Herbez, Sur le patois de Courtisols : *Mém. de la Société des antiquaires de France*, t. V, p. 347, 353, 357. Coquebert de Montbret, l. c., p. 219 : Rech. sur le village de Courtisols).

**G. S. Lagneau, « Anthropologie de la France », Extrait du *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, t.V, 1879, p. 646**

Au nord-est des Séquanes étaient les Rauracs, *Rauraci* (Pline, l. IV, § 31, p. 203. – César, de Bell. Gall., l. VII, cap. LXXV)...

A propos des Rauracs, il est bon de rappeler que dans le département de la Marne, à 15 kilomètres de Châlons-sur-Marne, dans le canton de Marson, près de Notre-dame de l'Épine, se trouve le village de Courtisols, dont la belle population agricole, remarquablement active et industrielle, se ferait remarquer par son idiome peu compréhensible pour les populations circonvoisines, et par certains usages, certaines coutumes, par la manière de construire leurs maisons à distance les unes des autres, contrairement à la disposition ordinaire des villages de cette région. Cette population, étudiée avant 1776, par Grosley, puis, sur la proposition d'Auguis, par Hubert, Caquot, Herbès, dont les recherches ont été résumées par M. Francisque Michel, étudiée également par Normand, enfin récemment mentionnée par M. de Saulcy et par M. Bataillard est assezgénéralement regardée comme ayant une origine Helvétique ou Suisse (Auguis, Bridel, *Mém. de la Soc. Roy. des Antiquaires de France*, t. V, p. 332 à 364 et t. VI, p. 219 à 223, 1823 et 1824. – Francisque Michel, *Hist. des races maudites de France et d'Espagne*, t. II, p ; 104, 1847. – Normand cité par Bataillard, Sur la langue et l'origine des habitants du village de Courtisols, Bull. Soc. d'Anthrop., 2<sup>e</sup> série, t. IX, p. 698-701, 1874. Saulcy, G.d, Bull. soc. D'anthrop., 2<sup>e</sup> série, t. IX, p. 702).

En effet, bien que quelques personnes aient cru devoir les faire descendre soit des huns d'Attila battus dans les champs Catalauniens, dans les plaines de Châlons, soit de sarrasins ou de Bohémiens, dernières origines qui semblent n'avoir aucun fondement, normand rappelle qu'on considère les habitants de Courtisols comme étant venus des bords des lacs de Zug, de Zurich ou de Constance, lors de l'invasion des helvètes repoussés par César. Et, sans fixer ainsi une date aussi éloignée à cette immigration, une tradition immémoriale et constante tiendrait à faire regarder la population de ce village comme « une colonie suisse, à laquelle le terrain aurait été cédé en paiement de certaines créances ». Suivant le pasteur suisse Bridel, le dialecte parlé par les habitants de Courtisols, dialecte dont on a recueilli quelques spécimens, entre autres la parabole de l'enfant prodigue, aurait quelques analogies avec le dialecte roman parlé par les habitants des vallées de Saint-Ymier, Moutiers, Grandval, Delemont, Saint-Ursane, dans la portion du Jura faisant partie du canton de Bâle, anciennement occupé par les Rauracs. On peut remarquer que César dit bien que les

Rauracs étaient au nombre de 23000 dans l'armée d'invasion de l'année 59 avant J.-C. (De Bell. Gall., I, I, cap. XXIX). Seulement aucun document ne permet de croire qu'ils se soient alors fixés dans les gaules, après leur défaite.

**T. Bachelet, *Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-arts et des Sciences morales et politiques*, 1<sup>ère</sup> partie, Paris 1879, p. 652**

Courtisien (patois). Ce patois, parlé à Courtisols (Marne), offre un phénomène bizarre de linguistique. Différent de ceux qui l'entourent, il se distingue : 1° par un grand nombre de mots qu'on a attribués, mais sans en fournir la preuve, à une colonie de Suisses qui vinrent s'établir dans le pays, et qu'on pourrait plutôt au celtique, plus longtemps et mieux conservé que dans les autres villages ; 2° par le genre de prononciation qu'on appelle blèsement, et qui lui donne quelque chose de sifflant et d'enfantin.

**E. Littré, *Etudes et glanures pour faire suite à l'histoire de la langue française*, Paris, 1880, p. 217-218**

Il est curieux de suivre le parallélisme entre la langue des noms communs et celle des noms de lieux. De la déclinaison latine l'usage avait conservé, en un très petit nombre de mots, le génitif pluriel en *orum* : *geste Francor*, *gent paienor*, *gent Sarasinor* et quelques autres ; de cela il nous reste *leur*, qui est *illorum*. Ce génitif pluriel est un débris de tradition, conservé dans un recoin de la langue, en désaccord avec la métamorphose générale ; car cette métamorphose, réduisant tout à deux cas, un sujet et un régime, excluait un génitif particulier. Ces génitifs en *or* existent dans quelques noms de lieux : Francorchamps, *Francorum campus* (Belgique, près de Spa) ; Courtisols, pour *Courtisor*, *Curtis Ausorum* (Marne) ; Villepreux, *Villa Peror* au douzième siècle, primitivement *Villa Pirorum* (des poiriers) ; Francorville au treizième siècle, aujourd'hui Franconville, *Francorum villa* (Seine-et-Oise).

**Ed. de Barthélemy, *Notes historique et archéologiques sur Courtisols*, Paris, 1881, p. 5 et p. 37**

Nous laisserons de côté les origines de Courtisols en nous contentant de dire que nous ne considérons comme nullement sérieux out ce qui a été écrit à ce sujet. Aucun fait précis d'ailleurs ne se rattache à Courtisols pour les temps anciens, bien que des découvertes faites à diverses époques établissent son existence à l'époque gallo-romaine... Sans faire autrement le procès aux étymologistes, nous ferons remarquer que le nom ancien de ce bourg a été tout simplement *Curia* ou *Curtis Ausorum*, plus tard *Curtoisor* et enfin Courtisols. C'est ainsi qu'il figure dans les plus anciens documents où il soit fait mention de cette localité, c'est-à-dire dans le polyptyque de Saint-Remy de Reims, dressé sous l'épiscopat de Hincmar, dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle [référence au paragraphe 32 de l'article XIII : « *de Curte Ausorum LXIII mansi...* »

Reste la question du langage des Courtisiens qui constituerait un idiome particulier et à l'aide duquel on prétend soutenir l'origine étrangère des habitants de ce bourg. Tous ceux qui se sont occupés de Courtisols ont soutenu cette théorie. Nous avons soumis un recueil de 2 à 300 mots choisis au hasard, à l'un des savants les plus compétents pour les questions de philologie, comme de géographie ancienne, M. Longnon, notre compatriote, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, et voici la note qu'il nous a transmise : « examinant avec soin chacun de ces mots, on arrive à reconnaître que ce sont des vocables qui appartiennent au vieux français, écrits d'après une prononciation qui sent pleinement le parfum du patois local. Cette prononciation a beaucoup de rapport avec le picard par certains mots. La numération est tout entière en vieux français »

Nous croyons donc qu'il faut, une bonne fois, faire justice du prétendu idiome courtesien et y reconnaître tout simplement une variété du patois champenois.

**A. Giraud, « Etudes d'anthropologie. Variations du volume du cerveau. La carte ethnographique de France. Le crâne des assassins », *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 2<sup>e</sup> série, t. III, 1884, p. 133**

L'étude détaillée de ces diverses races, de leurs localisations dans les divers points de la France, et des fusions qui tendent à s'opérer serait un travail considérable, et je ne fais qu'effleurer un tel sujet : mais il resterait encore à examiner toutes les colonies qui se sont formées sur les points les plus divers. Telles sont les villes fondées en Provence par des Grecs de race pélasge et hellène et où l'on trouve encore dans les populations les traces de leur origine : Arles peut en fournir un exemple ; telles sont encore les petites

colonies d'origine plus récentes dont nous trouvons des vestiges non loin de nous, Courtisols dans la Marne, les Riceys dans l'Aube ; je me borne aujourd'hui à énoncer le fait.

**A. Boussard, « Les champs catalauniens », *Bulletin de la Société géographique de Toulouse*, t. VI, 1887, n° 1, p. 31-32.**

A peine a-t-on quitté l'Épine, que l'on entre dans le village de Courtisols, que les habitants du pays prononcent *Courtisou* ; ce village, qui compte environ 2000 habitants, est très curieux ; long de \_ kilomètres, il s'étend sur deux rues parallèles entre lesquelles coule la Vesle ; toutes les habitations sont séparées par des jardins, d'où viendrait le nom de *Courtisols*, qui signifie maison isolées. Les habitants ont poussé si loin leurs connaissances en agriculture, que leurs terres sont les mieux cultivées et les plus productives de la contrée. Ce village a un caractère particulier, les habitants se servent entre eux d'un langage inconnu aux villages voisins ; de ce fait, quelques chercheurs, qui se sont occupés des origines de Courtisols, ont tiré la conséquence que les Courtisiens étaient les restes d'un des peuples barbares distribués dans la Gaule par les successeurs de Constantin, d'autres ont voulu voir en eux une colonie helvétique venue au temps d'Arioviste ; on n'a pas craint d'appuyer cette opinion en transformant le nom du village en un véritable rébus : *Courte-Zoug*, c'est-à-dire *Petit-Zug*. Nous ne voyons pas pourquoi il faut aller chercher leur origine dans le Valais, elle pourrait être celtique. M. de Barthélemy, membre du comité des travaux historiques, a fait un recueil de deux à trois cents mots choisis au hasard et l'a soumis à l'un des savants les plus compétents pour les questions de philologie, M. Longnon, professeur à l'École des Hautes-Études, lequel a reconnu que ce sont des vocables appartenant au vieux français, écrits d'après une prononciation qui sent pleinement le parfum du patois local. La numération est toute entière en vieux français. Il faut donc une bonne fois faire justice du prétendu idiome courtisien et y reconnaître tout simplement une variété du patois champenois. Quoi qu'il en soit, ce village offre un contraste frappant avec le territoire qui l'entourne, - c'est pour ainsi dire une oasis dans le désert, - et avec les autres villages de la Champagne qui, sont, au contraire, très resserrés et très compacts.

**W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, traduction française par E. Rabiet, t. I, *Phonétique*, Paris 1890, § 412, p. 358-359**

La répartition de *ts* et de *ty* telle qu'elle se présente à Vionnaz, clairement et sans exception, a été jadis plus répandue, mais a souvent subi de notables perturbations. Dans la conjugaison on avait *letyé* = *leccare*, mais *letse* = *leccat* ; la différence fut supprimée ; l'hésitation qui se produisit par suite entre *ty* et *ts* se communiqua aussi aux mots qui commençaient par *ty* et la victoire définitive de *ts*, dans les verbes introduisit également *ts* au commencement des substantifs. C'est ainsi que nous trouvons dans le canton de Vaud *tsira* (*cara*) à côté du régulier *čira*, à Fribourg *če* (*caru*), *čevra* (*capra*), mais déjà *etsila* à côté de *ečila* (*scala*) dans la Tarentaise, à côté du régulier *čir*, *čevra*, déjà *sin* (*cane*)... Il reste à rechercher jusqu'à quel point cette différence se maintient encore en dehors de la Suisse française et de la Savoie, ou tout au moins quelles traces elle a laissées. Naturellement aussi on peut songer à une assimilation de la part du *č*, laquelle pouvait être facilitée par le français littéraire. En fait nous trouvons *č* à Val Soana, Aoste, dans les Alpes Cottiennes, à Saint-Maurice, Saint-Luc (Valais), dans l'Isère, à Annecy, à Aiguebelle, dans la partie Ouest du canton de Vaud, dans la plus grande partie de celui de Neuchâtel où *ts* n'apparaît qu'aux Verrières. Le lyonnais du nord, une partie de la Franche-Comté, v. g. Courtisols et Pontarlier ont *ts* qui devient *s* dans la Bresse, à Genève et Chambéry...

**H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et romane)*, Paris, 1890, p. 345**

Voici deux exemples du génitif pluriel d'un gentile romain dans des documents géographiques du moyen âge : *Curtis Acutior*, dans une charte de 877 (note 3) ; *ecclesia de Monte Aguzor*, in *monte Aguzor*, dans deux chartes de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. *Acutior*, *Aguzor* = *Acutiorum*, génitif pluriel d'*Acutius*. On aurait pu dire *Acutianus*, *Acutiana*, *Acutiacus*, *Acutiace* : *Acutianus* est le nom d'un monastère d'Italie dont il est question au neuvième siècle dans les documents recueillis par D. Bouquet ; *Acutianus* et *Acutiacus* dérivent du gentile *Acutius* »

Note 3 : « Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 2, col. 2. Une autre localité du même nom, *Curtis Agutior*, aujourd'hui Courtisols (Marne) est citée par M. Longnon dans le texte explicatif de son savant Atlas historique de la France, p. 176. »



*Dictionnaire topographique de l'Aisne* : « Aguilcourt, canton de Neufchâtel. *Curtis Acutior*, 877 ; *Curtis Agutior*, *Angutior*, IXe siècle (polyptyque de saint-Remy de Reims)

**A. Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*, Paris, 1891, p. X**

Courtisols, *Curtis Ausorum* semble avoir pour second élément le nom de quelque peuplade étrangère ».

En 1920, P. Marichal et L. Mirot publièrent un résumé de conférences de toponomastique générale faites par cet éminent savant à l'École Pratique des Hautes Etudes sous le titre « Les noms de lieu de la France. Leur origine, considéré comme le créateur de la toponymie française, leur signification, leurs transformations ». A. Longnon, nommant des villages devant leur nom à des colonies barbares et étrangères, cite Aumenancourt (Alamans), Bourgogne (Burgondes), Villers-Franqueux (Francs), Gueux (Goths) et Serriers (Sarmates), mais ne parle pas de Courtisols. Il en est de même à propos de certains composés en – court : il évoque Concevreux (*Curtis superior*) ou Confavreux (*Curtis Fabrorum*), souvent évoquées en même temps que Courtisols, mais pas ce dernier toponyme.

**Mme de Witte née Guizot, « Les parias d'Europe », *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, t. 57, 1893, p. 90- 91**

Mais les deux races inégales des israélites et des Bohémiens n'ont pas été les seules à porter en Europe le poids séculaire d'une abjection et d'une oppression traditionnelles ; plus d'une épave étrangère, fondant son foyer au sein d'une population inconnue et parfois hostile, a vécu en paix à côté de voisins différents de mœurs, de constitution physique, de langage...

En Champagne, non loin de Troyes et de Châlons-sur-Marne, les villages des Riceys et des Courtisols sont habités par une population qui a conservé ses usages et un dialecte particuliers, dont la tradition locale fait remonter l'origine à l'établissement de certaines colonies suisses auxquelles fut cédé le domaine en paiement d'anciennes créances dues à leur canton. Aucune pièce historique aucun acte antique n'a conservé la trace de cette transaction qui reste cependant fixée dans la mémoire fidèle des populations.

**A. Thomas, « D'un comparatif roman et d'une prétendue peuplade barbare », *Romania*, t.XXII, 1893, p. 527-528. (rééd. *Essai de philologie française*, Paris 1897)**

Il y a dans le département de la Marne une commune du nom officiel de Courtisols. Il est certain que, dans Courtisols, l's finale est paragogique et que l'l a pris la place d'une r antérieure, sans doute par suite de dissimilation : on disait autrefois *Courtisor*, et l'on prononce aujourd'hui *Courtisou*. Si j'ajoute que d'anciennes chartes latines traduisent la forme vulgaire par *Curtis Ausorum*, *Otiosorum Curtis*, on ne sera pas surpris que Quicherat ait fait figurer Courtisols parmi les noms de lieux qui ont conservé jusqu'à nos jours d'anciens génitifs pluriels<sup>1</sup>. Dans l'introduction de son Dict. top. de la Marne (1891), page x, M. Longnon s'exprime avec quelque réserve à ce sujet. « Courtisols, dit-il, *Curtis Ausorum*, semble avoir pour second élément le nom de quelque peuplade étrangère. » La réserve de M. Longnon porte plutôt, à ce qu'il semble, sur les mystérieux Ausi que sur le génitif pluriel dont Courtisols continue à ses yeux, comme aux yeux de tous, à être le dépositaire.

Or, voici toutes les formes réunies par M. Longnon jusqu'au commencement du XIIe siècle pour le nom de Courtisols : *Curtis Acutior*, 847 ; *Curtis Agutior*, vers 850 ; *Curtis Ausorum*, 987-996 ; *Otiosorum Curtis*, 1028 ; *Ausorum Curtis*, 1043 ; *Curia Ausorum*, 11 32 ; *Cortesor*, 1165 ; *Cortesorium*, 1181 ; *Cortesor*, 1185 ; *Curtis Auxorum*, XIIe s. ; *Cortisor*, *Cortisour*, 1203, 1212 ; *Cortisor*, 1213, etc. En présence de ces textes et de leurs dates respectives, il est difficile d'accorder un plus grand crédit à *Curtis Ausorum* qu'à *Otiosorum Curtis*. Pour mon compte, j'aimerais mieux m'en tenir à *Curtis Acutior* de 847, et dire que dans Courtisols le second élément représente, non pas « le nom de quelque peuplade étrangère », mais le comparatif *acutiorem*, qui, d'après les lois phonétiques du français, a dû devenir *aguisor*, *auisor* et dialectalement *aiisor*. C'est sans doute cette forme qu'il faut reconnaître dans la traduction latine *Ausorum*.

Que si l'on a des doutes sur l'emploi effectif de *acutiorem* dans la toponymie de la Gaule, j'en puis citer un autre exemple, emprunté à la région méridionale. Il y a près d'Agen une localité appelée officiellement

---

<sup>1</sup> *Traité de la formation des noms de lieu*, p. 59. La liste de Quicherat a été reproduite par A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, p. 48, n. 3, et en partie par M. Suchier, *Le français et le provençal*, p. 222. Sur une douzaine de noms donnés par Quicherat, quatre au moins sont à rejeter.

Montaguson<sup>1</sup>, nom que l'on écrivait au XIe s. Montagusor<sup>2</sup>, et dont l'étymologie est manifestement *Montem acutiorem*<sup>3</sup>.

J'ajouterai encore que *acutiorem* n'est pas le seul comparatif que nous ait conservé la topographie. Je relève à plusieurs reprises dans le censier de Solignac, Haute-Vienne (XIIe s.) : *mansus sotrór*, *mansus sutrór*<sup>4</sup>, où il est clair que *sotrór* représente *subteriore*. Ce même comparatif, ainsi que *superiore*, se retrouve dans deux noms de lieux du Dauphiné. On lit dans le Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne, p.p. U. Chevalier (Vienne et Lyon, 1869, p. 263 ; App. Chart. Vienn. \*53) : « in loco et villa que dicitur Monte Subteriore (1051) », et (ibid. \*84 et Cartul. p. 88) « in Monte Superiore » ; ces deux localités sont aujourd'hui Monsteroux et Monseveroux (con de Beaurepaire, arr. de Vienne). Enfin M. Longnon me signale Concevreux (Aisne) qui représente *Curtem superiore*.

**« C. R. de A. Thomas, D'un comparatif roman et d'une prétendue peuplade barbare, Romania, t.XXII, 1893 » dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. XVIII, 1894, p. 298**

A. Thomas, *D'un comparatif gallo-romain et d'une prétendue peuplade barbare*. In dem Ortsnamen *Courtisols*, den Quicherat u. a. auf *Curtis Ausorum* zurückgeführt haben ohne über die *Ausi* Auskunft zu geben, sieht Thomas lieber *Curtis Acutior*, wie der Ort im 9. Jahrhundert genannt ist. Er verweist auf den prov. Ortsnamen *Montagusor* des 11. Jahrh., der jetzt *Montaguson* lautet, auf *sotror* (*subteriore*) und *Severous* (*superiore*), die als zweiter Teil anderer Ortsnamen auftreten. Zu *curtis* ist freilich *acutior* ein auffallenderer Zusatz als zu *mons*.

**A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, Paris, 1894, p. 401-402**

Très souvent aussi les anciens noms latins sont formés de deux mots simplement juxtaposés. De ces deux mots, l'un est toujours un substantif de la langue commune qui en devenant français a subi les règles phonétiques spéciales au parler du pays où la localité était située... Le second des deux termes est, ou bien un adjectif qui s'accorde avec le substantif (juxtaposés de coordination)... soit un second substantif qui est le régime de l'autre (juxtaposés de subordination), et dans ce cas ce second substantif est presque toujours un nom propre...

les noms latins ainsi formés ont produit des noms français de deux espèces :

1° dans les noms les plus anciens, les deux mots latins ont été traités comme un nom simple et ont donné des noms français, affectés d'un accent unique, dans lesquels s'est perdu tout souvenir étymologique et qui se sont peu à peu transformés suivant les lois phonétiques. Exemple :

A. Noms composés d'un substantif et d'un adjectif :

...

*Curtis superior*, Concevreux (Aisne)

...

B. Noms composés de deux substantifs :

...

*Curtis Ausorum*, Courtisols (Marne).

***Bulletin paroissial mensuel de Courtisols*, n°6, avril 1901 (Curé E. Parisot)**

Différentes manières d'écrire le nom de Courtisols depuis près de mille ans

Les renseignements suivants sont empruntés au Dictionnaire topographique de la Marne de M. Longnon.

En 987 *Curtis ausorum*<sup>\*</sup> ; en 1185 *Cortesor* ; en 1213 *Cortcsol* ; en 1222 *Cortisor* ; en 1238 *Cortisou* ; en 1239 *Courtisour* ; vers 1300 *Courtisot* ; au XIVe siècle, *Courtiseeol* ; en 1402, *Courtiseu* ; en 1419

<sup>1</sup> Montaguson figure encore comme chef-lieu de commune dans le *Dict. univ. des géographies* de Masselin (1827); depuis il a été réuni à la commune de Cours. La prononciation locale doit être Montaguson, que l'on a transcrit mal à propos, dans cette langue incohérente qu'on peut appeler le français topographique, par Montaguson.

<sup>2</sup> *Ecclesia de Monte Aguzor*, Cart. de Conques, n° 372 ; *ecclesia in Monte Aguzor*, ibid., n° 386.

<sup>3</sup> M. d'Arbois de Jubainville voit dans le second élément de Courtisols et de Montaguson le génitif pluriel *Acutiorum*, du gentile *Acutius*

<sup>4</sup> Bibl. nat. Nouv. acq. lat. 461, fol. 2 v° et 3 v°; les accents sont dans le manuscrit. *Sotror* et *sobror* se trouvent rimant ensemble dans Gérard de Roussillon, vers 8880-1 ; cf. 0392 et 9419-20

\* c'est-à-dire demeure des Ausiens, qui étaient sans doute une peuplade germanique ou gallo-romaine, qui se sera fixée à la suite des guerres de l'époque mérovingienne, dans un camp abandonné ou dans une enceinte fortifiée. Un document de 530 parle déjà de *Curtis Ausorum* ;

*Courtizolt* ; en 1564, *Courtisol* ; en 1581 *Courtizols* ; en 1617 *Courtisold* ; en 1627 *Courtisou* ; en 1755 *Courtisoles* ; en 1746 *Courtisolles* ; en 1773 *Courtizol* , depuis plus d'un siècle, *Courtisols* qu'on prononce *Courtizou*.

[ Le° 2 de décembre 1900 publie le Notre père en courtisien « pour rectifier quelques erreurs typographiques, très explicables d'ailleurs, qui se sont glissées dans le numéro de novembre » Suit ensuite, un paragraphe intitulé Histoire (suite) en patois ;

N° 4 de février 1901 : Je vous salue Marie en patois de Courtisols et Histoire (suite)

N° 10 D'août 1901 : Je crois en Dieu en courtisien

N° 21 de juillet 1902 : Commandements de Dieu en courtisien

N° 39 de janvier 1904 : Les commandements de l'Eglise en patois de Courtisols

N° 15 janvier 1902, 17 mars 1902, 18 avril 1902, 19 mai 1902, 22 juillet 1902, 22 août 1902 (erreur de numérotation due sans doute à un supplément au n° 21 de juillet 1902), 23 septembre 1902, 25 novembre 1902, 26 décembre 1902, 28 février 1903, 29 mars 1903, 30 avril 1903, 32 juin 1903, 33 juillet 1903, 3<sup>e</sup> août 1903 : Petit dictionnaire courtisien

***Atlas linguistique de la France. Notice servant à l'intelligence des cartes, Paris, 1902, p. 33-34***

Courtisols, Marson, Marne. Trois vieillards de 65 à 75 ans. ++++. Le langage transcrit est le vieux parler de Courtisols, où, actuellement, on ne parle plus que le français. On croit dans le pays que les habitants de cette commune ont pour origine une colonie qui est venue s'y implanter on ne sait d'où (de la Suisse, affirment quelques vieillards), et qui a conservé son langage jusque dans ces derniers temps. Les habitants des villages voisins n'ont jamais parlé que le français.

**« Rapport de M. Emile Schmit sur le patois de Courtisols et ses rapports avec les patois de la Marne, par M. Guénard, instituteur à Courjeonnet et sur une étude sur la langage de Laval-sur-Tourbe par M. Folliet, instituteur à Laval-sur-Tourbe », Mémoires SACSAM, 2<sup>e</sup> série, tome VI, 1902-1903 (Châlons 1904), p. 55-61 (Séances solennelle de la SACSAM tenue au théâtre de Châlons, le dimanche 16 août 1903)**

Rien ne pouvait être plus agréable à notre Académie que l'apport d'un travail complet et sérieux sur le patois de Courtisols qui a donné lieu à tant d'interprétations diverses.

En effet, dès 1819, notre société était appelée à donner à l'Académie royale des Antiquaires de France son avis sur les origines, les usages, le mode de culture et le langage de Courtisols, localité dont une tradition immémoriale attribuait la fondation à une colonie d'émigrants venus de la Suisse.

M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe, né à Courtisols, répondit à cette consultation ; M. Caquot, secrétaire de la Société y joignit des réflexions personnelles et l'ensemble de ces études amena les conclusions suivantes :

1° il serait déraisonnable devant les semi-preuves apportées par les rapporteurs , de ne pas conclure à la fondation de Courtisols par une colonie suisse ;

2° Les usages religieusement observés à Courtisols, comme le patois lui-même, qui n'a rien de commun avec les patois voisins, font de Courtisols un village à part ;

3° Les maisons jetées au hasard et formant sur une longueur de deux lieues des îlots de verdure, semblent rappeler l'isolement que recherchèrent, suivant tacite, les peuples de la Germanie, dont la Suisse faisait partie : Tacite, *De mor. Germ.*, n° 16.

Edouard de Barthélemy, qui a fait paraître des Notes historiques et archéologiques sur Courtisols (Paris, Menu, libraire-éditeur, 1889) dit qu'il considère comme peu sérieux tout ce qui a été écrit sur les origines de Courtisols.

Quant au langage des Courtisiens, qui constituerait un idiome particulier et à l'aide duquel on prétend soutenir l'origine étrangère des habitants de ce bourg, tous ceux qui se sont occupé de Courtisols ont soutenu cette théorie.

Nous avons, dit M. de Barthélemy, soumis un recueil de 200 à 300 mots, choisis au hasard, à l'un des savants les plus compétents sur les questions de philologie comme de géographie ancienne, M. Longnon, notre compatriote, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, et voici la note qu'il nous a transmise :

« examinant avec soin chacun de ces mots, on arrive à reconnaître que ce sont des vocables qui appartiennent au vieux français, écrits d'après une prononciation qui sent pleinement le parfum du patois

local. Cette prononciation a beaucoup de rapport avec le picard par certains mots. La numération est tout entière en vieux français »

Il semblait donc établi, une fois pour toutes, qu'il fallait faire bonne justice du prétendu idiome courtoisien et y reconnaître tout simplement une variété du patois champenois.

Nous allons scruter le travail de M. Guénard, nous allons examiner quelle est sa valeur et voir si ses conclusions sont d'accord avec celles de MM ; de Barthélemy et Longnon.

Quand on apprend que M. Guénard, instituteur à Courjeonnet, est l'auteur de l'étude sur le patois de Courtisols, on est un peu surpris que cette étude du plus étrange patois du département ait pu être tentée par une personne étrangère à la localité.

Mais une fois qu'on a pris contact avec l'œuvre de M. Guénard on est aussitôt rassuré. Son travail est fait avec une méthode parfaite et dans une langue impeccable. La syntaxe, la phonétique et les étymologies y sont scrupuleusement étudiées, et dès la préface on est favorablement prévenu à l'égard de ce laborieux quia étudié, sur place, son sujet, non seulement en pédagogue féru de savoir, mais encore en amoureux.

Oui ce patois, il l'a scruté en véritable passionné ; ne devient-il pas réellement lyrique dans, déplorant la perte de certaines expressions de la langue des anciens, il nous peint son émoi avec l'iambe suivante : « le mot *vesprée* évoque en moi le souvenir d'un ravissant paysage ; au centre de la vallée serpente un ruisseau parmi de délicieux ombrages ; le soleil décline lentement, empourprant les collines, puis se plonge à l'horizon au milieu de nuages rutilants, tandis que les moissonneurs reviennent en chantant et que les bergers, environnés d'un long tourbillon de poussière, ramènent leurs troupeaux aux tintements des clochettes argentines »

S'il n'entre pas aujourd'hui dans mes attributions de disséquer en son entier, à vos yeux, le travail de M. Guénard, je dois néanmoins vous faire connaître certaines particularités de cet idiome singulier et les déductions logiques qu'il y a lieu d'en tirer.

M. Guénard est d'accord avec MM. Longnon et de Barthélemy, quant à la qualité foncière du patois de Courtisols, et il s'exprime ainsi : « le vocabulaire courtoisien est entièrement roman ; un certain nombre de termes sont d'origine germanique, très peu viennent du celtique ; tout le reste du vocabulaire est tiré du latin. Ainsi, une fois pour toutes, la question est bien résolue ; le patois courtoisien est du vieux français conservé sans altération avec ses locutions particulières. »

D'autre part, *l'énonciation vocale* du patois de Courtisols permet elle de présumer que les Courtisiens soient des descendants de colons venus de la Suisse comme le veut la légende ? Il est fort difficile de répondre à cette question, car toute prononciation, qui nous semble si étrange aujourd'hui, n'est peut-être que le reflet de la langue romane gardée dans toute sa saveur d'éclosion ?

De ce fait, il serait donc encore téméraire de conclure que les premiers Courtisiens soient originaires de la Suisse allemande.

Néanmoins, M. Guénard, s'est laissé aller aux réflexions suivantes ; « On est amené à croire que les Courtisiens, ayant parlé autrefois le germanique, ne purent prononcer toutes les consonnes, les J, les G et les Ch, et les remplacèrent par des D et des T. ils gardèrent leur R roulée et les voyelles doubles. »

Ils éprouvèrent une certaine difficulté à s'assimiler nos voyelles nasales, *an, in, on, un*, et quand elles se trouvaient à la fin du mot, ils ne manquèrent pas de les faire suivre d'une désinence allemande. Néanmoins, au corps des mots, ces nasales furent prononcées brutalement comme dans la langue romane. Ils eurent l'impression que nos aïeux aient été astreints à un effort violent.

M. Guénard termine ainsi ses considérations sur la phonétique courtoisienne :

« mais ce que la plume est impuissante à représenter, ce sont ces gutturales, ces diphtongues, ces triphthongues, ces désinences d'origine germanique, intraduisibles par l'écriture ; les finales muettes, si souvent répétées qu'elles font du courtoisien un parler unique dans le patois marnais. »

Mesdames Messieurs, vous venez de voir par le court aperçu de ce travail que l'étude du patois courtoisien a été faite avec une science et une conscience dignes des plus sincères éloges. La société académique a donc pensé qu'elle devait attribuer à son auteur sa plus haute récompense, et elle a conséquemment coté à l'unanimité à M. Guénard, instituteur à Courjeonnet, une médaille d'or...

Je sais bien que les maîtres linguistes voient à juste titre d'un mauvais œil cette prétention qu'ont les apprentis philologues, nos conservateurs de patois, de vouloir faire des étymologies fort douteuses souvent, et M. Guénard n'échappe peut-être pas lui-même à ce travers. Mais si l'étude d'un patois n'était accompagnée que de mots offrant quelques traits particuliers, qui donc oserait affronter la lecture d'une aussi sèche nomenclature...

**E. Guénard, *Le patois de Courtisols. Ses rapports avec les patois marnais*. 1905, p. ... et 365**

Le patois le plus singulier de la Marne est sans contredit celui de Courtisols, village de 1360 habitants situé à trois lieues à l'est de Châlons-sur-Marne. Ce parler remonte à l'époque la plus reculée. D'après les uns, le village proviendrait d'une colonie suisse fixée sur les bords de la Vesle, et le langage local ne serait qu'une sorte de patois allemand. D'autres voient dans ce parler un débris de la langue celtique : « N'est-ce pas, me disait récemment un vieux courtisien, n'est-ce pas que notre langage dérive de celui des Gaulois ? »

Nous verrons plus loin le peu d'importance qu'il faut attacher à ces affirmations. Ce qui est indiscutable, c'est la couleur bien locale que présente l'idiome courtisien, couleur tellement caractérisée que les paysans des communes limitrophes (Somme-Vesle, Tilloy, Saint-Remy, Bussy, La Cheppe, L'Epine, Marson), ne peuvent le parler ni même le comprendre. Et c'est un échange réellement étrange que celui où l'on a supprimé comme à plaisir les consonnes chuintantes, où presque tous les termes sont dialectaux, et dans lequel un mot de français moderne se trouve noyé dans un océan de patois...

Le vocabulaire courtisien est entièrement roman : un certain nombre de termes sont d'origine germanique, très peu viennent du celtique. Tout le reste du vocabulaire est tiré du latin.

Les habitants ont conservé presque intacte l'ancienne langue d'oïl dans ce village de Courtisols, sorte d'oasis champenoise. Sont-ils venus autrefois se fixer sur les bords de la Vesle ? Etaient-ils soldats ou pasteurs, Suisses ou bavarois ? Il ne m'appartient pas de résoudre ces questions, qui ne rentrent pas dans le cadre de cette étude, mais le dialecte courtisien ne justifie en rien ces suppositions.

Il me revient à la mémoire une anecdote qui m'a été contée par M. Joppé-Machet, de la section de Saint-Julien. Des cultivateurs courtisiens, allant faire le commerce des bestiaux, se rendirent en Suisse dans le canton français de Berne. En un certain village, ils furent tous étonnés de comprendre une partie du patois local. Certes il y avait des dissemblances entre ce langage et le courtisien ; cependant on sentait une étroite parenté. Là aussi le roman s'était transmis de père en fils presque sans altération.

On est amené à croire que les coupeur<sup>1</sup> ayant parlé autrefois le germanique, comme d'ailleurs toutes les peuplades barbares, ne purent prononcer les consonnes chuintantes et les remplacèrent par D et par T. Ils gardèrent leur R roulée et les voyelles doubles. Ils éprouvèrent une certaine difficulté à s'assimiler nos voyelles nasales an, in, on, un et, quand elles se trouvaient à la fin des mots, ne manquèrent pas de les faire suivre d'une désinence allemande. Néanmoins, au corps des mots, ces nasales furent prononcées brutalement comme dans la langue romane...

L'accent tonique est resté celui du roman qui à l'origine garda l'accent tonique latin...

Courtisols est situé, comme on sait, sur les rives de la Vesle, et la longueur de ses deux routes dépasse six kilomètres. Un développement aussi anormal devait amener de petites différences de prononciation... En général les désinences sont plus ouvertes à Saint-Martin et se rapprochent de celles du français moderne, sauf quelques termes... Aussi dans l'étude qui va suivre la diction de Saint-Julien sera adoptée de préférence comme étant la plus ancienne...

Courtisols.

Le langage local l'appelle *Courtigiéou* (v. plus loin *Courtiseol*, 1350), et les habitants *li Courtigiyns* ou *Courtigiens* (v. coupeur). On prononce *Courtizous* dans toute la Marne. Plusieurs étymologies ont été proposées. En tête citons *Curtis Ausorum* (dont parle un document de l'an 530, et un autre de 987), c'est-à-dire habitations, demeures des Ausiens, peuplade germanique fixée dans une enceinte fortifiée (M. Parisot) Suivons cette expression à travers les siècles. Elle devient *Cortesor* (1185), *Cortisol* (1213), *Cortisor* (1222), *Courtisou* (1238), *Courtisour* (1239), *Courtisot* (1300), *Courtiseol* (1350), *Courtiseu* (1402), *Courtisolt* (1419), *Courtisou* (1564), *Courtizols* (1581), *Courtisold* (1617), *Courtisou* (à cette époque la prononciation est fixée), *Courtisoles* ou *Courtisolles* (1755), *Courtizol* (1773), *Courtisols* depuis la Révolution (*Dictionnaire topographique de la Marne* de M. Longnon). Signalons ensuite *Curti soli*, demeures isolées (M. Schmitt) ; *Curtus solus*, court et seul, cette expression désignant à l'origine un petit groupe de maisons bâti antérieurement à l'Epine et à Somme-Vesle, fort éloigné par conséquent de toute habitation (M. Rouyer) ; *Curtis ysulti*, petit Yseult (M. Brouillon).

**« Analyse critique de l'ouvrage d'E. Guénard » par A. Thomas, *Romania*, t. XXXV, 1906, p. 159**

L'auteur est instituteur à Chouilly ; il est fâché qu'il se soit lancé dans l'étymologie, à laquelle il n'entend rien, au lieu de décrire exactement les sons et de définir avec précision les mots d'un patois qu'il a parlé pendant ses premières années et sur lequel il pouvait fournir des renseignements puisés à bonne source.

---

<sup>1</sup> Terme ironique par lequel sont désignés les Courtisiens.

Heureusement, la légende que l'ignorance a créée autour du patois de Courtisols est à peu près dissipée, et M. G. lui-même reconnaît que « le vocabulaire est entièrement roman, ce qui ne l'empêche pas d'expliquer par le radical germanique ward- le substantif féminin ouarde, qui désigne l'ivraie, mais à travers plus d'accidents phonétiques, vient du latin ebrica. Après une introduction consacrée à la phonétique et à la dérivation, l'auteur donne un glossaire étymologique et comparatif, qui occupe les pages 59-364, mais où il y a malheureusement plus de remplissage que de fonds.

**A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, 1906, p. 215**

Le jour où les individus dont la langue maternelle est le français, seront en majorité, ils cesseront peu à peu de parler le patois qui disparaîtra avec les anciennes générations : le patois sera remplacé brusquement, et sans intermédiaire linguistique, par le français régional.

Le fait s'est déjà produit dans de nombreuses régions. Dans tout le canton de Neuchâtel (Suisse), on ne parle plus qu'un français régional : M. Gilliéron a pu trouver les derniers patoisants, qui depuis ont disparu : ce patois, qui n'était plus possédé que par des individus isolés, s'était cristallisé à l'état de langue morte. Mon savant maître a également pu recueillir dans les mêmes conditions les derniers soupirs du patois de Courtisols (Marne). C'est ainsi que disparaîtront les patois de la moitié méridionale de la France : car, quoique ces patois soient très ébranlés par la langue de Paris, ils sont encore beaucoup trop éloignés du français pour qu'une fusion entre les deux langues puisse s'opérer dans l'intervalle.

**O. Reclus, *La France à vol d'oiseau*, Paris, 1908, t. I, p. 172**

Une autre ressemblance de la Pouilleuse avec les pays désertiques, c'est qu'il n'y a de peuple que le long des eaux courantes et aux lieux de sources. La rivière du Camp de Châlons le prouve ; elle pourvoit dès son origine au plateau d'Auve le village de Somme-Vesle, et aussitôt après anime une sorte de ville-jardin de 7 kilomètres de long faites de villages dont un, Courtisols, est célèbre par l'originalité physique de ses habitants, qu'on croit d'origine helvétique, et un autre, l'Epine, par sa magnifique église du quinzième siècle. Mais, et voilà bien le malheur, il n'y a pas beaucoup de rivières en champagne sèche, et les sources, les « sommes » y sont rares.

**A. Guillemot, *Contes, légendes, vieilles coutumes de la Marne*, Châlons-sur-Marne, 1908, p. 91-97**

Le village de Courtisols, qui a gardé jusqu'à nos jours le patois champenois de moyen âge, en l'altérant et le déformant peu à peu de façon à le rendre méconnaissable et à laisser croire qu'il était formé des débris d'une langue étrangère, des restes de l'idiome d'une colonie de fondateurs venus de l'Helvétie, de la Pannonie ou peut-être de la Mongolie, a gardé, pendant longtemps aussi, quantité de coutumes étranges... [suit une étude des préliminaires de mariage à Courtisols et plus particulièrement le grattage des cendres, coutume qui se serait infiltrée dans les communes voisines de Pogany, Sarry, Chepy, des vallées de la Marne et de la Coole] Nous avons recueilli le souvenir de cette cérémonie comme une relique précieuse, non pas seulement parce qu'elle n'était pratiquée nulle part dans la Marne, en dehors des environs de Courtisols, mais parce que nous avons pensé qu'elle pourrait aider à éclairer le mystère profond qui couvre l'origine du célèbre village.

Nous croyons bien avoir lu qu'il existe quelque part, au fond d'une province, des populations où les prétendants creusent encore les cendres. Le jour où le fait sera démontré, la science ethnographique pourra bien alors ressaisir le fil tenu qui, à travers le temps et l'espace permettra de retrouver la souche d'où sont sortis les Courtisiens, que l'on appelait hier encore les *Coupeuïres*, comme on appelait aussi les gens de Nogent-l'Abbesse, avec lesquels coïncidence étrange, ils ont de nombreux caractères anthropologiques communs ;

On le voit l'étude des coutumes anciennes n'offre pas qu'un pur intérêt de curiosité ; elle peut aider les historiens, les géographes, les philologues à faire la preuve des faits controversés, à établir les migrations, les rapports des peuples. »

Le même ouvrage contient la description d'une autre coutume, « L'diudi dis traus à Courtisols » (p. 179-189), mais l'auteur ne lui donne pas une origine ethnique : « Aussi pensons-nous, et nous le répétons avec conviction, qu'il[le trognon de chou « tombant inopinément sur la table ou dans le foyer pendant le plaisir tout sensuel du souper ou pendant le bien-être de la sieste au chaud, devait être un rappel violent et sûr à l'impérieux devoir du salut, aux obligations chrétiennes d'abstinence et de pénitence, à la pensée salutaire des quatre fins dernières de l'homme] a été, ou inspiré, ou encouragé, soutenu par le clergé, et que c'est

grâce à l'aide de celui-ci qu'il a pu, sale et dégoûtant comme il l'est, s'acquérir par une habitude séculaire, le droit d'envahir une fois l'an le home des courtisiens.

**« Notre-Dame de l'Epine, son histoire, son pèlerinage par M. le chanoine Puiseux », 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée de documents nouveaux par M. le chanoine Pannet, Châlons-sur-Marne, 1910 , p. 2-3**

Leur langage particulier, les dénominations des chemins et des contrées, la proximité des restes d'un camp que l'on remarque à La Cheppe, et que le peuple appelle le Camp d'Attila, ont fait penser que Courtisols doit son origine à l'établissement d'un vaste camp, ou à une colonie romaine, germanique, ou barbare, ou peut-être toutes des causes réunies.

L'étymologie la plus probable de son nom favoriserait cette opinion. Plusieurs documents anciens l'appellent *Curtis* ou *Curia Ausorum*.

Nous lisons dans le *Gallia christiana*, au titre *Ecclesia catalaunensis*, p. 877, qu'en 1118, Guillaume de Champeaux donna à Odon, abbé de Saint-Remi de Reims, l'autel *Curtis Ausorum*.

Or les Ausiens étaient un peuple de la Germanie, des environs de la Suisse ; ce qui, sans doute, a donné lieu à la croyance répandue dans la contrée que les Courtisiens descendent des Suisses ;

[ce texte dans le bulletin paroissial mensuel de Courtisols n° 130 d'août 1911, où il est précisé que le chanoine Pannet a ajouté des documents nouveaux et en particuliers des renseignements précieux sur Courtisols à l'ouvrage de l'abbé Puiseux]

**R. Schönig, Rom. Vorkonsonantisches L in den heutigen französischen Mundarten, Halle, 1913, p. 122**

Die Sprachgrenze gegen Lothringen fällt ungefähr zusammen mit der Ostgrenze von Ma und Au, Kraus zieht den südwestlichen Teil von Dép. Meuse noch hinzu, sicher ist auch der nördlichste Teil von HM champagnisch. Daher verdient Foerster's Vermutung einige Beachtung, dass der Osten sich dem Lothringischen genähert hat, dass also die Grenzen sehr wahrscheinlich ineinander übergangen, was durch Kraus' Material häufig bestätigt wird. Noch mehr beweist die moderne Mundart. Die beiden Punkte Ma 146 und 155 zeigen bis auf jede Einzelheit Formen, wie sie nur im angrenzenden Lothringen noch vorkommen. Nun liegt allerdings Ma 155 dicht an der Grenze, aber 146 auf sicher champagnischem Boden (Courtisols bei Châlons-s-M.). Weiteres Material steht mir leider nicht zur Verfügung, aber ziemlich sicher stehen die beiden Orte in Zusammenhang miteinander wie mit dem Lothringischen, und bilden eine Landzunge, die weit hereinragt ins Champagnische. Interessant wäre es festzustellen, ob 146 tatsächlich den westlichsten Ausläufer dieses Sprachbezirkes repräsentiert und ob dieser größere Ausdehnung besonders gegen Süden zu hat. Die etwaige Annahme eines sprachlichen Einflusses von Osten her für dieses Gebiet wäre genauer nachzuweisen ; falls mit einem solchen je zu rechnen ist, so muss er schon in früherer Zeit wirksam gewesen sein, denn die Sprachformen sind einheitlich durchgeführt ohne Misch- und Doppelformen.

**C. Bruneau, Etude phonétique des patois d'Ardenne, Paris, 1913, p. 330**

« Dans l'Atlas linguistique le type wardé, garder, occupe tout le nord de la France jusqu'au point 24 (Oise), la Belgique, les départements de l'est et la Suisse. Une forme wårdæ, isolée au point 146 (Courtisols, marne), montre que cette aire s'est étendue au-delà de ses limites actuelles. – Au mot guère, le w initial apparaît dès le point 292 ; en allant du nord au sud, les points 270, 189, 188, 187, 181, 174, marquent la limite de son emploi. Il se rencontre encore au point 66 ; la variante wær est isolée à Courtisols.

**G. Desvignes, Le livre de Suijpes Assi Nous, Paris, 1925, p. 295-296**

Un mot sur Courtisols (*Pron. Courtizou*).

Un proverbe bulgare dit que « mieux vaut laisser périr le village que ses anciennes coutumes ». Ce fut longtemps l'opinion de Coupeires (vieux habitants de Courtisols et de Nogent-l'Abbesse, qui ont entre eux « de nombreux caractères anthropologiques communs » \*)

L'étrangeté de leur idiome a fait longtemps songer à une colonie de fondateurs qui seraient venus de la Pannonie ou de la Mongolie, dit, à peu de choses près, M. Guillemot. La question sera peut-être à étudier davantage car le même auteur, ayant relaté l'ancien usage en vertu duquel tout Coupère, désirant prendre épouse, devait aller chez les parents de sa future, se mettre à genoux devant l'âtre et « GRATTER LES CENDRES » (« témoignant par un acte d'humiliation profonde sa soumission, sa déférence, son amour,

---

\* Se souvenir que les habitants de ce curieux village aux trois églises qui s'étend auprès de la « grande romani », se nomment encore de nos jours les Coupeires ou Coupères.

l'ardent désir qu'il a d'obtenir un « petit coin, une place au foyer », ajoute qu'il eut connaissance au fond d'une province du centre de l'Europe, EN HONGRIE, DE POPULATIONS OU LES PRETENDANTS CREUSENT ENCORE LES CENDRES.

D'où vient cette coïncidence ?... De quelle souche sortent donc ces habitants de Courtisols qui ont gardé de tels usages ,

Nous sommes en présence d'une vague ressemblance avec un langage mongol, et d'une cérémonie conservée en Hongrie.

Mais les Huns, ces asiatiques (à l'invasion desquels doit souvent se reporter quiconque étudie sérieusement notre histoire locale), dont le teint était jaune comme celui des Mongols\*\*, dont les yeux étaient brûlés, ont brûlé entre Suippes et La Cheppe, si pareil anachronisme m'est permis, leurs dernières cartouches. Après leur grand « déboulement », le silence se fit et sur eux, et sur leur chef. Ils repartirent précipitamment, et se dispersèrent... Tout au plus sait-on, et le fait vient seulement d'être démontré, qu'une partie de cette armée barbare s'établit sur les rives du Danube, et fournit un apport considérable à la population de ce pays qui prit lui-même le nom de « Hongrie ».

Une similitude de coutumes hunniques et hongroises est donc très normale, puisqu'il ne s'agit là que d'une seule et même race (la parole du professeur de Debreczen qui, en examinant aussi (en 1864), deux squelettes exhumés au camp d'Attila , et en considérant certaines particularités, dont un couteau retenu sur la jambe droite, s'écria « tout extasié » (*sic*) : « Ce sont des Hongrois !... », s'éclaire, et n'a rien qui puisse actuellement nous surprendre.

D'autres bandes de fuyards s'évanouirent on ne sait où...

... Quelques guerriers, quelques femmes sont-ils restés sur les lieux même de la défaite ?... On n'avait plus à craindre de leur part... ceux qui ne furent pas « ahannés » par les Suippas, les blessés, furent-ils achevés sans merci ?... Se réunirent-ils pour vivre en commun ?... Alors ?... La lumière se ferait sur les anomalies rencontrées chez les Coupeurs...

... Faut-il en conclure une origine hunnique ? Les brutalités traditionnelles du « DIUDI DIS TRAUS » de Courtisols, qui se donnent cours le lendemain du mercredi des Cendres, ces agressions à coups redoublés de lourds trognons de choux, ce plaisir fruste, sauvage, qui consiste à souiller de terre et de boue les tables dressées, les soupières fumantes, à bombarder de projectiles les paisibles foyers en y mettant une sorte de rage, les combats qui en résultent sont-ils les indices des mœurs primitives ?

J'ai simplement voulu poser la question en me basant sur des faits.

Ce n'est pas à moi de la résoudre. »

**A. Dauzat, « Essais de géographie linguistique », deuxième série (suite). Troisième partie, Aires fonétiques. I/ Les sous-produits de c + a latin dans la gaule romane, *Revue de Philologie française*, tome XXXIX, 1927, p. 119-120**

D'ailleurs le [c]/français, dans le reste des Ardennes, est d'introduction récente. Au sud-ouest de la rivière Meuse, il n'y a plus de patois, mais on peut reconstituer certains aspects de leur fonétisme à l'aide d'épaves qu'ils ont laissées. Si l'on observe d'une part qu'en bordure du [ty], le long de la Meuse, M. Bruneau a relevé *ts* dans certain patois et que des formes analogues se retrouvent de divers côtés plus au sud, on est en droit de conclure que l'aire wallonne [ty] → [tc] était prolongée dans le département des Ardennes par une aire *ts*. La région intermédiaire (Givet-Sedan) offre une grande variété de nuances. De ses observations sur les parlars vivants, M. Bruneau estime que l'évolution du groupe [ty] livré à lui-même doit être ici *ts* → *tʃ* → *t*, ce qui permet de rattacher à l'aire ardennaise le curieux îlot linguistique (auj. effacé) de Courtisols (Marne) où Edmont a recueilli en 1898 (de la bouche de trois vieillards) les derniers soupirs du patois ou le *t* – équivalent bizarre à première vue du [c] – représente une réduction d'un ancien groupe *ts*<sup>1</sup>. Au début du XIXe siècle, dans le dossier de l'enquête ouverte en 1806 par le ministère de l'Intérieur (Bibl. Nat.,

---

\*\* En 1866, MM. Les anatomistes réunis à la Commission de l'Académie de Châlons, ayant fait examiner les objets provenant de fouilles faites par M. Laurain aux environs de La Cheppe, dirent, en voyant les têtes des squelettes : Voilà des crânes de Mongols ».

<sup>1</sup> D'après une tradition locale qu'Edmont a recueillie et qui figure, à titre indicatif, dans la *Notice* de l'Atlas, Courtisols aurait été peuplé par une colonie venue de loin, de Suisse suivant les uns ; aus alentours, on aurait toujours parlé français. « Toujours » doit s'entendre « de mémoire d'homme » ; quant à la colonie, ce doit être une explication après coup, pour rendre compte de l'îlot linguistique qui avait résisté plus longtemps que son entourage. Dans l'enquête de 1806, le patois de Courtisols est donné comme type du patois du canton de Marson.



Nouvelles acq. fr., 5911, départ. de la Marne ; cf. F. Brunot, *Hist. de la langue fr.*, t. IX, Appendice) figure un petit lexique en patois de Courtisols (appelé Courtisier) dans le quel le son qui nous intéresse est transcrit *tz* (la sonore : *dz*)

Enfin M. Bruneau observe justement que tout le pays a été ravagé par la guerre de trente Ans et que nombre de patois doivent s'être reformés à une époque pendant laquelle il y a eu rupture de la tradition linguistique.

**Ch. Bruneau, « La Champagne : dialecte ancien et patois moderne (Bibliographie critique) », *Revue de linguistique romane*, n°5, 1929**

N° 155, p. 161

Le point 146 de l'ALF est le village de Courtisols. L'on trouvera dans les recherches de Tarbé<sup>5</sup>, avec des renseignements sur Courtisols, une bibliographie sommaire des documents réunis sur le parler de ce village (qui avait paru énigmatique) avant la publication de ce travail (1851). Ces documents ont paru dans l'Annuaire de la Marne (1812, p. 59 ; 1813, p. 55, 61 ; 1820, p. 226) et dans les mémoires de la Société des Antiquaires de France (t. V, p. 326, Hubert ; t. VI, 1824, p. 219, Lenormand). Il existe quelques mots et quelques phrases en patois de Courtisols dans un récit de M. Guillemot (voyez § 161) intitulé L'diudi dis Traus à Courtisols (p. 179-189)

161, p. 165

L'énigme de Courtisols (point 146 de l'ALF), qui a passionné des générations de savants, et qui nous a valu, avec des théories singulièrement aventurées, de copieux documents sur ce curieux parler (§ 155), n'est point une énigme : Courtisols, dans une région francisée, a conservé son patois champenois<sup>1</sup>. – Guénard a consacré un volume au patois de Courtisols<sup>2</sup>.

168, p. 169-170

C'est une bien jolie étymologie que celle de M. Antoine Thomas : Courtisols < Curtis acutior, forme datée de 847<sup>15</sup>. Que signifie exactement acutior ? Le village de Courtisols, à l'époque actuelle, offre cette particularité de s'échelonner le long de la route (et de la rivière) sur un peu plus de quatre kilomètres. N'est-ce pas là ce qu'exprime ce comparatif un peu énigmatique ?

**J. M. Piel, *Die Mundart von Courtisols bei Châlons s. M.*, Halle, 1929, p. 27-28**

Es wurde der Versuch gemacht, zu zeigen, da der Patois, den wir in Courtisols trümmerhaft heute vorfinden, der letzte Vertreter einer Gruppe von Mundarten ist, die wir als Champagnisch ansprechen können und von der die alten Glossare uns nur dürftige Reste hinterlassen haben. Sehr enge Beziehungen bestehen natürlich zu den Mundarten des Ostens, vor allem zu denen der Wallonie, der Franche-Comté und der romanischen Schweiz. Letzteres gab anlaß zu der Legende, dass Courtisols eine Kolonie von Schweizern sei, eine Vermutung, deren Haltlosigkeit im einzelnen bei der Lautlehre gezeigt wurde. Als charakteristischster Zug, der die alte Sprache der Champagne von dem übrigen Osten abhebt, ist in erster Linie die Nasalisierung der Vokale nach Nasal zu nennen. Es wäre interessant gewesen, das courtisien nach allen Seiten hin darzustellen, doch hätte das hundert Jahre früher geschehen müssen. So mussten wir uns darauf beschränken, die wichtigsten Erscheinungen in der Lautentwicklung mitzuteilen.

**F. Lot, « De l'origine et de la signification historique et linguistique des noms de lieux en –ville et en –court », *Romania*, t. LIX, 1933, p. 204-205**

Il y a en effet des indices certains que plusieurs de ces noms de lieux ou cour et ville entrent en composition, remontent à une date reculée. Des localités telles que Concevreux, Courtisols et Confavreux, dans l'Aisne, qui dérivent de *Corte superiore*, de *Corte acutiore*, de *Corte fabrorum*<sup>1</sup>, sont nées forcément à une époque où le latin parlé usait encore du superlatif, du comparatif et du génitif pluriel. Or ces formes

---

<sup>5</sup> t. I, p. 135-140.

<sup>1</sup> Paul Meyer, *Romania*, t. V, p. 407 ; t. VI, p. 152-153

<sup>2</sup> Guénard (E.), *Le patois de Courtisols, ses rapports avec les patois marnais, Châlons-sur-Marne, 1905*, in-12 de 380 p. – Voyez un compte rendu d'Antoine Thomas, *Romania*, t. XXXV, p. 159.

<sup>15</sup> Thomas (Antoine), d'un comparatif gallo-roman, et d'une prétendue peuplade barbare, *Romania*, t. XXII (1893), p. 527-528. – Dès le Xe siècle, on trouve *Curtis Ausorum* : c'est l'étymologie acceptée par Longnon.

<sup>1</sup> Dauzat, p. 140, note 1, d'après A. Thomas, *essai de philologie française*, p. 105.

grammaticales tendaient à sortir de l'usage dès le IV<sup>e</sup> ou même le III<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. En outre, des noms tels que Confrecourt (Aisne) et Aumenancourt (Marne), répondant à *Curte Francorum* et *Alamannorum curte*, désignent des établissements de lètes barbares, cantonnés dans la Gaule vers cette époque<sup>3</sup>.

**A. Vincent, *Toponymie de la France, Bruxelles, 1937***

« curtis et adjectif (A. Thomas = le domaine situé à l'endroit le plus haut ». D'un comparatif gallo-romain et d'une prétendue peuplade barbare dans *Revue de linguistique romane*, V, 169 ; village de plus de 4 km de long, d'où peut-être l'adjectif aigu.

**A. Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution, Paris, 1947, p. 76***

Plus importantes pour la toponymie, plus dangereuses surtout par les pièges qu'elles recèlent sont les adaptations et traductions latines des noms de lieux dans la seconde partie du moyen âge. A l'époque mérovingienne, alors que la langue populaire était encore le latin vulgaire à peine évolué, les annalistes écrivaient un langage assez voisin de l'idiome commun, dont les diplômes et autres actes manuscrits se rapprochaient encore davantage. Les efforts tentés à l'époque de Charlemagne pour restaurer le latin écrit et le rapprocher quelque peu du style des auteurs anciens, éloignèrent la langue écrite de la langue parlée, d'autant plus que celle-ci évoluait à ce moment avec une grande rapidité. Encore au IX<sup>e</sup> siècle, la tradition des formes antérieures des toponymes est assez bien conservée dans les actes ; mais à partir du Xe et surtout du XI<sup>e</sup>, les scribes, écrivant un latin dont le divorce avec la langue parlée était consommé de longue date, reprennent de plus en plus au parler vivant les noms de lieux qu'ils rhabillent dans une langue devenue étrangère.

Ces adaptations doivent donc être interprétées par le linguiste, qui ne saurait être trop à l'affût des traductions fantaisistes. Il en est qui sautent aux yeux tant elles sont burlesques comme *Centum Nucis* (c'est-à-dire « cent noix », pour *sannois*, prononcé *san-nois*)...

Des variantes successives ou concomitantes témoignent de l'ingéniosité des scribes... parfois, des spécialistes s'y sont laissés prendre : pourtant si prudent, Longnon lui-même, dans son Dictionnaire topographique de la Marne, n'a pas suspecté *Curtis Ausorum* de la fin du Xe et du XI<sup>e</sup> pour désigner Courtisols, et il s'est demandé ce que pouvait être cette peuplade inconnue, les Ausi : pure invention de scribe, comme l'a montré Antoine Thomas, qui a rétabli, d'après la forme du IX<sup>e</sup> siècle, *Curtis acutior*, l'étymologie la plus vraisemblable : le « domaine le plus haut » perché, qui s'accorde à merveille avec la situation topographique de Courtisols.

**E. Legros, « Les glossaires dialectaux de la France septentrionale et les études wallonnes », *Les dialectes belgo-romans*, t. VII, n° 4, juin-décembre 1949, Bruxelles, 1951, p. 137-150**

Les lexiques champenois sont peu nombreux, car le dialecte de la Champagne est mal en point depuis longtemps déjà<sup>2</sup>... Le vocabulaire rethelois prouve que le champenois – au moins celui du nord, marchait souvent de pair avec le picard, le wallon et le lorrain<sup>6</sup> ; si *poure* « poussière » s'accorde avec le picard, *déalle* « débarras »<sup>1</sup>, comme *amignoter* « attirer par des paroles flatteuses »<sup>2</sup>, *pâme* « épi »<sup>3</sup> et *râge* « crible »<sup>4</sup>, au contraire, nous orientent vers l'est.

Le livre de Guénard, *Le patois de Courtisols. Ses rapports avec les patois marnais (1905)*, nous apprend notamment que plusieurs de ces types vivaient aussi dans ce village du département de la Marne qui était le

<sup>2</sup> Meyer-Lübke, *Lat. Spr.*, p. 487 ; Grandgent, *Grammar of vulgar latin*, p. 43-44.

<sup>3</sup> Sur les colonies barbares établies de gré ou de force en Gaule aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, voir Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations (1920-1929)*, p. 127-137.

<sup>2</sup> Voyez, Ch. Bruneau, *La Champagne, dialecte ancien et patois modernes*, *Rev. Ling. Romane*, V, 71-75.

<sup>6</sup> Ainsi *ahoter*, « embourber », *déhoter* « désembourber » ; - *canle* « personne peu recommandable », *s'acanler* « fréquenter de telles personnes » ; - *hodé* « fatigué » ; - *houline* « chenille » ; - *narreux* « difficile sur la nourriture » ; - *mousiner*, « bruiser » ; - *nifter* « flairer les aliments avant de manger » ; - *taïon*, « aiëul » et *rataïon*, « bisaïeul ».

<sup>1</sup> Le wallon *dihale* « embarras », *dihaler* « débarasser », comme *éhale* « embarras », *éhaler* « embarrasser » à ses correspondants en lorrain. [Litt. « débarrasser (et encombrer) la halle »].

<sup>2</sup> Comp. Mosellan éminiater, -ioter « caresser, apprivoiser », Cumières amignoter « enjôler », etc., qui montrent aussi que ans le liég. *Ac'mign'ter* (Bull. du Dict. Wall., I, 1906, 123, et Dict. liég., s. v.) le terme mignon a pu jouer un rôle.

<sup>3</sup> Voir le *REW*, v° palmes

<sup>4</sup> Voir le *FEW*, v° dragiu.

dernier à parler encore patois au milieu d'une campagne francisée<sup>5</sup>. Du reste, beaucoup plus loin, au sud du département de l'Aube, le *Glossaire de la forêt de Clairvaux* par Baudouin (1887) en note encore certain, tel *hoder* ou *houder* « fatiguer », de même que plusieurs formations également caractéristiques du wallon et du lorrain, comme *ne plus pouvoir aille* « être recru de fatigue »<sup>6</sup>, *charpingne* « grand panier de viorne ou d'osier »,<sup>7</sup> *toûter* « souffler dans une cornemuse (toûtotte), corne, trompe, ou même dans tout instrument à vent » et *tûter* « boire avec un chalumeau (tûtoi), d'où flûter, « boire facilement<sup>1</sup>...

Quand le walloniste dépasse la Lorraine, il sent que cette fois il a quitté un domaine qui souvent lui restait encore familier...

Les types caractérisant les parlers du nord-est disparaissent d'ordinaire. Sauf quelques uns pourtant qui restent attestés surtout à l'extrême-est : \*carpinea, \*lacticellu, nona (dîner), \*potta (lèvre), viviscere... Notons aussi – outre \*muccarellum, qui garde en franc-comtois comme en vosgien le sens de « mucus nasal »<sup>4</sup> – l'onomatopée du froid ou du chaud : *chouc* !<sup>5</sup>, et l'expression « il fait *touffe* » (= il fait une chaleur étouffante), apparentée à notre *i fêt stofe*<sup>6</sup>...

Mais la lecture de ces glossaires est plus intéressante encore pour nous parce que nous y apprenons la place réelle tenue dans les parlers provinciaux par les mots (et les sens de ces mots) du vieux fonds indigènes ; des wallonismes apparaissent bien alors comme des provincialismes : tel *pli* « levée au jeu de cartes », très répandu \_ jusque dans le Midi – (parfois aussi sous une forme féminine *plie*) ; tel encore *puiser* « prendre eau (en parlant des chaussures », attesté un peu partout dans l'est<sup>2</sup>...

Notons encore les données qu'on y trouve sur la diffusion de termes récents du français populaire, ou de formations fantaisistes, tel *hututu* ou *rututu* « objet de peu de valeur », ou même d'emprunts allogènes, tel (r)abistoker « rafistoler » que l'humour populaire a transmis loin de son lieu d'origine, et *crompire* « pomme de terre », souvenir plaisant en France de l'occupation par les Alliés de 1815<sup>3</sup>.

---

<sup>5</sup> Gunénard signale *dialeu* « donner le fourrage aux vaches, s'occuper des menus travaux de l'étable » (= débarrasser dans les villages voisins) ; - *dihotte* et *ehotteu* ; - *hodeu* (ailleurs dans la Marne *hodé*) ; - *mouzineu* (ailleurs *mouzinier*) ; - *nariou* (ailleurs *nareux*) ; - *parme* ; - *taillon*, *-onne* « bisaïeul, -le ».

<sup>6</sup> Liég. *i n' pout pus haye*, mosellan *i n' pieut pus hayeu* (verbe ; - *marcher*), vosgien (Mathis) *dje n' serais pus faire haye*, etc. [dd'une interjection *haye* !]

<sup>7</sup> Le type est également bourguignon et franc-comtois (cf. le FEW, v° *carpinea*). Hécart, qui donne *charpagne*, ajoute que le mot « vient de la Lorraine ».

<sup>1</sup> Comparer le liég. *tûte*, *tûter* et *tût'ler*, *tûturon*, au lorrain *tûte* « cor, trompette (plaisant », *tûter* « sonner de la trompette ; chanter (oiseaux) ; boire » ; *tût'ler* « sonner de la trompette » ; *tûta* « chalumeau pour boire » ; *tuturon* « goulot d'un vase » (je me borne à reprendre les données fournies par Zéligzon). En normand (Moisy), *tuter* signifie « aspirer » (avec un chalumeau dit *tuteux* et aussi *tuet*).

<sup>4</sup> Fraize *moutch'ré* ; Damprichard *muošré*, Grand-Combe *mušré*, suisse rom. *motchra* ou *motch'ré* (GPSR, v° *anmatchré*). Le mosellan, (Fensch) *mach'ré*, comme le wall. *match'ré* (Haust, Zeitsch, F. rom. Phil. LVII, 1937, 375-6) a pris le sens de « rhime de cerveau »

<sup>5</sup> Bournois *šuk* [froid], Brotte-lez-Luxeuil (Humbert) *šôk* [brûlure], *šu* [froid]. – Comp. vosgien *khak*, mosellan *chak*, *chouk* [brûlure], meusien *chouc* [froid], Courtisols *touqueu* [causer une brûlure ; feu, ortie] ; - liég. *souk*, *souf*, *tchouh*, *tchouf*, *chouf* [froids ou chaud] ; -néerl. (surtout limbourgeois) *soech* [froid], dont l'aire se continue dans une grande partie du domaine allemand (cf. J. Grauls, BTD, V, 1931, 265-270).

<sup>6</sup> Type *touffe* : franc-comtois (Châtenois ; Bournois ; Brotte ; Doubs, Beauquier ; Sancey, Nédey...) ; vosgien (Uriménil), avec variante *toffe* (ib.) ; mosellan *tofe* ; meusien *touffe* (Cumières) ; champenois *touffe* (Clairvaux ; comp. *touffa* Courtisols) ; rouchi *tauf* ou *tof* ; - type « étouffe » vosgien *stofe* (Fiménil, Fraize), *hhtofe* (La Bresse) ; wallon *stofe* [de ce dernier provient le flam de la Hesbaye et du Hageland *stof* et *stoef*, où l'on a voulu voir parfois la source du wallon ; cf. BTD, VIII, 1934, 45, et aussi Bull. Dict. Wall., XVII, 1932, 100]

<sup>2</sup> Au liég. *poûht*, namur. *poûjt*, qui ont aussi ce second sens, comparer non seulement le mosellan *pûhieu*, le champenois *pugi* (Courtisols), *puger* (Clairvaux), etc., mais aussi le franco-provençal *pwà i zi<sub>a</sub>* (Duraffour, p. 244). Le lorrain use aussi d'un type « épuiser » : Fiménil *spuhi* ; etc.

<sup>3</sup> Il faut distinguer d'une part les aires compactes *crompire*, *grombîre* du wallon oriental, du gaumais et du mosellan (sur lesquelles on lira Ch. Bruneau, Bull. dict. Wall., XVII, 1932, 71-7, et qui sont dues au voisinage rhénan), et d'autre part les attestations sporadiques de Waslet, *crompîre* (vieux) ; Sigart (Mons), *crompir* « beaucoup moins usité que *petote* » ; on s'en sert pour désigner les pommes de terre de forme allongée » ; Hécart, *croupir* ; Vermesse, *crompir* ; Edmont, *krôpîn* (« quelques-uns disent *krôpîr* ; vieilli ») ; Corblet, *crompire* et par corruption *crompile* (« c'est un mot qui nous est resté de l'invasion de 1815 ») . Jouancoux, *crompir* (même explication) ; ALF, 453 (Ille-et-Vilaine), 465 (Morbihan) ; Agisson (Proyart) *crompile* « dans quelques localités voisines de proyart » ; Piquet *grôbîr*, *krôbîr* (mot importé plus rare que *poém dè tîr*) ; Haillant, *grombîre* ; Beauquier (Doubs), *crompîre*, *croumpîre* ; de Chambure (Morvan), *compire* (à Avallon ; inconnu de la plus grande partie de la contrée ; « épave des invasions allemandes ») ;

**G. Desvignes, *Ici le monde changea de maître*, Paris, 1953, p. 183-184**

Ch XII. Dernière preuve. Colonie Hunnique. « *Curtesor, le village qui est énormément long, et où l'on parle encore le Hun corrompu* » (Les chroniqueurs).

Vers Courtisols (prononcer Courtizou<sup>1</sup>), lieu proche des arrières-lignes de l'armée d'Attila, s'acheminèrent, nous l'avons vu, les éclopés des hordes sauvages.

L'historien, déjà nommé de la Vie da saint Alpin, M. l'abbé Boitel, chanoine de la cathédrale de Châlons, membre de la commission d'Archéologie et de l'Institut Historique de France, porte à environ 8.000 le nombre de ces « blessés, malades et malheureux », responsables du hameau « où l'on parle encore le hun corrompu ». « Sa population, ajoute-t-il, par suite des guerres, est beaucoup diminuée ; elle n'est plus que de 1.900 habitants » ; mais, poursuivons notre récit :

Les blessés d'Attila fondèrent donc, avec les femmes et les enfants abandonnés par les troupes en déroute un très long village, un village de « dix kilomètres » dit-on plaisamment (en réalité il en mesure quand même 7.500) aux huttes puis aux maisons distantes les unes des autres sur le cours de *Virtula* (la Vesle), village dont l'idiome bizarre – où les philologues détectent du hun dégénéré -, la morphologie (yeux bridés, pommettes mongoles, charme étrange), la façon d'inhumer il y a un siècle encore et les coutumes<sup>2</sup> sauvages comme le « *dieudi dis traus* » ou jolies comme le *grattage des cendres* de l'âtre pour *demande une jeune fille en mariage* en sollicitant une place au foyer, *se retrouvent encore en Hongrie*, également peuplée de Huns, *et tranchent nettement sur celles de la Champagne environnante*.

A l'appui, je citerai :

- L'érudit ouvrage de M. Guénard, insituteur autrefois à Chouilly, sur la patois de Courtisols.
- Les observations de l'excellent peintre portraitiste Leureux, originaire de Châlons, qui va jusqu'à déceler nettement « deux types ancestraux distincts, remontant aux bandes d'Attila, chez les Courtisiens : le mongol pur, et le type haut de couleur, genre poméranien à cheveux blonds ardents plantés en meule
- L'étymologie assez éloquent de nom de ce hameau qui – d'après une indiscutable autorité actuelle signifie « *morceau de source* », étant donné que « source peut être pris dans le sens de *race* ou de *souche* »
- Et enfin la surprise d'officiers hongrois passant à Courtisols sui s'exclamèrent devant la disposition des squelettes et certaines singularités funéraires :

... « Mais ce sont des Hongrois ! »

exactement comme l'avait fait un savant envoyé par l'Académie de Pest au Mont des Vignes et à la Cheppe en 1884<sup>3</sup>».

Ce n'étaient pas des Hongrois mais du moins les lointains vestiges de l'armée des Huns vaincue aux *Champs catalauniques* !

**A. Dauzat et Ch. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1963**

lat. *cortem*, domaine et *acutior*, comparatif de *acutus*, aigu : le domaine situé à l'endroit le plus haut

**E. Nègre, *Les noms de lieu en France*, Paris 1963**

Bas-latin *cortis*, ferme, domaine » et adjectif comparatif « *acutior* », « plus pointue, au toit plus pointu ; *acutiorem* avait donné Aiguzour, aizou(r), eseu(r) ; mais des « savants » ont cru que –or remontait non à orem, mais à –ols, comme sous remonte à sols, et ils ont établi ce –ols et écrit Cort-esol, Courtizols

**Article d'une revue publiée à la fin des années 1960 ou au début des années 1970 (une simple photocopie de l'article), signé H. B. et relatant l'interview de R. Chaboudé, maire de Courtisols :**

M. Chaboudé nous accueille avec le sourire. Il sait pourquoi nous venons et il aime que l'on parle de « son » village.

---

Dottin, *kāpīr* et (aux add ;) *krāpīr*. – Comparer aussi *kartoffe* à Courtisols (« a dû être introduit par les invasions de 1815 et de 1870 »)

<sup>1</sup> Curtesor en 1206 ; teulet, « trésor des Chartes » ; Courtizore ; Courtizo au XVIe siècle ; Courtizolt au XVIIe ; Courtizou et Courtisou . Voir dictionnaire Topogr. De la Marne de Longnon et carte de Jean Jubrien, châlannois.

<sup>2</sup> Voir de l'auteur : « Rheims Magnifique », Ed. et Publ. Contemporaines, Bossuet, Paris, p. 87 et suivantes.

<sup>3</sup> M. Balogh, Professeur du Collège de Debreczen (Hongrie)

Courtisols doit probablement ses origines à Jules César, dont les légions passèrent ici lors de la conquête des gaules. Les Romains n'étaient pas que des guerriers, c'étaient aussi d'avisés administrateurs. Sur cette terre de Champagne, comme partout ailleurs où ils avaient étendu leurs cohortes, ils se mirent à organiser le pays. Ils construisirent Châlons-sur-Marne et en firent une place forte. Pour ravitailler cet « oppidum », ils édifièrent Courtisols, à 7 km de Châlons et y transplantèrent une colonie agricole maraîchère originaires d'une peuplade germano-suisse, les Osiens. Ces gens qui ne songeaient qu'à cultiver des champs créèrent le domaine agricole des Osiens, ou « Curtis Ausorum ». Les mœurs de ces Helvètes qui ravitaillaient les armées romanes s'apparentaient, suivant certains historiens, à celles des gens de Zurich. Ces Osiens qui fondèrent « Curtis Ausorum » désignèrent probablement leur nouvelle localité sous le nom de « Courtezoug » qui, par corruption, devint Courtisols.

Les Osiens avaient une curieuse façon de construire leurs agglomérations, chaque maison était séparée l'une de l'autre par un grand potager, ce qui augmentait notablement l'étendue de chaque localité. « De là nous dit M. Chaboudé, la longueur démesurée de Courtisols. »

Et les Huns ? demandâmes nous...

[Suit un récit de l'invasion des Huns et de la bataille des Champs catalauniques avec cette précision : « Certains érudits pensent que la bataille eut lieu près de Troyes, d'autres penchent pour la région située entre Arcis et Châlons ; d'autres enfin pensent qu'Attila établit son camp à La Cheppe, grande levée de terre où le roi barbare aurait questionné ses devins pour connaître l'issue de l'empoignade qui se préparait ? La découverte de ce camp fermés, de forme presque circulaire, au XIXe siècle, le fit aussitôt nommer « Le Camp d'Attila », mais les fouilles qu'y fit pratiquer Napoléon III ne purent en rien justifier cette appellation. L'examen de la levée de terre porte à croire à un « circumvallum » romain très antérieur. D'ailleurs Attila n'aurait pas eu le temps, pendant sa retraite, d'édifier un ouvrage si soigneusement établi. Le terrain pour la bataille à livrer se présentait mieux avant qu'après Châlons. Pourtant, on peut penser que l'arrière-garde hunnique s'installa un moment dans ce camp pour y livrer des combats retardateurs. On doit plutôt admettre que cette grande bataille fut précédée, accompagnée et suivie d'engagements très meurtriers échelonnés sur quatre-vingts kilomètres, depuis les abords de Troyes jusqu'au-delà de Châlons-sur-Marne. C'est ce qui explique la multiplicité des lieux indiqués pour l'explication décisive entre Aetius et Attila »].

Nombre de guerriers d'Attila furent enterrés dans la Champagne pouilleuse. D'autres, blessés dans les combats, cherchèrent refuge dans les localités qui jalonnaient leur fuite. Une légende veut que des éclopés des armées hunniques prirent Courtisols pour point de ralliement. Ils préférèrent rester sur place un fois rétablis et y firent souche. Rien ne permet toutefois d'authentifier cette hypothèse. La chose est cependant plausible. Certains historiens affirment que les vieux livres d' » l'état-civil de Courtisols contiennent des patronymes qui seraient proches du turc ancien. On raconte aussi que, voici moins de cinquante ans des cérémonies particulières à caractère magique avaient lieu lors des enterrements, une fois le curé parti. Il est vrai que les très vieux Courtisiens parlaient autrefois un langage nettement incompréhensible pour les habitants des localités voisine. On assure que ce patois était émaillé de termes à racines hunniques. Un abbé philologue jugea utile d'en établir un glossaire avant la disparition des derniers utilisateurs de ce langage.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à Courtisols, la légende des huns soignant leurs blessures en ce village est belle. Peut-être est-elle fausse, mais elle permet tout de même que ne s'efface pas totalement le souvenir de cette invasion qui fit trembler l'Occident romain.

### ***L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, n° 196, juillet 1967, col. 713-715***

Descendants des Huns (332, 620) : Baconnes est un petit village de 120 habitants (arrondissement de Reims, canton de Verzy) à proximité des camps militaires de Champagne. Situé entre les deux voies romaines de Reims à Metz et de Reims à Toul, il a passé longtemps, probablement à tort, pour la Basilia de l'*Itinéraire* d'Antonin

Plus tard le seigneurie de Baconnes appartient aux templiers, et, après l'extinction de ceux-ci, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le village fut fortifié à une époque ancienne. Jusqu'en 1914, l'enceinte arrondie, fossés et talus de terre, était demeurée à peu près intacte...

Voici ce qu'écrivit Jules Romains à propos de Baconnes :

*Prélude à Verdun* et *Verdun 15/16*, chapitre X (Lettre de Jerphanion à Odette ; Attila et l'armée de choc) où l'auteur parle de sa rencontre avec le curé desservant Baconnes à l'époque.

*Donc, j'ai fait connaissance du curé de Baconnes. Il m'a conté sur Baconnes une histoire étonnante. Ce village serait fait tout simplement d'un morceau de l'armée d'Attila, coupé du gros de la horde au moment*

de la déroute des champs catalauniques, et qui, ne sachant où aller, se serait fixé là par hasard, retranché et perpétué. Les gens se seraient mariés entre eux, au long des siècles, n'auraient eu avec le voisinage, d'ailleurs lointain et clairsemé, que le minimum de rapports. Le curé m'affirme qu'ils ne ressemblent à personne, en particulier par leur humeur, leur état d'esprit... Il m'a montré une forte levée de terre assurément peu explicable ; qui borde tout un côté du village. Il paraît que cela s'appelle encore ou s'est appelé le rempart d'Attila. C'est derrière ça, qui faisait alors tout le tour de l'emplacement, qu'ils se seraient retranchés. Le curé prétend que la chose a été étudiée par les érudits de la région, et admise par eux »...

Je crois intéressant de signaler que la population d'un autre village du département a longtemps passé également pour descendre des débris d'une troupe de soldats Huns qui se serait fixée dans la région après la défaite d'Attila.

Il s'agit du village de Courtisols (*Curtis Ausorum* d'après certains, *Curtis Acutior* d'après Dauzat), situé à 10 km, n.-e. de Châlons-sur-Marne, à proximité de la splendide basilique N.-D. de l'Épine. Coïncidence troublante, Courtisols se trouve à 6 kilomètres à vol d'oiseau de l'immense enceinte protohistorique, d'une étendue de 25 hectares, dite camp d'Attila, probablement à tort, mais qui a pu tout de même, selon certains érudits, être utilisée par les Huns.

De plus les habitants de Courtisols ont gardé jusqu'à nos jours un patois très particulier qui a fait croire qu'il était formé des débris d'une langue étrangère reste de l'idiome d'une colonie de fondateurs venus de la Pannonie ou peut-être de Mongolie. Ils ont conservé également quantités de coutumes étranges et sont demeurés des traditionalistes obstinés.

Aussi le mystère profond qui couvre l'origine de ce très curieux village n'a pas manqué d'intriguer bien des ethnographes, historiens ou philologues

Le Picton de Mourmelon

Il est admis qu'à l'issue de la bataille dite des *champs Catalauniques*, les huns furent non pas anéantis mais *stoppés*, qu'ils se retirèrent lentement par étapes, laissant des traînardes qui attaquèrent nos villages de Champagne et s'y installèrent en force, y créant un bouleversement biologique, ethnique et linguistique qui est parvenu jusqu'à nous.

Ce fut le cas notamment de Courtisols (près de Châlons-sur-Marne). Consulter à ce sujet le livre suivant : Emile Guénard ; le patois de Courtisols, imprimerie de l'Union républicaine, Châlons-sur-Marne, 1905. Vol. in-8 de 376 pages, épuisé, mais qui se trouve dans les bibliothèques publiques de Reims et Châlons. G. Crouvezier.

### ***L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° 198, septembre 1967, col. 874-875**

Descendants des Huns (322, 620, 713). L'évocation répétée ici de Courtisols est une erreur facile à décapier. Si Courtisols a cette tradition, si elle a un patois étrange, elle ne le doit pas aux Huns, mais à ceux que les autochtones appelèrent ainsi parce qu'ils étaient nouveaux venus, en avaient l'apparence, campaient sur le camp d'Attila et durent finalement être chassés après une vraie bataille rangée mettant fin à un séjour d'au moins quelques années : *les Tsiganes*.

Les tziganes, rappelons-le, venus de Bohême (comme les Huns) apparaissent à Paris non loin de l'emplacement du marché aux puces actuel de la Chapelle le 17 août 1427. *Le Bourgeois de Paris* précise les détails... D'une manière polie et ferme à la fois, l'empereur Sigismond les avait invités à quitter l'Allemagne en allant demander à Rome (ce qu'ils firent) leur agrément, comme chrétiens leur permettant de s'installer en Europe. Bataillard au début du siècle dernier avait été le premier à établir que le camp d'Attila à La Cheppe avait été dès ces origines un de leurs points de rassemblement constant. Et voici le texte qu'il cite pour des incidents arrivés à la Cheppe en novembre 1453 ce qui indique du même coup la longueur du séjour (pouvant entraîner la réputation postérieure faite à Courtisols d'être la ville des Huns) : *Plusieurs Egyptiens, vulgairement appelés Sarrazins* (tout ceci désigne les Gitans de la *petite Egypte*) *qui avaient été logés dans la ville de Courtésol, arrivèrent à l'entrée de la ville avec l'intention d'y être logés* (preuve de séjours antérieurs débordant le cadre du camp d'Attila, séjours qui n'avaient pas fait, semble-t-il la joie de la population autochtone). *Parmi eux, certains portaient javelines, dards et autres habillements de guerre. Et s'efforcèrent par paroles de vouloir loger en cette ville, tant les premiers venus qui étaient environ dix ou douze, que plusieurs autres de leur compagnie, qui venaient après, en tout 60 à 80 personnes environ. A leur venue se rassemblèrent un certain nombre de manants et d'habitants de la ville... Certains prirent leurs épies, piques et autres bâtons qu'ils ont coutume de porter quand ils vont aux champs* (le

temps des grandes compagnies qui infestaient la campagne pendant la guerre de cent ans est encore tout proche), et les autres les arcs dont ils jouent aux fêtes et dimanches aux buttes avec les francs archers. On leur rappela qu'il n'y avait pas longtemps, eux ou d'autres semblables avaient été logés là et y avaient fait plusieurs maux en dérobant, tant par les hommes que par les femmes et les enfants grands et moyens, vivres, argent, bourses, meubles et toutes autres choses portatives qu'ils purent trouver ».

Finalement, un *Egyptien* fut tué, le coupable s'enfuit, mais les excès tziganes étaient si évidents – au moins localement – que la grâce royale arriva dès le mois suivant. A défaut de texte antérieur à cette date voilà, à mon avis, quels ont été les Huns de Courtisols et l'origine de la réputation hunnique de ce village de Champagne pouilleuse. C'est en effet un anachronisme populaire fréquent de désigner par le nom d'un envahisseur très antérieur dont les désordres ont acquis la valeur d'une légende des nouveaux venus leurs ressemblant avec qui la communication est malaisée. N'est-ce pas parce que les Grecs avaient pris les Gitans pour des Egyptiens (alors que l'Égypte est un des rares pays où ils n'ont, semble-t-il jamais mis les pieds) que les Vénitiens nous rapportèrent ce mot de Gitan, Gypsis, etc., courant en plusieurs pays d'Europe ?

Renard du Gâtinais

**R. Lorient, *La frontière dialectale moderne en Haute-Normandie (pays de Bray, Vallée de la Vesle, forêt d'Eu, Talou, Aliermont)*, Amiens, 1967, p. 30**

Il semble que le normand ait confondu plus tard que le francien le son issu de *e + nasale entravée* avec celui venant de *a + nasale entravée*. A en juger d'après les emprunts anglais (présent, intend, moment, ><aunt, etc...), la distinction de  $\bar{e}^n$  et de  $\bar{a}^n$  devait être encore très nette en 1066, à l'époque de la conquête normande. « dans l'Ouest et le Nord (*sic*) dit Nyrop, le groupe en garde sa prononciation primitive jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Après ce temps, il se change comme au centre, et est absorbé par an ».

On sait que la tradition conservatrice du picard rejoint ici celle du wallon (et l'oppose aux autres parlers d'oïl, les patois lorrains étant mis à part) ainsi que quelques îlots conservateurs<sup>2</sup> (cf. Courtisols<sup>3</sup> en Champagne et de Perche, (dialecte du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>) »

Il convient de noter en passant que ce conservatisme s'exerce sur un phénomène assez fermé ( $\bar{e}$ =nasale la plus fermée de la plupart des dialectes d'oïl) et que l'action positive analogique s'exerce dans un sens fermant ( $\bar{a}$  >  $\bar{e}$ )

**D. Jalmain, « Les Champs Catalauniques », *Caesarodunum 1978, Colloque Travaux militaires en Gaule romaine et dans les provinces du nord-Ouest*, Paris E.N.S. rue d'Ulm, 5-7 mai 1978, t. II, p. 440**

On a cru longtemps que le vaste oppidum de La Cheppe, qui couvre 21 ha, à une dizaine de kilomètres au Nord de Châlons était le camp retranché d'Attila. En fait, c'est un modèle de camp celtique qui s'est appelé fort longtemps Vieil Châlons<sup>29</sup>. La chapelle, dédiée à St Maurice, patron des soldats, n'est, paraît-il qu'un mythe. Le parler turco-mongol attribué aux habitants de Courtisols, village proche, n'est, d'après une étude sérieuse de Longnon, qu'un pur patois champenois<sup>32</sup>. Ajoutons que certaines marques physiques mongoles signalées jadis dans le village ne sont pas strictement courtisoliennes. La région fut occupée assez longtemps par les troupes alliées en 1814 et 1815 : les russes, les cosaques et Courtisols, tout particulièrement. On peut consulter les Archives départementales, le dossier 51 M 443.

**B. Lützw, « Studien zum Reimser polyptychum Sancti Remigii », *Francia VII (1979)*, München, 1980, p. 19-99**

In Kapitel XI und XII sind zwei größere, geschlossene Domänen in der Nähe von Reims beschrieben, und die Brevia der Kap. XIV bis XXII verzeichnen weiter entfernt im Süden, Westen und Norden gelegene

<sup>2</sup> Cf. Nyrop, *gramm. hist.*, I, p. 222

<sup>3</sup> Aux patois picard et wallon, il faut ajouter le patois champenois de Courtisols qui, d'après E. Guérard (*Le patois de Courtisols*, 1905, passim) outre la conservation de  $\bar{e}$  (en + cs) (vinrdis = vendredi, dinre = gendre, pinre = prendre etc...) pratique la fermeture de a + nas + cons en  $\bar{e}$ , tin = champ, chant, répind = répandre, quin = quand. Cf quelques exceptions : dim-mande = dimanche, rian : rien, fian = fien, fumier.

<sup>4</sup> Cf. dans les œuvres poétiques en patois percheron de Pierre genty, des formes comme K'maint = comment, rpintez-vo, prind = prendre, maingoère, importeince, dimainche...

<sup>29</sup> E. Demougeot : notes sur l'évacuation des troupes romaines, *Rev. d'Alsace*, 1953.

<sup>32</sup> E. Guénard, : le patois de Courtisols, 1905.

Domänen meist größeren Umfangs mit bis zu 133 Leihegütern. Darunter Villikationen, deren Güter, wenn die Identifizierung der Orte richtig ist, bis zu über 100 km voneinander entfernt liegen<sup>25</sup>...

***L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° 362, mai 1981, col. 448**

Questions

Courtisols : Courtisols, village de la Marne situé à proximité du lieu-dit « Camp d'Attila » serait une colonie de Huns.

Le patois, totalement différent de celui des villages voisins présenterait de nombreuses similitudes avec la langue hunnique. Est-ce une légende ou la stricte vérité ?

Madame Klément.

***L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° 366, septembre 1981, col. 850-853**

Courtisols (448) : grosse commune de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne, canon de Marson. Longueur de huit kilomètres sur la route de Paris à Metz. Mœurs et surtout langage différents de ceux des communes environnantes. Agriculture exclusivement.

Trois paroisses : Saint-Julien, Saint-Memmie, Saint-Martin.

La cloche de Saint-Martin porte la date de 1118.

L'idiome du village est inintelligible pour l'étranger, il paraît être dérivé de l'ancien gaulois.

Selon une tradition constante et immémoriale la fondation du village aurait été faite par une colonie suisse ; d'autres supposent que ce seraient des germains, d'autres encore des Gaulois.

Paroisse du ressort de Vitry-en-Perthois jusqu'en 1617.

Commune divisée en canton au nombre de sept. Celui de Melette fut séparé en commune en 1700 ; il est actuellement (en 1839) le terroir de Lépine (ou l'Épine. – Eglise remarquable. Pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine).

(In *Géographie de la Marne*, par G. Lesage. 1839)

Le Paysan de la Vesle

Ce village de la Marne fut fondé à la fin du XVIIe siècle par une colonie d'helvétiques. Ses habitants ont conservé leurs coutumes et un langage particulier ; ils se marient entre eux.

Les helvétiques étaient divisés en grandes tribus, les Tugurins, les Tugènes, les Urbigènes ou Verbigènes et les Ambrous. L'an 61 avant Jésus-Christ, ils voulurent s'établir vers l'Océan ; César les attendit au passage, les battit près de Genève et les refoula dans leur pays. (Réf. *Dictionnaire décembre-Alonniér*)

J. de la Quintinie

Courtisols, village de la Marne (mille trois cents habitants). L'établissement probable, mais non prouvée d'une colonie de Suisse dans ce village au XVIIe siècle et par suite l'introduction dans le patois et dans les mœurs de ce petit pays de mots et de coutumes nouvelles ont attiré en 1776 l'attention des savants sur

---

<sup>25</sup> So Kap. XIX, *Beconis villa* (ibid. S. 63 ff.). Bouconville liegt in den Ardennen, arr. Vouziers, c. Montois. Die Kirche der Domäne aber, und ein Teil des Leihegutes lägen nach Poirier-Coutansais, Les abbayes Register, im heutigen Doussigny, Marne, arr. Epernay, c. Montmirail im Süden von Reims. Problematisch, aber wohl richtig ist die Identifizierung von *Lurba* (Kap. VII) gleich Courville. Longnon vermutet einen Schreibfehler : *Lurba* statt *Curba* (*villa*) ; vgl. Longnon, *Etudes*, S. 26. Ulstritten ist die Identifizierung von *Curtis Agutior* (XVII, 1), *Curtis Augutior* (XVII, 126), *Curtis Acutior* (XVII, 127), der größten in den *brevia* beschriebenen *villa*, als Aguilcourt an der Suipe nahe deren Mündung in die Aisne (Guérard) oder Courtisols an der Vesle östlich von Châlons-sur-Marne (Longnon). Vgl. Longnon, *Etudes* S. 112, Anm. 4, und Auguste Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris 1891 (Dictionnaire topographique de la France, 20) S. 82 f. ich halte Courtisols auch aus folgenden Gründen für besser : Betrachtet man die Reihenfolge der *brevia*, so würde die Beschreibung bei einer Identifizierung mit Aguilcourt von den südlich Reims gelegenen Orten Ville-en-Selve (Kap. XV) und Chézy an der Marne (XVI) plötzlich nach Norden ausschlagen, um dann mit Beine (Kap. XVIII) und Bouconville (Kap. XIX) östlich von Reims gelegene Domänen aufzunehmen und danach mit Vieil-saint-Remi (XX) wieder im Norden zu beginnen. Courtisols fügt sich dagegen sinnvoll in die Beschreibungsfolge ein. Zweitens verzeichnet das jüngere Zinsregister (Kap. XIII) unter § 32 mit den meisten Mansen die *villa Curtis Ausorum*, unbestreitbar Courtisols. Aguilcourt wird in Kap. XIII nicht aufgeführt. Bemerkenswert zudem, daß die einzigen Belege für *operarii* im Pol. Rem., abgesehen vom Kap. VIII, in *Curtis Augutior* und *Curtis Ausorum* zu finden sind. Zu den in den *Brevia* beschriebenen Domänen vgl. Karte I, S. 27.



Courtisols et mis en circulation des conjectures singulières dont Fr. Michel s'est fait l'écho (*Histoire des races maudites*, II, 104).

Ces conjectures ne reposent sur aucune réalité. Le patois de Courtisols ne contient pas plus de mots étrangers au français ancien ou moderne qu'un autre et l'existence de ce village est attestée depuis 847.

Il n'est pas question de colonie de Huns.

Sources : Encyclopédie universelle du XXe siècle en douze volumes (1912)

Henri Lebreton.

Paul Joanne, dans son Dictionnaire géographique et administratif de la France, Hachette, 1892, observe qu'à cette époque la population agricole de Courtisols, active et industrielle, se fait remarquer par son idiome, peu compréhensible pour les populations des villages voisins, et par certains usages, certaines coutumes, par la manière de construire des maisons à distance les unes des autres contrairement à la disposition ordinaire de cette région.

Cette population a été étudiée avant 1776 par Grosley, puis sur la proposition d'Auguis par Hubert, Cacquot, Bridel, Herbès, dont les recherches ont été résumées par Francisque Michel, étudiée également par Normand et à l'époque où M. Joanne compose son dictionnaire, mentionnée par M. de Saulcy et M. Bataillard. Elle serait généralement regardée comme ayant une origine helvétique ;

André Boussin

La question a déjà été posée, en avril 1967, col. 322, sous la rubrique *Descendants de Huns*, et avait reçu une réponse notamment de Gabriel Grosley, historien spécialiste de la Bataille des Champs catalauniques et de Renard du Gâtinais qui y voit des descendants de tsiganes tandis que M. Gabriel Grosley réfute presque entièrement la thèse selon laquelle, en 451, après la bataille (qui se passa selon les excellents travaux de G. Grosley au lieu-dit Moirey près d'Estissac, dans l'Aube, arrondissement de Troyes), des traînards attaquèrent quelques villages de Champagne et s'y installèrent en force, y créant un bouleversement biologique, ethnique et linguistique qui serait parvenu jusqu'à nous (même année de l'Intermédiaire, col. 715) et, sur les tsiganes, col. 874. En 1905, M. Emile Guénard publia à Châlons-sur-Marne un livre intitulé *le Patois de Courtisols*.

Nous noterons l'essentiel de la thèse en faveur de la descendance hunnique, qui n'a pas paru dans nos colonnes, très brièvement, d'après le livre de Geneviève Desvignes *Ici le monde changea de maître (Attila)*, Paris, 1953 (les éditions internationales) dans son chapitre XII intitulé « dernière Preuve : colonie hunnique ». L'abbé Boitel, érudit régional, (trop imaginatif selon M. Grosley), estime qu'environ huit mille Huns « éclopés des hordes fauves » fondèrent sur une longueur de sept mille cinq cents mètres, des maisons distantes les une des autres (ou plutôt des huttes) sur les bords de la Vesle, formant un village dont, au XIXe siècle l'idiome bizarre serait du hunnique dégénéré, avec une population aux yeux bridés, pommettes mongoles, avec des coutumes curieuses qui s'y conservaient : grattage des cendres pour demander une jeune fille en mariage, avec la disposition des tombes et certaines singularités funéraires qui firent dire (mais à quelle époque ?) à des officiers hongrois « mais ce sont des Hongrois » comme l'avait fait, en 1884, un savant hongrois envoyé par l'académie de Pest au Mont-des-Vignes et à la Cheppe. Il s'agissait de M. Balogh professeur du collège de Debreczen (Hongrie). Il semble qu'effectivement les villages champenois sont formés de maisons basses et resserrées les unes contre les autres.

Une même « légende » - estime M. G. Grosly - s'applique également au village d'Origny-le-Sec, en plaine crayeuse, près de Romilly-sur-seine, dont les habitants, expose M. Grosley sont surnommés *jouquins*. Selon les uns, ce mot viendrait de *jouquer* qui, en langue hunnique voudrait dire *camper* ou *s'installer*. D'autres estiment que cela signifie le rappel de l'époque où les habitants étaient sous le *joug des Huns*. Il paraît enfin que les habitants de Maizières-la-Grande-Paroisse (Aube, canton de Romilly-sur-Seine) et plus spécialement ceux du hameau des Granges, interrogés sur le chemin à prendre pour arriver à Origny, répondent : *allez jusqu'au Huns*. Il existe encore, ainsi nommée par les habitants d'Origny, sur leur limite avec la commune voisine une « voie d'Attila » et il y a encore, près de là, une grosse « pierre d'Attila ». Il existe aussi des « marches d'Attila » dans la forêt, dans la côte des Rouillons, à Ossey, sur le territoire d'Ossey-les-Trois-Maisons, au regard de la ferme de Vaudepuits, section B, n° 147 du cadastre.

Tout ce que je viens d'exposer n'a pas paru en 1967, dans nos colonnes et pourra, peut-être, présenter quelque utilité à la question posée par Mme Klément, et entraîner de nouvelles précisions sur cette fort curieuse question, où, même s'il y a légende, une tradition immémoriale y atteste le passage d'Attila ou des siens.

Notons enfin, qu'il y a deux siècles que l'énigme de Courtisols a attiré l'attention des érudits. Dans un volume d'une petite collection, intitulé *Curiosités philologiques, géographiques et ethnologiques*, paru en 1955, page 258, *mais sans parler des Huns*, on cite une lettre de M. Grosley (homonyme ou parent de l'érudite actuel) à messieurs de l'académie de Champagne, en décembre 1776, insistant – donc au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle – sur le fait que les habitants de Courtisols ont une langue qui leur est propre, non comprise par les habitants des villages voisins, que ses habitants pratiquent une endogamie (mariage entre habitants d'une même petite communauté) extrême. Puis, ce même petit livre cite un mémoire de M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe exposant des coutumes lors des mariages, décès et même pour laver le linge en cas de deuil.

Il semblerait donc que ce soit vers 1905 qu'ait été soulevée l'origine hunnique de la langue parlée à Courtisols, mais qu'effectivement un idiome particulier, ayant attiré depuis longtemps l'attention de chercheurs régionaux ait été parlé à Courtisols. Qu'en est-il de nos jours ? Nous serions heureux de la savoir.

Jacques Descheemaeker

**J. Chaurand, « Quelques remarques sur les continuateurs du latin *abulu* dans les parlers et la toponymie du nord et de l'est du domaine d'oïl », *Nouvelle revue d'Onomastique*, n<sup>o</sup>2, 1983, p. 98 (note 6, p. 101)**

Le nom d'un ruisseau champenois, le Rû de l'Erale, sur le territoire de la commune d'Igny-le-jard, cité dans le dictionnaire topographique du département de la Marne, permet de placer un jalon dans la région très francisée d'Épernay, où les formes à *b* renforcé semblent avoir éliminé les autres. Les formes en *al* et en *ol* sont assez bien représentées dans la dialectologie champenoise selon l'ALCB<sup>6</sup>.

**G. Clause et J.-P. Ravaux, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, Roanne, 1983, p. 297-312 (paragraphe rédigé par J. P. Ravaux)**

Cependant un patois s'est relativement bien maintenu dans les campagnes durant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle. La langue de Courtisols, à dix kilomètres à l'est de Châlons, dont les habitants étaient facilement crédités d'une origine ethnique particulière, était dite présenter des originalités. En 1811 le ministre Montalivet lança une vaste enquête sur les langages en usage en France et demanda aux préfets d'adresser à Paris des versions locales de la parole de l'Enfant prodigue. La Marne lui en fournit quelques-unes. Mais à la fin du siècle beaucoup de ces particularités linguistiques s'étaient déjà atténuées et l'école rénovée par Jules Ferry leur porta le coup de grâce.

Pour donner une idée du ou des parlers de la région châlonnaise nous avons reproduit trois textes. Le texte de la parabole en patois de Courtisols a été repris dans l'ouvrage de Prosper Tarbé, *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de la Champagne*, Reims, 1851, p. 135-139. Malgré le glossaire qui s'y rapporte, nous avons esquissé une traduction. La parabole en patois de Suippes figure dans le *Livre de Suippes* de Geneviève Dévignes, Paris, 1924, p. 457 et 458 ; nous avons encore essayé de la traduire, comme aussi la chanson empruntée à Tarbé (*op. cit.*, p. 134-135)

**J.-P. Devroey, *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IXe-XIe siècles)*, édition critique, Travaux de l'Académie Nationale de Reims, t. 163, 1984**

À Courtisols, la description se termine par la liste des témoins de l'enquête – *testes prescriptae rei* –, le maire, le doyen et sept échevin. Cette mention nous éclaire sur la manière de procéder : les éléments nécessaires à la description sont énoncés ou confirmés par des *testes senissimi* qui lui confèrent son caractère de document juridique, apte à service de preuve en justice...

Lorsque l'inventaire des biens est rédigé, l'abbaye n'a guère plus d'une septantaine d'années d'existence, comme communauté bénédictine. Sa plus grande *villa*, Courtisols, est sans doute d'acquisition récente : l'église paroissiale Saint-Martin et des *accolae* auraient été données à l'abbaye par un comte *Haidericus* dont Flodoard nous apprend qu'il vivait encore sous l'épiscopat du successeur d'Hincmar, Foulques, et qu'il résidait aux environs de Châlons-sur-Marne. Qualifié de *religiosus comes* par Flodoard, le comte auquel l'église Saint-Martin appartenait probablement en tant qu'*Eigenkirche*, est sans doute à l'origine de la donation de Courtisols à l'abbaye...

---

<sup>6</sup> Selon Emile Guénard, le patois étâle « étable » est répandu dans l'Est marnais ; à Courtisols on dit itâle (le patois de Courtisols, Châlons-sur-Marne, 1905, p. 205).

## I. POLYPTYQUE DE L'ABBAYE SAINT-REMI DE REIMS AVANT 816-825 ET APRES 848.

Courtisols

*In curte Agutiore<sup>22</sup> habetur mansus dominicatus cum aedificiis, horto et viridario vel adiacentiis convenientibus sibi...*

*Est ibi aspiciens accola I et est in Conciacovillare<sup>23</sup>, quam tenent Hairoaldus, Buroaldus et Hrotfridus, germani fratres, ingenui...*

*Nomina Feminarum ingenuitatem habentium per cartam de jam dicta Curte Augutiore et debent annis singulis dies III : ...*

*Est in praescripta villa ecclesia in honore sancti Martini sacrata, habens velamina altaris II ; ...*

*Summa praescriptae Augutiore Curte...*

*Ordinante Ingmaro archiepiscopo, venerunt ejus missi in urte acutiore, Sigloardus scilicet presbyter et caput scolae sancte remensis ecclesie, et Dodilo vir nobilis vassalus ejusdem episcopi... Actul in Curte Acutiore, III<sup>o</sup> idus maias, in placito publico, anno VI regnante Karolo rege glorioso. Regente autem Ingmaro archiepiscopo Sanctam Sedem remensem anno III.*

## IV PREMIERE LISTE DE CENS DE SAINT-REMI DE REIMS. PREMIERE MOITIE DU XI<sup>e</sup> SIECLE

Courtisols

*De CURTE AUSORUM<sup>368</sup> : LXIII mansi qui solvent... Sunt vero ibi V mansi et dimidius et de Sancto Juliano<sup>369</sup> III mansi ad eandem consuetudinem, solventes de censu hospitium III solidos ; de Bedelt<sup>370</sup> ; XX solidos in festo sancti Remigii ; de cavagiis ... ; de terra XX solidos , de Arva<sup>371</sup> XX solidos.*

### **F. Vachey, *Les noms de lieux de la Marne, Dijon 1988, n° 186, p. 20***

En 847, *Curtis Acutiore* ; en 850, *Curtis Agutiore* ; du bas-latin *cohors*, avec l'adjectif *acutiore*, comparatif de *acutus*, aigu ; il s'agit donc d'un domaine situé à l'endroit le plus élevé.

### **J. Lusse et M. Chossenot , « Comment naissent les légendes : les origines de Courtisols et l'appellation du camp d'Attila, à la Cheppe (Marne) » *Mémoires de la SACSAM, 1988***

La fondation de Courtisols par des suisses ou par des Huns n'a aucun fondement, car ces hypothèses ne reposent sur aucune preuve historique. Cependant, elles ont donné naissance à des légendes qui ont connu un vif succès et qui, si elles n'expliquent pas les origines du village, témoignent des méthodes et des motivations des érudits locaux au XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour l'historien qui dispose de sources variées mais imparfaites ou lacunaires, la connaissance de la mise en place du peuplement n'est guère aisée. Seule la confrontation de tous les indices peut favoriser la reconstitution de l'emprise de l'homme sur la terre. Toutefois, cette méthode conduit plus souvent à des suppositions qu'à des certitudes, à la constatation de faits plus qu'à leur explication.

Il semble, cependant, que le terroir de Courtisols ait connu une occupation précoce, dès l'époque gauloise, sans que la densité de la population puisse être évaluée malgré les nombreux cimetières de La Tène. Plus tard, le terroir a été mis en valeur par les gallo-romains, peut-être par des colons. C'est à ce moment qu'ont pu apparaître les toponymes *Curtis acutiore* et *Curtis Ausorum*. Au IX<sup>e</sup> siècle, l'importance de la population et la présence probable d'une église paroissiale témoignent de l'ancienneté du peuplement et de la naissance du village. Il reste à espérer que les découvertes archéologiques futures, témoignages matériels, de l'occupation du sol, viendront préciser ces hypothèses ».

[Cet article reprend de nombreux textes cités ci-dessus]

### **A. Monjour, « le groupe latin prétonique –dy- et la structure dialectale de la France au moyen âge », *Actas do XIX Congreso Internacional de Lingüística et Filología Románicas, V. Gramática Histórica e Historia da Lingua, Universiade de Santiago de Compostela, 1989, dir. R. Lorenzo, Coruña, 1992***

Les manuels de phonétique historique française ne prêtent que peu d'attention au destin du groupe latin d+yod dont les résultats, à première vue, semblent trop claires pour justifier un traitement plus détaillé. En

<sup>22</sup> Courtisols, Marne, arr. Châlons, cant. Marson

<sup>23</sup> *Conciaco villare*, toponyme non identifié, sans doute près de Courtisols

<sup>368</sup> Courtisols, Marne, arr. Châlons-sur-Marne, cant. Marson

<sup>369</sup> Saint-Julien, hameau et église paroissiale de Courtisols, Marne, arr. Châlons-sur-Marne, cant. Marson.

<sup>370</sup> Vieux-Bellay, Marne, arr. Sainte-Menehould, cant. Dommartin-sur-Yèvre

<sup>371</sup> Auve, Marne, arr. Sainte-Menehould, cant. Dommartin-sur-Yèvre

position initiale, le groupe en question aboutit à la palatale (*d*)z (type DIURNU>*jour*, [IN]DE USQUE >*jusque*), alors qu'en position intervocalique le *d* tombe déjà de bonne heure et permet au *yod* de palataliser les voyelles avoisinantes (type PODIU>*pu*, MEDIANU >*moyen*). En position postconsonantique, *dy* passe à nouveau à (*d*)z lorsque le groupe est précédé d'un *r* (type HORDEU>*orge*, VIRIDIARIU>*verger*), tandis que dans le cas de *ndy*, on observe généralement une assimilation consonantique avec un *n* mouillé comme résultat (type VERECUNDIA>*vergogne*, \*ROTUNDARE>*rogner*)

Mais lorsqu'on regarde plus près, les contours apparemment si nets de ce tableau commencent à se brouiller, et on est amené à se poser un certain nombre de questions...

La sifflante sonore *z*, cette fois-ci comme résultat du groupe *ndy*, est finalement attestée pour quelques régions de l'est de la France grâce aux représentants de HORDEU : rectifiant l'image, certaines fois trop homogène, que livre le carte 947 de l'ALF, les Atlas régionaux prouvent l'existence du type phonétique *rz* en Bourgogne (Nièvre), dans le sud de la Franche-Comté ainsi que dans le royaume franco-provençal.

Un autre résultat de HORDEU attire davantage l'attention du lecteur des cartes du nouvel ALF, à savoir le type *wady* et *ourdy* dans le nord du département des Ardennes, ainsi que *ord* à Courtisols, dans le département de la Marne<sup>14</sup>. Même si ce type n'a pas de parallèle dans le domaine des noms communs –sauf quelques formes gasconnes *ordi* difficilement interprétables<sup>15</sup> –, et même si, dans le cas de la forme champenoise, il s'agit de toute évidence d'une évolution secondaire à base de *-rdz-* primaire<sup>16</sup>, le résultat consonne + *dy* est néanmoins susceptible d'éveiller une certaine curiosité, parce qu'il correspond à un phénomène remarquable dont les traces se manifestent dans la toponymie française. Les noms de lieux dont il sera question ci-après, permettront de mieux cerner mes résultats appellatifs dispersés qui viennent d'être cités, et de situer géographiquement les évolutions phonétiques divergeant de ce qui est considéré comme l'aboutissement régulier du groupe postconsonantique *dy*.

#### **J.-C. Malsy, dictionnaire des noms de lieu du département de l'Aisne, t. I, 1999, p. 17**

(A propos d'Aguilcourt) : les formes du IXe siècle proposées par A. Matton sont à rejeter sans appel ; elles concernent en effet le village de Courtisols (Marne, c. Marson, arr. Châlons-en-Champagne).

#### **M. Tamine, « Perthes toponyme champenois », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, 2004, p. 182-183**

Il paraît donc assez vraisemblable que Perthe soit apparenté à perche. Reste à expliquer la différenciation phonétique. Or, Henri Bourcelot, l'auteur de l'*Atlas linguistique de la champagne et de la Brie*, note que, dans les patois du centre-est de la Marne, on a *-t-* pour *-ch-* : /tmě/ « chemin », /talœr : « chaleur », et *-d-* pour *-j-* : /dardê/ « jardin ». A l'époque moderne, ce phénomène présente une intensité remarquable à Courtisols (cant. de Marson) dont le parler a été étudié de façon très approfondie par E. Guérard en 1905<sup>80</sup>. dans son *Avant-Propos*, l'auteur souligne que « le caractère le plus curieux du courtisien, celui qui en fait un langage réellement original, unique dans les patois de la champagne, c'est la rareté des chuintantes, *j*, *g* doux et *ch*, qui sont souvent remplacées, les deux premiers par *d*, la troisième par *z*<sup>81</sup> ». Les exemples de ces altérations fourmillent dans l'ouvrage. Parmi eux, on trouve : « *Parte* s. f. perche, longue pièce de bois qui sert à assujettir les charrettes de récoltes<sup>82</sup>. A l'évidence ce phénomène n'est pas aussi circonscrit que le proclamait E. Guérard : dans un article consacré à l'étymologie du nom de commune ardennaise *Vouzières*, qu'il impute à \**worrike*, nom gaulois du saule ou de l'osier, M. Jacques Chaurand note : « *Vorge* et *vorze* ont d'abord été *vordge* et *vordze*. Une troisième série d'aboutissements a pour base *vorde* où la dentale a prévalu. Dans l'aire champenoise, cette forme est de beaucoup la plus représentée »<sup>83</sup>. cette variation a été observée et décrite dans les Ardennes également, par Charles Bruneau au début du XXe siècle : « Les mi-occlusives *ts*, *dz*, [...], *t'*, *d'* peuvent toujours aboutir à *t*, *d* : il suffit pour cela d'une légère exagération dans le mouvement de la langue. Les occlusives *t*, *d*, sont assez fréquentes dans la région ardennaise : à

<sup>14</sup> Cf. ALCB 386 ; en ce qui concerne Courtisols cf. aussi ALF 947 (point 146)

<sup>15</sup> Rohlfs parle, à propos des formes *ordi*, *ouèrdi*, *gouèrdi* et aragonis *òrdio*, d'un « traitement savant » ; cf. Le Gascon, Etudes de philologie pyrénéenne, Tübingen/Pau, 1970 (=ZRP, Bh. 85), p. 160, n. 249

<sup>16</sup> A Courtisols on peut observer le passage systématique et parallèle de *tf* (par exemple <K<sup>a</sup>) à *t'* et de *dz* (par exemple <g<sup>a</sup>) à *d'* ; cf. Joseph Maria Piel, Die Mundart von Courtisols bei Châlons s. M., halle, 1929, p. 18-22.

<sup>80</sup> Emile Guérard, Le patois de Courtisols. Ses rapports avec les patois marnais, Châlons-sur-Marne, 1905

<sup>81</sup> Id., p. 11

<sup>82</sup> Id., p. 265

<sup>83</sup> Jacques Chaurand, « Un habitat parmi les arbres. Le nom de Vouzières (Ardennes) », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n° 29-30, 1997, p. 170

Courtisols (point 146 de l'*Atlas linguistique*), elles ont remplacé les mi-occlusives en toute position. Il semble même que la série *ts*, [...], *t'*, *t*, soit normale et représente dans mes patois l'évolution strictement phonétique<sup>84</sup>.

**J.-P. Devroey, « Une liste des bienfaiteurs de Saint-Remi de Reims au début du XI<sup>e</sup> siècle, témoin d'un obituaire rémois perdu », *Revue bénédictine*, t. 114, juin 2004, p. 119-121**

[L'auteur n'évoque pas, dans cet article les origines, la toponymie ou le patois de Courtisols, mais il y question de Courtisols au haut Moyen Age]

**J.-P. Devroey, « Libres et non libres sur les terres de Saint-Remi de Reims : la notice judiciaire de Courtisols (13 mai 847 et le polyptyque d'Hincmar », *Journal des Savants*, janvier-juin 2006, p. 65-103**

Le polyptyque de Saint-Remi de Reims contient à la fin de la description de la villa de Courtisols (Marne) la notice d'un plaid tenu le 13 mai 847 sur l'ordre de l'archevêque Hincmar de Reims († 882). Benjamin Guérard a été le premier en 1853<sup>3</sup> à relever les liens étroits qui existent entre cette notice judiciaire et le corps de la description de cette grande villa de Saint-Remi de Reims située dans la haute vallée de la Vesle à une dizaine de kilomètres au nord-est de Châlons...

Le village actuel s'étend sur sept kilomètres de long et 6562 hectares dans la vallée supérieure de la Vesle. Le toponyme *corte acutiore* (à l'endroit le plus haut) évoque cette position élevée du centre domanial. Il remonterait à une époque durant laquelle le latin parlé usait encore du comparatif, une forme grammaticale sortie de l'usage dès le IV<sup>e</sup> ou même le III<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

**J. Barbier, « De minimis curat praetor : Hincmar, le polyptyque de Saint-Remi de Reims et les esclaves de Courtisols », *Auctoritas. Mélanges offerts au professeur Olivier Guillot, Etudes réunies par Gilles Constable et Michel Rouche*, 2006, p. 267-279**

[L'auteur n'évoque pas, dans cet article les origines, la toponymie ou le patois de Courtisols, mais il y question de Courtisols au haut Moyen Age]

**Professeur Anatra , « Hunnique en son genre : la courtisien », Article du *Canard Enchaîné* du (13 ?) août 2008**

*Depuis le 21 juillet, c'est dans la Constitution : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Toutes les langues ? A Courtisols, en Champagne, le parler local intrigue les spécialistes. Les plus audacieux évoquent du « hun corrompu ». Il est vrai qu'Attila est passé par là.*

*Couapi, aroti dicarreuil ! C'est peut-être en ces termes précis que le chef des Huns donnait ses instructions aux vaillants cavaliers qui déferlèrent sur l'Europe : « Se cacher, attaquer, décamper vivement. » Tel est le parler de Courtisols, dans la marne : un patois composite et obscur, mêlant à des racines romanes et à des emprunts germaniques des curiosités langagières que la tradition locale attribue aux Huns, défaits, selon certains historiens, à La Cheppe à quelques kilomètres au nord, en 451, lors de la bataille des Champs catalauniques. De là, les vaincus se seraient repliés sur les bords de la Vesle, où leur campement devint Courtisols. Une trop belle histoire ? En 1953, la folkloriste Geneviève Dévignes défendait cette thèse dans son livre « Ici le monde changea de maître » (Editions internationales). « les blessés d'Attila fondèrent avec*

<sup>84</sup> Charles Bruneau, *Etude phonétique des patois d'Ardenne*, Paris, 1913, p. 414-415.

<sup>3</sup> B. Guérard, *Polyptyque de Saint-Remi de Reims ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye vers le milieu du neuvième siècle de notre ère*, Paris, 1853, p. VII. La notice de Courtisols avait déjà retenu l'attention du jésuite J. Sirmond qui la publia avec d'autres extraits du polyptyque, avec son édition des capitulaires. J. Sirmond, *Karoli Calvi et successorum aliquot Franciae regum capitula*, Paris, 1623, *Notae*, p. 78-79 et 100 et *Notitia*, p. 134-136. Le polyptyque et la notice a fait également l'objet d'analyses de D. Jacques Vincent, bibliothécaire de Saint-Remi de Reims, publiées dans le *Journal des Savants*. J. Vincent, « Notice d'un ancien polyptyque » *Journal des Savants pour l'année 1770* (juin, p. 415-421) et id., « lettre adressée à messieurs les Auteurs du journal des sçavans sur les Justices », *ibid.*, décembre, p. 805-809).

<sup>7</sup> F. Vachey, les noms de lieux de la Marne, Dijon, 1988, p. 20. *Acutior* représente le comparatif *acutiorem* évoluant en français en \*aguisor, \*auisor, et dialectalement aüisor qu'on retrouve dans la forme de la fin du Xe siècle *Curtis Ausorum*. A. Thomas, « d'un comparatif roman et d'une prétendue peuplade barbare », *Essais de philologie française*, Paris, 1897, p. 105-108. L'occupation humaine est attestée de l'époque néolithique à l'époque gallo-romaine. Les arguments de datation d'après l'histoire de la langue doivent toutefois être considérés avec prudence.

*les femmes et les enfants abandonnés par les troupes en déroute un très long village* », dont elle soulignait « *l'idiome bizarre – où les philologues détectent du hun dégénéré –, la morphologie [des habitants] (yeux bridés, pommettes mongoles, charme étrange)* », mais aussi différentes coutumes qui « *se retrouvent encore en Hongrie, également peuplée de Huns, et tranchent nettement sur celles de la Champagne environnante* ».

Attila es-tu là ? Parlé couramment jusque dans les années 1920, le courtisien a subi le sort des autres patois. « *Quelques anciens se souviennent de mots qu'ils tiennent de leurs parents* », explique le maire actuel, Hubert Arrouart, dont la commune se distingue aussi par son plan bizarre : c'est « *le village le plus long de France* », deux rues parallèles qui courent sur sept kilomètres de part et d'autre de la Vesle. Le costume local jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'était pas banal non plus. Les hommes portaient une longue veste et un pantalon large terminé de guêtres, les femmes des vêtements de drap rouge à manches courtes et très larges, qu'elles laçaient devant en comprimant fortement leur poitrine. Elles portaient les cheveux entortillés autour de la tête en forme de couronne.

Quant au patois, dans un livre paru en 1905, l'instituteur Emile Guénard avertit le lecteur qu'il « *sera dérouté par l'accent local, par les désinences, par les diphtongues, enfin et surtout par les milliers de transformations que subissent les verbes dans leur conjugaison (...). Il regrettera de n'avoir pas emporté un phonographe pour enregistrer un langage aussi extraordinaire* ».

Première spécificité : les Courtisiens ignorent à peu près les consonnes chuintantes – le *j*, le *g* doux, le *ch* –, qu'ils remplacent systématiquement par *d* ou *t* jusque dans les mots français ; ainsi on dit *dude* pour juge, *frite* pour friche, *vate* pour vache... Le son *ch* existe cependant en courtisien, mais semble réservé à une seconde étrangeté, fort troublante : la terminaison des mots. Une bouteille se dit *ine bouteuil*, ce qui n'a rien d'exotique, mais dès qu'on l'emploie dans une phrase construite, le mot se pare d'une désinence curieuse, devenant *ine bouteu'ch*, *ine bouteu'ich*. Ca suffixe, n'en jetez plus : comment ne pas voir là des restes d'anciennes déclinaisons ? Ajoutons à cela des règles complexes d'accentuation et un grand nombre de syllabes muettes à l'infinitif : au total, « *le langage prend une physionomie monotone et sourde* », commente Emile Guénard dans son livre. Gutturales, diphtongues et triptongues ne simplifient pas la tâche du courtisophone débutant, qui devra s'entraîner un peu pour articuler une phrase comme : « *Ud'vaich crâleu ine hodeuch halda'ch, flicardeu ! Ce qu'on pourrait traduire librement par : « Je vois un feignant qui râle, faut le fouetter ! »*

Aujourd'hui (« *oune* » en courtisien), la horde dort. Courtisols accueille de nombreux rurbains en quête d'une résidence tranquille, à quelques minutes de Châlons-en-Champagne. Les Huns et les autres n'aspirent plus qu'à la paix. « *il est évidemment inutile de s'appesantir sur le faciès mongol des Courtisiens... qui reste à démontrer* », lit-on sur le site Internet de la commune, peu encline à se réclamer du fléau de Dieu. En un millénaire et demi, l'herbe a finalement repoussé, mais les Courtisiens ne revendiquent pas spécialement leurs origines attilesques. L'Asie centrale à une heure trente de Paris ? L'attraction aurait pourtant du succès, y compris à l'étranger. « *Une fois est arrivée une télévision coréenne* » confie Roger Muzard. A La Chappe, on a vu des lycéens hongrois, un universitaire du Kazakhstan. Au XIX<sup>e</sup> siècle, déjà des officiers hongrois auraient observé avec surprise des usages funéraires conformes aux leurs.

Indice supplémentaire de solidarité magyare ? En 2007, Courtisols a voté Sarkozy à 62,5%

### **« Des racines gallo-romaines ? Les origines de Courtisols divisent les érudits », *La France pittoresque*, n° 27, juillet, août, septembre 2008, p. 13.**

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs hypothèses sont émises par les érudits quant aux origines du village de Courtisols dans la Marne, fondé par une colonie suisse pour les uns, par les conquérants de la gaule suivant d'autres...

Chaque maison de Courtisols, entourée de terres labourables, de prés, de vergers, de saussaies, etc., forme ce qu'on appelait autrefois une *court*. Ces courts, éloignées les unes des autres sont isolées : de là découlaient selon quelques-unes, le nom de *court-isolées*.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, certains avancent que Courtisols fut fondée par une colonie suisse : or il semble improbable que des émigrants, quittant le pays natal, aient choisi pour leur nouvelle demeure une dénomination étrangère...

Il est encore possible que le mot *court* ait été employé au masculin par les conquérants de la gaule, venus d'Outre-Rhin... Ainsi dans cette hypothèse, *Court-isolées* se trouvait réduit à *Court-isoles*...

Le village de Courtisols est désigné par les mots *Curtis Ausorum* dans une charte de Hugues Capet en date de 991 et remplaçait alors l'expression *Curtis Acutior* sous laquelle il était désigné pour la première fois

dans un document du 13 mai 847. ces deux noms auraient été forgés à l'époque romaine, au plus tard au IV<sup>e</sup> siècle...

Au demeurant, en examinant certains mots du patois de Courtisols, on observe que celui-ci est en grande partie composé du Gaulois ou du vieux Français, dont la prononciation s'est plus ou moins altérée, et a été surtout modifiée par le voisinage de l'Italie...